



La Revue Séquentielle

n°126

04 Mai 2020

REVUE NUMERIQUE HEBDOMADAIRE DESTINEE AUX ADHERENTS FSU DES TERRITORIAUX DE L'HERAULT

La Revue Séquentielle est une sorte de revue de presse numérique non exhaustive qui aime faire les pas de côté nécessaire à la compréhension du monde qui nous entoure. De la presse traditionnelle aux éclats de voix glanés ici ou là sur la toile elle tente de restituer une complexité qui nous est souvent confisquée au profit du simple et du binaire. La pluralité des expressions et l'éclatisme des sujets abordés visent à attraper l'attention des lecteurs et contribuer à alimenter les esprits critiques face aux idées reçues.

Bien entendu le contenu idéologique n'engage pas la FSU territoriale mais bien les auteurs des articles.

La phrase

Tous au boulot!



LA FSU TERRITORIALE

"Un jour, nous redeviendrons adultes. Capables de comprendre et d'imposer d'autres choix, y compris économiques et sociaux. Pour le moment, nous prenons des coups sans pouvoir les rendre ; nous parlons dans le vide et nous le savons. D'où ce climat poisseux, cette colère inemployée. Un baril de poudre au milieu d'une pièce, et qui attend son allumette. Après l'enfance, l'âge ingrat..."

Serge Halimi



Tous des enfants

Serge Halimi - Le Monde Diplomatique – Mai 2020

« Une fois encore leur monde est par terre. Et ce n'est pas nous qui l'avons cassé. On évoque en ce moment le programme économique et social du Conseil national de la Résistance ; la conquête des droits syndicaux et les grands travaux du New Deal. Mais bien des maquisards français avaient alors conservé leurs armes, et dans la rue un peuple attendait l'échappée belle « de la Résistance à la révolution ». Telle était d'ailleurs la devise d'un quotidien de l'époque qui se nommait Combat. Quant à Franklin Roosevelt, il sut faire comprendre à une partie des patrons américains que les révoltes ouvrières et le chaos social risquaient de balayer leur capitalisme adoré. Il leur fallut donc composer.

Aujourd'hui, rien de tel. Confinées, infantilisées, sidérées autant que terrorisées par les chaînes d'information en continu, les populations sont devenues spectatrices, passives, anéanties. Par la force des choses, les rues se sont vidées. Il n'y a plus ni « gilets jaunes » en France, ni Hirak en Algérie, ni manifestations à Beyrouth ou à Barcelone. Tel un enfant apeuré par le grondement de l'orage, chacun attend de connaître le sort que le pouvoir lui réserve... » **Lire la suite en cliquant sur le lien suivant :** <https://www.monde-diplomatique.fr/2020/05/HALIMI/61785>



« Il n'existe pas d'application capable de remplacer une politique de santé publique »

24.04.2020, par Lydia Ben Ytzhak - CNRS

« Le sociologue Antonio A. Casilli nous livre son regard sur l'utilisation d'outils numériques par de nombreux pays pour accompagner le déconfinement. Membre de l'Institut interdisciplinaire de l'innovation et chercheur associé à l'Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain, vous étudiez depuis 2009 les effets des plateformes et des outils numériques sur la société et la vie privée. Alors que l'on commence à préparer le déconfinement en France, quels sont les différents

scénarii observés dans le monde ? Antonio Casilli : La première possibilité est de ne suivre que les personnes infectées et d'en restreindre la circulation. C'est le cas en Corée du Sud où les itinéraires des personnes contaminées sont reconstruits grâce aux données des mobiles et des cartes bleues. Hong Kong, quant à lui, impose désormais des véritables bracelets électroniques pour assurer le respect de la quarantaine par les personnes venant de l'étranger. Ensuite, il y a la possibilité de suivre tout le monde. En Chine, cela a été réalisé via les données de géolocalisation des citoyens de Wuhan, obtenues par les télécoms d'État. De son côté, Singapour a mis en place une application, TraceTogether, basée sur le Bluetooth. Même si elle ne géolocalise pas les usagers, elle relève toutes les personnes croisées sur une période de 14 jours. Elle a été très faiblement adoptée, par 12 % de la population. Impossible donc d'en évaluer l'efficacité contre le virus. La France, à l'instar d'autres pays européens, s'oriente vers cette même technologie, avec une application Bluetooth, StopCovid, dont l'installation serait volontaire mais qui aurait vocation à être adoptée par tout le monde, et pas seulement les personnes en quarantaine... » **Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur :** <https://lejournald.cnrs.fr/articles/il-nexiste-pas-dapplication-capable-de-remplacer-une-politique-de-sante-publique?fbclid=IwAR0tUPGB0kyqDJDwiTW-R5FOED-gkYoj6eE4TP2T63uJe1IwH277kDJfKYQ>

StopCovid, la subordination sociale et les limites au « Consent Washing »

Calimaq - 1 mai 2020

« Mardi dernier, lors de l'annonce du plan de déconfinement à l'Assemblée nationale, le premier Ministre Édouard Philippe a reconnu qu'il « ne savait pas si l'application StopCovid fonctionnera » et a préféré repousser en conséquence le débat parlementaire à un moment ultérieur en promettant qu'un vote spécifique aurait lieu sur la question. Cette décision fait suite à des semaines d'intense polémique à propos de cette application de traçage numérique. Le même jour, la Commission nationale consultative des droits de l'homme publiait d'ailleurs un avis estimant que « du point de vue des libertés fondamentales, ce système est dangereux » et hier c'est le Conseil de l'Europe qui déclarait à propos de des dispositifs de backtracking: « Compte tenu du manque de preuves au sujet de leur efficacité, les promesses valent-elles les risques sociaux et juridiques ? »... **Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur** <https://scinfolex.com/2020/05/01/stopcovid-la-subordination-sociale-et-les-limites-au-consent-washing/>



40 ans de dérèglement du marché du travail

Alternatives-économiques – avril 2020

Infographie

Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur : https://www.alternatives-economiques.fr/40-ans-de-dereglement-marche-travail/00003151?fbclid=IwAR1OPy2HMZGGdM-FRPK6qCUL3IRrRcj_Hz1J_YpV6cGkSWPXGC6dj5AkHb4



L'agit-prop de la pandémie

Affiches, autocollants et graffitis du monde entier

CrimethInc. – Mai 2020

« Pour avoir une idée de la façon dont les anarchistes et autres rebelles ont réagi face à la pandémie COVID-19 et face aux coups de force autoritaires qui l'accompagnent, nous avons rassemblé des photos d'affiches, d'autocollants et de graffitis provenant d'Autriche, du Brésil, du Chili, de France, d'Allemagne, de Grèce, du Mexique, de Slovaquie, d'Espagne et des États-Unis. Nous les présentons ici accompagnées de traductions et d'annotations. Parcourez l'article pour s'inspirer et trouver de nouveaux slogans et images que tu pourrais adapter en fonction du contexte dans lequel tu te trouves... »

Lire la suite en cliquant sur le lien suivant : <https://fr.crimethinc.com/2020/04/29/lagit-prop-de-la-pandemie-affiches-autocollants-et-graffitis-du-monde-entier-1>



Le 1er mai 2020, la colère féministe se déconfiner !

Dijonter.Info – 02 Mai 2020



Aujourd'hui les féministes convergent avec le mouvement des travailleur-euse-s et chômeur-euse-s qui revendiquent un changement radical de société. Les revendications féministes renouvellent la lutte contre le capitalisme en offrant une perspective plus ample qui implique la vie dans sa totalité et pas seulement le travail salarié. Sortons de la fatalité, imaginons des luttes différentes, sortons des actions et pensées raisonnables. Réinventons un monde ! En 2020, la journée internationale de lutte des travailleur-euse-s s'inscrit dans une crise sanitaire et sociale inédite. Partout dans le

monde, ce sont les travailleur-euse-s les plus fragiles et les plus pauvres qui sont en première ligne. La crise sanitaire a amplifié les inégalités, qu'elles soient de classe, de genre ou de race, s'ajoutant aux violences structurelles. Loin de tenir compte de la situation et des milliers de vies en jeu, notre gouvernement préfère limiter les dégâts... sur l'économie ! Nous avons encore plus de raisons qu'hier d'exprimer notre colère contre un système qui nous fait foncer dans le mur. Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur : <https://dijonter.info/le-1er-mai-2020-la-colere-feministe-se-deconfiner-1966>

Zoom est un cauchemar pour votre vie privée : Devenue ultra-populaire avec le confinement, c'est l'une des applications de visioconférence les plus intrusives.

Korii – 02 avril 2020

« Impossible de lui échapper si vous télétravaillez ou télécélébrez: vos chef-fes et camarades ne jurent plus que par elle. L'application de visioconférence Zoom s'est imposée comme un outil incontournable de la vie professionnelle comme privée en confinement. Le problème, c'est qu'elle est aussi très intrusive: depuis une semaine, les révélations gênantes s'amoncellent dans les médias. C'est Motherboard qui a ouvert les hostilités. Le 26 mars, le site tech de Vice a dévoilé, en analysant son code, que la version iOS de Zoom partageait certaines informations des usager-es avec Facebook, sans les en informer. L'information a fait le tour du monde. Dès le lendemain, l'entreprise a annoncé mettre fin à cette pratique et présenté ses plus plates excuses. Le même jour, une plainte était déposée contre Zoom en Californie... » Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur <https://korii.slate.fr/tech/zoom-application-visioconference-cauchemar-vie-privee-donne-personnelles-chiffrement-securite-failles>



Comment le coronavirus bouleverse notre rapport au corps

Slate — 29 avril 2020

« Les mesures de distanciation sociale comme les gestes barrière risquent d'ancrer dans la durée une expérience corporelle inédite, intime comme sociale, transformant nos représentations. «Pour se saluer, la bise a été définitivement abolie par décret.» Ce n'est pas une nouvelle injonction réglementaire mais un trait d'esprit de l'humoriste Charine Vanhoenacker, qui, se proclamant de retour du futur (de 2025 très exactement), décrivait le 2 avril sur l'antenne de France Inter la France d'après-Covid. «Si la rentrée littéraire a bien lieu, je serai là, à ne pas vous faire des bisous et à dédicacer en gants Mapa», tweetait également l'autrice Lola Lafon le 9 avril. Derrière les plaisanteries, un fond de vérité émerge. «L'expérience pandémique est éminemment corporelle, elle interpelle le rapport à son corps à soi et au corps de l'autre... » Lire la suite

en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur : <http://www.slate.fr/story/189576/coronavirus-bouleverse-rapport-corps-proximite-toucher>

Rencontre Nationale du Travail social en lutte

Actualitedeslutttes.info – Radio FPP – 27 avril 2020

« Les conséquences des politiques sociales désastreuses augmentées par la situation de crise sanitaire que nous traversons sont importante, mais surtout, quelle réponse, salarié.e.s et étudiant.e.s du social peuvent donner face à cela ! Voici le thème de l'émission de ce jour. » - Ecoutez l'émission ici : <https://actualitedeslutttes.info/rencontre-nationale-du-travail-social-en-lutte/>





11 Mai 2020 : la santé et la sécurité sanitaire avant tout !

Le Gouvernement a confirmé, en dépit de l'avis de son comité scientifique qui préconise une rentrée uniquement en septembre, la fin progressive du confinement et la réouverture des crèches et des écoles dès le 11 mai, puis celle des collèges la semaine suivante pour les seuls élèves de 6ème et de 5ème, la situation des élèves de lycées sera appréciée ultérieurement. Cette annonce laisse perplexe dès lors que la certitude des conditions sanitaires de pouvoir par exemple avoir accès à des tests de dépistage du Covid-19 et bénéficier du matériel de protection est loin d'être acquise. Cette inquiétude légitime est renforcée par les résultats d'une enquête menée par l'Observatoire National de la Sécurité des établissements d'enseignement qui montrent l'ampleur des incertitudes qui pèsent sur une rentrée progressive dès le 11 mai. Loin de rassurer, l'intervention du Premier ministre à l'Assemblée nationale le 28 avril, a ajouté à l'anxiété déjà perceptible chez les parents et les agent-es concernés. C'est d'ailleurs pourquoi, des communes ont déjà annoncé la fermeture de leurs écoles jusqu'à nouvel ordre.

De l'avis général, la pandémie est loin d'être sous contrôle et tout le monde craint une "deuxième vague" avec un risque possible d'isolement voire même de reconfinement dans certains territoires. En Italie ou encore au Portugal la réouverture des écoles n'est programmée qu'en septembre. Ainsi, à ce jour, rien ne garantit que les conditions de sécurité sanitaire suffisantes seront réunies en France le 11 mai pour les agent-es des services publics, les enfants et leurs familles.

Les agent-es techniques des collèges et des lycées, les ATSEM, les agent-es de service, les personnels administratifs, les auxiliaires de vie scolaire, les animateur-trices, les enseignant-es, les travailleur-ses sociaux-les, les infirmier-es... seront

directement exposé-es et prendront ainsi tout comme l'ensemble des personnels des crèches, auxiliaires de puériculture, EJE, puéricultrices ou encore assistantes maternelles ou familiales, le risque potentiel d'être contaminé-es et de contaminer leurs collègues de travail et/ou leur entourage.

C'est pourquoi, la FSU continue d'exiger, avant toute décision de réouverture effective des crèches, des établissements scolaires et des équipements sportifs, des garanties des employeurs publics, dont la responsabilité est clairement engagée, concernant :

- La mise en place d'un protocole de reprise pour tous les personnels et les usagers dans les différentes structures d'accueil ;
- La mise à disposition, sans délai, des conditions matérielles de protection et d'hygiène pour tous les personnels et les élèves ;
- Les conditions de mise en œuvre des gestes barrières et des distances physiques requises ;
- La possibilité effective que soient testés les personnels, les jeunes enfants et les élèves ;
- Le suivi sanitaire des agent-es par la médecine de prévention.

Les personnels et leurs représentants doivent être consultés ! C'est pourquoi, nous exigeons également que les CHSCT comme les Commissions Hygiène et Sécurité soient réunis. Ils doivent avoir à leur ordre du jour l'examen des conditions matérielles et organisationnelles de la reprise.

La reprise de l'activité économique ne justifie pas de mettre en péril non seulement la santé des agent-es publics, mais également celle des usagers et de la société toute entière !

Les Lilas, le 29 avril 2020





1^{er} mai : « plus jamais ça ! »

Nos organisations appellent à participer aux mobilisations syndicales pour donner au 1^{er} mai 2020, journée internationale de lutte des travailleuses et travailleurs, un écho tout particulier dans le contexte de crise sanitaire. La pandémie qui se répand dans le monde entier révèle de manière tragique les dérèglements du capitalisme néolibéral et productiviste ainsi que les dysfonctionnements de l'actuelle gouvernance mondiale. La situation nécessite d'affronter ensemble les urgences écologiques, sociales et démocratiques.

Les impératifs de santé publique seront à l'honneur de ce 1^{er} mai. Nos organisations appellent à manifester la solidarité avec les travailleurs.se.s, en France et dans tous les pays, dont les activités continuent, souvent sans même le matériel de protection nécessaire. La solidarité aussi avec les « invisibles » que la crise a pourtant révélé.e.s comme indispensables, ainsi qu'avec les précaires et les « sans », dont la situation s'est dramatiquement aggravée pendant la crise.

Pour tout cela, nous exigeons :

- ⇒ que la santé de toutes et tous soit une priorité, maintenant et après le 11 mai, date annoncée de sortie du confinement alors même que les conditions sanitaires ne sont pas réunies.
- ⇒ que toutes les mesures d'urgence soient prises pour lutter contre les inégalités sociales et pour préserver les droits de chacun.e durant cette période, dont celui d'un travail, d'une alimentation, d'un logement de qualité.
- ⇒ que la protection sociale des jeunes soit refondée afin de les faire rentrer dans le droit commun. Les jeunes ne peuvent être ni la variable d'ajustement, ni les oublié.e.s de l'après.
- ⇒ que la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité soient des priorités pour le plan de relance de l'économie, à la mesure de l'urgence climatique.
- ⇒ une solidarité avec les populations des pays pauvres, premières victimes des dérèglements climatiques, touchés par la crise sanitaire alors que leurs systèmes de santé et leurs services publics sont encore moins préparés que le nôtre à faire face à cette pandémie, sous la menace de crises

alimentaires émergentes, passant en premier lieu par l'annulation de leur dette extérieure et le versement de financements additionnels d'urgence.

- ⇒ que les multinationales s'assurent du respect des droits humains et de conditions de travail décentes pour les travailleuses et travailleurs employé.e.s par leurs filiales, fournisseurs et sous-traitants à travers le monde plutôt que de les laisser sans revenus, aides ou protections sociales, les rendant plus vulnérables aux risques d'exploitation plutôt que de verser des dividendes à leurs actionnaires.

Le monde d'après doit enfin appliquer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ce sont souvent des femmes, dans l'ensemble du secteur de la santé et du social, dans les services publics, dans les commerces, dans l'agroalimentaire, qui ont sauvé des vies, ont permis de nous alimenter, ont assuré des missions de protection de la population et ont permis à notre pays de tenir alors qu'elles sont toujours bien moins payées que les hommes : il est temps de reconnaître leur investissement.

Le monde d'après ne doit pas non plus se solder par de nouvelles régressions des droits démocratiques. De ce point de vue, en France comme ailleurs conscient.e.s de la nécessité de respecter toutes les mesures de confinement nécessaires, nous ne sommes pas moins indigné.e.s des violences policières, des contrôles abusifs, des atteintes à la protection des données personnelles et de la vie privée, de la violation des droits des migrant.e.s ...

Lors de ce 1^{er} mai, nous manifesterons aussi pour exiger un plan de relocalisation solidaire et écologique des activités de l'industrie, de l'agriculture et des services :

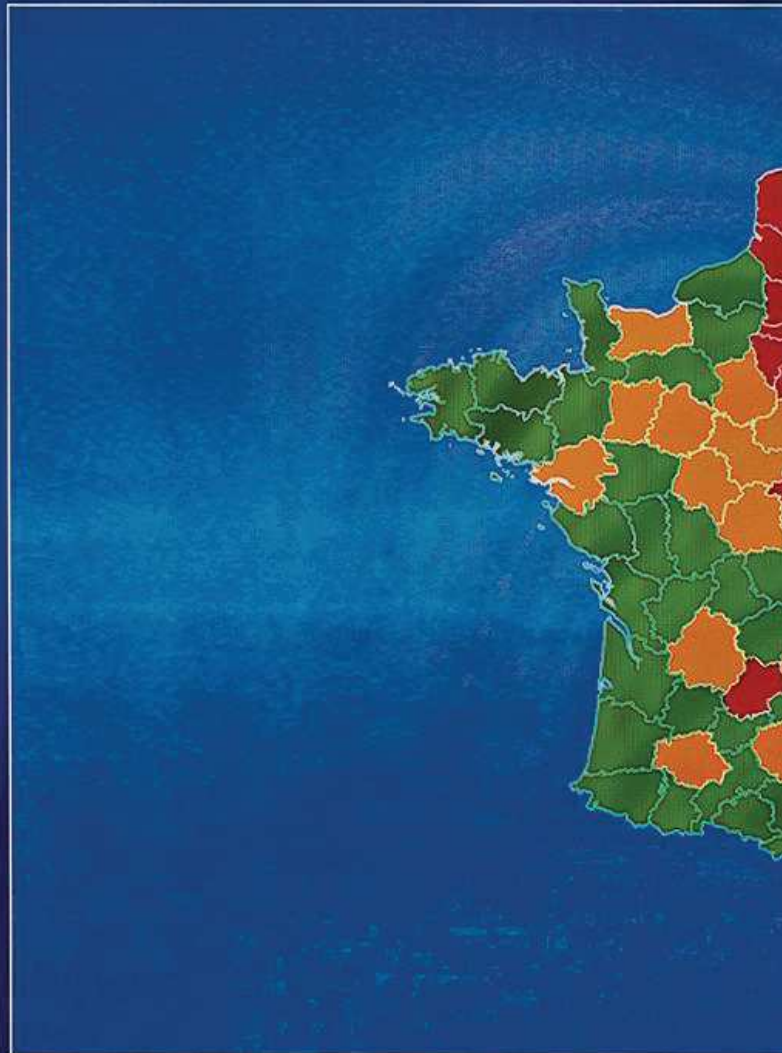
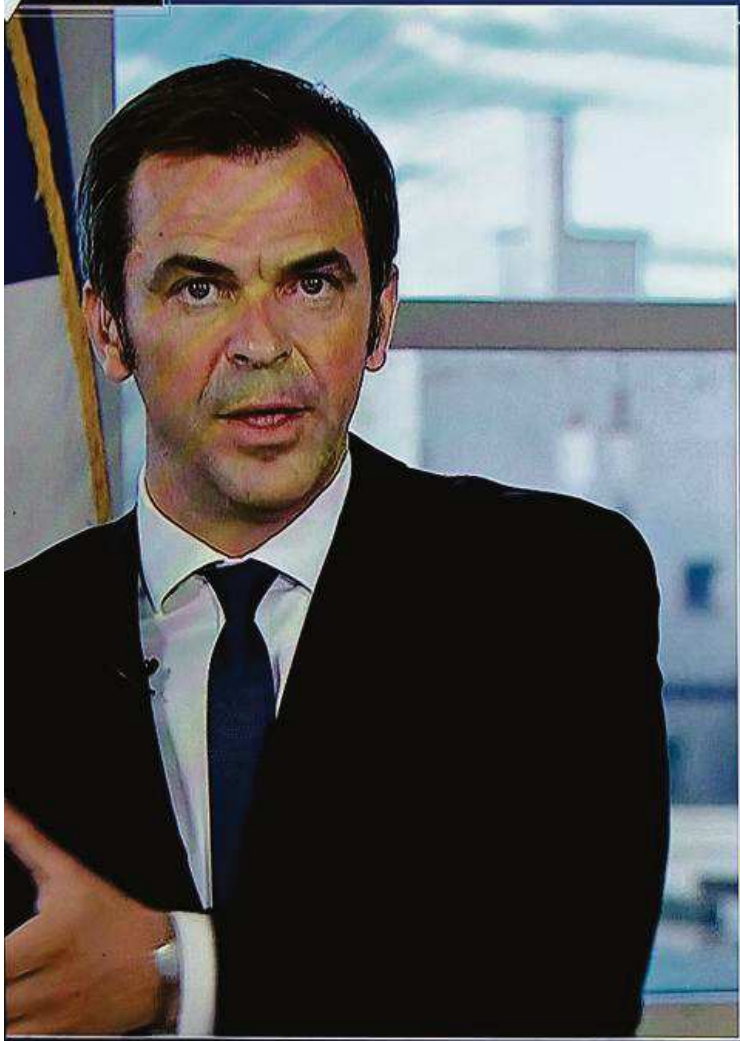
- «plus jamais» des travailleur-ses mis.e.s en concurrence et appauvri.e.s !
- «plus jamais» la dépendance aux marchés internationaux comme le manque de masques, de sur-blouses et de médicaments,
- «plus jamais» les produits qui font le tour de la planète engendrant pollutions et émissions de gaz à effet de serre !
- Et «plus jamais» la captation des ressources naturelles du Sud au seul profit des transnationales des pays riches.

Pour que le jour d'après ne soit plus comme le jour d'avant, tout soutien public aux entreprises doit d'ores et déjà être conditionné à une reconversion écologique et sociale, qui nous permettra de créer des centaines de milliers d'emplois de qualité en France. Le gouvernement ne doit pas remettre en cause, sous l'influence des industries polluantes, les engagements et les objectifs environnementaux, déjà très en dessous du niveau exigé par l'urgence climatique. Il doit aussi suspendre les ventes d'armes qui alimentent les conflits et le terrorisme, et réfléchir à abandonner la dissuasion nucléaire coûteuse et plus dangereuse qu'efficace. Nous exigeons que la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité soient des priorités pour le plan de relance de l'économie, et qu'elles soient à la mesure de l'urgence climatique.

Lors de ce 1^{er} mai, nous manifesterons encore pour obtenir un plan de développement de tous les services publics et une revalorisation des métiers d'utilité publique :

- «plus jamais» les hôpitaux débordés du fait des fermetures de lits et du manque de soignant.e.s,
- «plus jamais» d'une recherche publique manquant de crédits,
- «plus jamais» des services publics exsangues,
- «plus jamais» des Ehpad délaissés,
- «plus jamais» des personnes sans revenu et en précarité alimentaire.
- «plus jamais» de fausses excuses quant au manque de budget public pour les financer, alors qu'une fiscalité plus juste (y compris sur la fortune / le patrimoine), une véritable lutte contre l'évasion fiscale et la transformation de la dette publique en dette perpétuelle à taux zéro par la BCE en donneraient les moyens.

Même confiné.e.s, manifestons toutes et tous le 1^{er} mai, depuis chez soi, avec des pancartes, banderoles ou en envahissant les réseaux sociaux. Rendons visibles, exprimons ce que nous voulons en France comme ailleurs : un changement de cap, pour un futur écologique, social, féministe et démocratique !

EN DIRECT**PARIS**

Déconfinement

Tout ce que vous voulez savoir

Accès aux masques, signification des couleurs de la carte de la situation sanitaire, possibilités de déplacement entre les départements, dérogations au-delà des 100 km, tests... «CheckNews» répond à toutes vos interrogations sur l'après-11 mai.

LE20H T F 1

Olivier Véran, le ministre de la Santé, présentant au 20 heures de TF1 la première carte de la situation sanitaire jeudi. PHOTO XAVIER TESTELIN. DIVERGENCE

CheckNews.fr



A partir de quels critères sont élaborées les cartes ?

Vert, rouge ou orange : les Français ont découvert jeudi soir plusieurs cartes de France qui devraient guider, suivant la situation dans leur département, l'ampleur du déconfinement à partir du 11 mai. Attention tout d'abord : cette présentation n'était qu'un point d'étape, un état des lieux au 30 avril. C'est la situation au 7 mai qui conditionnera réellement ce qui se passera le lundi suivant dans chaque territoire. Première carte présentée : celle de la circulation du virus dans les départements. Le gouvernement a retenu ici comme critère la fréquentation des services d'urgence pour «suspicion» de Covid-19 : si, dans les services d'urgence d'un département, la part des patients pensant être infectés par le virus est de moins

de 6%, le département est classé en vert. Si cette part est comprise entre 6% et 10%, le territoire est en orange, et au-delà de 10% en rouge. Cette carte devrait par la suite se nourrir de deux autres indicateurs : les remontées d'informations des médecins généralistes du réseau Sentinelles et le nombre de tests positifs au Covid-19 relevés. Deuxième carte : le niveau de saturation des services de réanimation, avec un périmètre non pas départemental, mais régional. Dans les régions où moins de 60% des lits en réanimation sont occupés par des malades atteints du Covid-19, la couleur est verte, entre 60% et 80%, orange, et au-delà de 80%, rouge. La troisième carte, enfin, est une synthèse des deux premières.

Si un des deux indicateurs précédents est rouge, le département est en rouge, si les deux indicateurs sont en vert, le département est en vert, et si aucun des indicateurs n'est rouge mais qu'un des deux est orange, le département est en orange. A partir du 7 mai, lorsque ces cartes détermineront les conditions du déconfinement, seules deux couleurs (vert ou rouge) devraient subsister. D'ici là, un département orange pourra basculer en rouge ou en vert.

A compter du 11 mai, une nouvelle carte devrait apparaître, enrichie d'un troisième ensemble de critères : la capacité en tests dans chaque département, ainsi que l'état de préparation du dispositif local de détection des chaînes de contamination, notamment en termes d'effectifs, dans la perspective d'une surveillance large des malades et des cas contacts.

L.P.

Mon département est en rouge : quelles sont les conséquences ?

Pour l'heure, les conséquences de ce classement sur l'amplitude du déconfinement d'un département par rapport à un autre en fonction de sa couleur semblent limitées. Les deux exemples donnés par le gouvernement sont les espaces verts (maintenus fermés dans les départements en rouge) et le retour en classe des élèves de sixième et cinquième, qui sera autorisé à partir du 18 mai pour les territoires en vert et a priori repoussé dans ceux en rouge. Mais sinon, pour l'instant, «l'essentiel de la levée du confinement est à peu près identique quel que soit le département dans lequel on se situe», a rappelé le ministre de la Santé, Olivier Véran, jeudi soir sur LCI. Il en est ainsi de l'ouverture des écoles, des commerces jusqu'ici

fermés ou de l'interdiction des rassemblements de plus de dix personnes, des mesures qui s'appliqueront quelle que soit la couleur du territoire.

Pour autant, a averti Véran, «si vous êtes dans une zone qui est déjà rouge au moment de la levée du confinement, si on a des alertes sur l'apparition de clusters [foyers d'infection, ndlr], on peut être amenés à prendre plus facilement des mesures de fermeture, de restrictions supplémentaires [écoles, commerces]». Bref, «ce sont des départements qui sont sous surveillance encore plus étroite». Et le passage d'un département du vert au rouge pourrait entraîner le retour «de mesures de confinement territorialisées».

L.P.

Y a-t-il eu des erreurs sur la première carte, jeudi ?

Ce point presse était très attendu. Le directeur général de la santé, Jérôme Salomon, a présenté jeudi la fameuse «carte du déconfinement», affichant une couleur (vert, orange ou rouge) par département en fonction de la circulation active du virus et du niveau de saturation des services de réanimation. Sans surprise, Paris et l'Île-de-France apparaissent en rouge, tout comme le Grand-Est, alors qu'une grande partie de l'ouest de l'Hexagone est en vert. Mais d'autres départements en rouge ne devraient pas l'être : le

Lot, le Cher et la Haute-Corse. Dans la soirée de jeudi, les agences régionales de santé (ARS) et préfets de ces départements ont alerté sur des erreurs.

En Occitanie, le problème vient du nombre de passages aux urgences, dont le nombre total remonté serait trop faible. Ce qui a conduit «à surévaluer le pourcentage de passages aux urgences pour suspicion de coronavirus par rapport à la réalité» selon l'ARS, qui évoque un indicateur «vraisemblablement faussé pour le département du Lot».

Même chose dans le Cher : l'ARS du Centre-Val-de-Loire confirme à CheckNews que la carte de circulation du virus est erronée. «Ce sont vraisemblablement des tests réalisés en Ehpad ou en centres hospitaliers qui ont été pris en compte alors qu'ils n'auraient pas dû l'être.» Enfin, en Haute-Corse, l'ARS a évoqué «des modalités du codage par le centre hospitalier de Bastia [qui] entraînent une surestimation du nombre de passages aux urgences pour Covid en décalage avec le nombre de cas testés positifs».

Vendredi soir, les erreurs ont été corrigées : le Cher est passé en orange, et le Lot et la Haute-Corse en vert.

PAULINE MOULLOT

Par LUC PEILLON

Rarement un événement n'aura autant polarisé l'actualité. Depuis l'émergence de l'épidémie de Covid-19 dans l'Hexagone, ce sujet est devenu l'unique thème, ou presque, abordé par les médias français. L'épidémie en elle-même, sur un plan sanitaire, mais aussi ses nombreuses déclinaisons sur le plan social, économique, scolaire ou encore culturel. Et, de fait, les questions adressées à CheckNews depuis le début de la crise sont quasi exclusivement consacrées à cette crise planétaire qui, en quelques semaines à peine, a bouleversé nos vies.

«L'évolution de l'épidémie en France va-t-elle suivre celle de l'Italie, pourquoi tel pays semble épargné, comment tel autre décompte-t-il ses victimes, quand et comment cette crise peut-elle se fi-

nir?» Ce sont quelques-unes des premières interrogations, parmi tant d'autres, qui ont assailli nos lecteurs.

Avec le confinement du pays, le 17 mars, ce sont aussi des préoccupations très concrètes qui ont émergé, sur les possibilités de déplacement, le chômage partiel, les attestations, l'ouverture ou non des cavistes...

Dans la perspective du déconfinement, très limité, qui devrait intervenir à partir du 11 mai, nous avons choisi de consacrer cet événement à ses modalités pratiques, aux petites libertés retrouvées et aux grandes interdictions maintenues. Mais aussi à cette météo d'un nouveau genre que chaque Français devrait désormais scruter : la carte des départements plus ou moins infectés, qui devrait conditionner, sans que l'on sache encore jusqu'à quel point, le degré d'affranchissement de chaque territoire. ◀

CheckNews.fr

Fait-on vraiment 300 000 tests par semaine en France ?

Le gouvernement s'est fixé comme objectif de réaliser 700 000 tests par semaine, à compter du 11 mai. Mais où en est-on actuellement ? La question n'est pas si simple. Le dernier bulletin épidémiologique de Santé publique France mentionne, pour la dernière semaine, environ 30 000 à 35 000 tests réalisés dans les laboratoires privés, et environ 90 000 tests réalisés par les laboratoires hospitaliers. Soit de 120 000 à 130 000 tests. Un chiffre stable depuis quelques se-

maines. Mais incomplet, selon Olivier Véran, qui a évoqué 280 000 tests, jeudi sur LCI. Le ministre de la Santé affirme que le décompte de Santé publique France est imparfait, oubliant une bonne partie des tests réalisés par les laboratoires privés. Et pour cause : la France est encore incapable de compter le nombre de tests effectués sur le territoire. Les remontées des laboratoires privés ne sont que partielles, puisqu'elles concernent seulement les laboratoires (envi-

ron un tiers) qui font analyser leur prélèvement par le réseau dit des «3labos», qui rassemble trois grands laboratoires centralisant les prélèvements. Environ deux tiers des labos de ville font donc des tests hors du radar. Depuis trois semaines, les autorités tentent de mettre en place la tuyauterie informatique permettant les remontées d'informations de tous les laboratoires, privés comme publics. Au 11 mai, il est ainsi prévu que l'ensemble des données soient centralisées vers une

plateforme commune. Laquelle permettrait enfin de renseigner sur le vrai nombre de tests. Peut-on avoir une estimation, d'ici là, de ce total ? Interrogé par CheckNews, Lionel Barrand, président du Syndicat des jeunes biologistes médicaux, juge, à partir des extrapolations que l'on peut faire, que l'estimation de 280 000 tests hebdomadaires d'Olivier Véran est plausible : «On doit être à deux tiers de tests faits par le privé, et un tiers par les hôpitaux.» Si le total est supérieur aux données de Santé publique France, il demeure encore très loin de l'objectif des 700 000 tests par semaine.

CÉDRIC MATHIOT

Faudra-t-il encore une attestation ?

Elle est entrée dans la vie des Français depuis le 17 mars et le début du confinement en France. L'attestation de déplacement, obligatoire pour justifier chaque sortie depuis maintenant un mois et demi, ne sera plus indispensable à partir du 11 mai et le début du déconfinement. C'est le Premier ministre, Edouard Philippe, qui l'a annoncé lors de son allocution à l'Assem-

blée nationale mardi : «Il sera à nouveau possible de circuler librement, sans attestation.» Comprendre : plus besoin d'attestation pour aller faire ses courses, un footing ou aller voir ses amis. Toutefois, le Premier ministre a aussi précisé que «les déplacements à plus de 100 km du domicile ne seront possibles que pour un motif impérieux familial ou professionnel». Pourra-t-on utili-

ser les attestations actuelles pour justifier ces déplacements ? Contacté par Libé, Matignon n'a pas répondu à ce sujet. Mais sur son tchat, la police nationale, interrogée sur le même thème, assure qu'il faudra être muni d'une attestation ainsi que d'un justificatif (contrat, convention de stage, attestation employeur, etc.).

ROBIN ANDRACA

Le déconfinement sera-t-il remis en cause s'il y a plus de 3 000 nouveaux cas par jour ?

En plus des différents critères par département (circulation du virus, places en réa...), la mise en œuvre du déconfinement va-t-elle être soumise à une condition supplémentaire au plan national ? C'est ce qui semblait ressortir du discours de mardi du Premier ministre, qui a évoqué un seuil de 3 000 contaminations par jour. «J'ai indiqué que nous fondions notre stratégie de tests sur une hypothèse de 3 000 cas nouveaux par jour autour du 11 mai. Si le confinement se relâchait d'ici là [...], alors nous devrions en tirer les conséquences. Je le dis aux Français, si les indicateurs ne sont pas au rendez-vous, nous ne déconfinerons pas le 11 mai, ou nous le ferons plus strictement.»

Ce chiffre de 3 000 contaminations par jour est directement lié aux capacités de tests dont souhaite se doter la France d'ici le déconfinement. Plus tôt dans son discours, Philippe expliquait ainsi : «Le Conseil scientifique nous dit, à ce stade, que les modèles épidémiologiques prévoient entre 1 000 et 3 000 cas nouveaux chaque jour à partir du 11 mai. Parce qu'à chaque cas nouveau correspondra en moyenne le test d'au moins 20 à 25 personnes l'ayant croisé dans les jours précédents. 3 000 x 25 x 7, cela donne 525 000 tests par semaine. 700 000 donnent la marge qui nous permettra, en plus des tests des chaînes de contamination, de mettre en œuvre des

campagnes de dépistage comme nous l'avons déjà engagée pour les Ehpad, notamment.» Autrement dit, au-delà de 3 000 nouveaux cas par jour, la France ne serait plus en mesure de tester et suivre les chaînes de contamination. Au point de remettre en cause le déconfinement ? Le ministre de la Santé, Olivier Véran, s'est montré moins affirmatif, jeudi soir sur LCI : «Ce n'est pas un plafond à 3 000 contaminations [par jour]. Disons qu'on est plus confortables pour être capables de tester, tracer, isoler un maximum de patients, lorsque ce maximum de patients est de un à quelques milliers de malades.» Contacté, son entourage confirmait vendredi que la barre des 3 000 contaminations «ne constitue pas un couperet», qu'il n'y a pas «d'automatisme». Reste qu'en cas d'emballage de l'épidémie, le gouvernement pourrait bien être amené à revoir l'ensemble de sa stratégie.

LUC PEILLON

A quoi correspond le «motif impérieux» pour se déplacer au-delà de 100 km ?

C'est l'une des citations qui a le plus retenu l'attention lors de l'allocution d'Edouard Philippe à l'Assemblée mardi : «Les déplacements à plus de 100 km du domicile ne seront possibles que pour un motif impérieux familial ou professionnel.» Qu'entendait exactement le Premier ministre par «motif impérieux» ? Contacté par Libé, Matignon n'avait toujours pas, vendredi, de réponse ferme à nous donner sur le sujet. Mais le service de presse du gouvernement assure que les arbitrages sont en cours et seront communiqués au public avant le 11 mai, début du déconfinement.

Interrogée sur CNews mercredi, Si-beth Ndiaye, porte-parole du gouvernement, a donné la réponse suivante : «Quand vous n'aurez pas le choix, vous pourrez le faire.» Elle donne alors des exemples plus précis, comme les «transporteurs routiers qui doivent faire de longues distances, traverser plusieurs départements, plusieurs régions». Ou, pour les motifs familiaux, le fait d'aller s'occuper d'un proche dont la santé est fragile. Interrogée sur son site par France Info sur la définition précise du «motif familial impérieux», la police nationale a répondu : «Il s'agit d'autoriser des déplacements dont la nécessité ne saurait être remise en cause (blessures d'un proche, accompagnement d'une personne vulnérable ou non autonome, décès, maison en péril...)» Ces deux motifs, familiaux comme professionnels, figurent déjà sur l'attestation de sortie en place depuis le 17 mars. La première case concerne en effet les «déplacements professionnels ne pouvant être différés». Et la quatrième «les déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants».

R.An.





Dans le XIX^e arrondissement de Paris, le 7 avril.
PHOTO FRÉDÉRIC STUCIN

A quel moment les plages vont-elles pouvoir rouvrir ?

Comme tous les lieux publics, les plages sont fermées depuis le début du confinement. Elles ne rouvriront pas le 11 mai et resteront même fermées jusqu'au 1^{er} juin, au moins. Un nouveau point sera fait par le gouvernement le 2 juin pour décider des mesures prises pour la suite du déconfinement.

Interrogé le 30 avril sur LCI par David Pujadas sur la possibilité de voir des touristes européens sur les plages françaises cet été, Olivier Véran, ministre de la Santé, ne s'est pas montré très optimiste : «*Je n'ai pas la réponse à cette question, mais j'exprime des doutes de manière très franche.*»

Egalement questionné dans la même émission par Olivier Paz, maire divers droite dans le Calvados, sur la possibilité que certaines plages, situées dans les départements classés verts, puissent rouvrir plus vite que d'autres, Olivier Véran a eu ces mots : «*C'est aujourd'hui le cas s'agissant des parcs ou des jardins communaux. On peut imaginer que demain ce puisse être le cas pour les plages. Je ne peux pas vous répondre, mais vous noterez que nous avons fait la différenciation selon la gravité de l'épidémie d'un territoire à l'autre sur la question des espaces extérieurs, et les accès à ces espaces-là. Mais croyez-moi, dès que nous pourrons restaurer la vie à l'extérieur, faire repartir la machine touristique, rendre aux Français l'été auquel ils aspirent légitimement, nous le ferons. Mais uniquement quand cela ne les mettra pas en danger. C'est la règle de base depuis le début de la gestion de cette épidémie.*»

R.An.

Les Parisiens exilés au moment du confinement pourront-ils revenir dans la capitale après le 11 mai ?

Les scènes datent d'il y a deux mois : plusieurs vidéos montrant des centaines de Parisiens patienter dans une gare, en attente du train qui leur permettrait de quitter la capitale, alors que le confinement se profilait. Certains d'entre eux avaient décidé de s'isoler en rentrant chez des parents ou dans leur résidence secondaire.

Publiées sur les réseaux sociaux, et filmées notamment à la gare Montparnasse, ces vidéos avaient suscité des milliers de commentaires haineux, beaucoup reprochant à ces Pari-

siens de participer, en traversant ainsi la France, à la propagation du virus.

Selon l'opérateur téléphonique Orange, qui s'est appuyé sur les données de géolocalisation de leurs téléphones portables, 17% des habitants de Paris et de sa petite couronne auraient fait leurs valises entre le 13 et le 20 mars.

Pourront-ils revenir après le 11 mai ? Rien, a priori, n'empêche les personnes de retourner dans leur résidence principale. Surtout si des motifs familiaux ou professionnels les conduisent à le faire. Pour autant,

le secrétaire d'Etat aux Transports, Jean-Baptiste Djebbari, souhaite que ce retour dans la capitale se fasse de manière «ordonnée». Interrogé par France 5 mercredi, il a ainsi assuré qu'un «certain nombre de ces Parisiens, qui se sont exilés temporairement, font aujourd'hui des réservations [de billets de train] pour rentrer». Or «l'idée, c'est bien sûr de les faire rentrer de façon ordonnée, s'ils ont besoin physiquement d'aller au travail ou s'ils ont la volonté de remettre leurs enfants à l'école». Confirmant que le retour des Parisiens dans leur résidence principale était bien possible, le secrétaire d'Etat a assuré : «Nous allons organiser dans les prochains jours le retour de ceux qui le veulent.» Une référence au fait que les trains, ainsi que le nombre de places à bord, resteront encore limités après le 11 mai.

R.An.

Peut-on aller dans un autre département ou changer de région ?

Limiter les déplacements pour limiter la propagation du virus. C'est le sens du discours d'Edouard Philippe à l'Assemblée nationale. «S'agissant des déplacements interrégionaux ou interdépartementaux, nous voulons réduire ces déplacements aux seuls motifs professionnels ou familiaux impérieux, pour des raisons évidentes de limitation de la circulation du virus, a déclaré mardi le Premier ministre. Et donc nous allons continuer à réduire l'offre, à exiger une réservation obligatoire dans tous les trains, TGV ou non, à décourager les déplacements entre départements. Le jeudi de l'Ascension sera bien férié, mais je dis clairement aux Français : ce n'est pas le moment de quitter son département pour partir en week-end.»

Si l'exécutif a bien évoqué une volonté de limiter «les déplacements interrégionaux ou interdépartementaux», il a, dans le même temps, retenu un critère de distance pour limiter ces déplacements plutôt que des limitations aux «frontières» : «Il sera, à

sans attestation, sauf pour les déplacements à plus de 100 km du domicile qui ne seront possibles que pour motif impérieux, familial ou professionnel.» Matignon confirme à CheckNews qu'il sera possible de passer d'une région à l'autre et d'un département à l'autre, du moment que le déplacement se fait à moins de 100 km du domicile. Point très important : il sera aussi permis de circuler d'un département rouge vers un département vert. Même chose pour les régions. Ces 100 km représentent-ils un rayon à vol d'oiseau ou une distance effectivement parcourue ? Les services du Premier ministre restent flous : les forces de l'ordre «jugeront avec la rigueur et le discernement nécessaires».

Rappelons toutefois que ces mesures sont susceptibles d'évoluer d'ici au 11 mai. Edouard Philippe a en effet prévenu que «si les indicateurs [sanitaires] ne sont pas au rendez-vous», le déconfinement pourrait ne pas avoir lieu à la date annoncée, ou se faire de façon plus «stricte».

R.An.

CheckNews.fr

Pourra-t-on refaire du sport ?

Après le 11 mai, une activité sportive plus régulière – au-delà du jogging – sera de nouveau possible, mais pas pour toutes les disciplines, ni dans n'importe quelles conditions. Des restrictions subsisteront, comme l'a expliqué Edouard Philippe: «*Il sera possible de pratiquer une activité sportive individuelle en plein air. Il ne sera possible ni de pratiquer du sport dans des lieux couverts, ni des sports collectifs, ni des sports de contact.*» Dans un communiqué, le ministère des Sports a précisé les modalités de cette reprise. Les activités en extérieur pourront se faire sans limitation de durée, ni attestation. Mais ne pourront pas rassembler plus de dix personnes. Les vestiaires parfois mis à disposition pour les activités en plein air se-

ront, eux, interdits d'accès. Sont également détaillés les critères de distanciation entre les personnes. Pour le vélo et le jogging, une distance de 10 mètres minimum entre les coureurs ou les cyclistes est évoquée. Pour les «*activités en plein air type tennis, yoga et fitness*», il faudra un espace d'environ 4 mètres entre chaque participant. Par ailleurs, le ministère des Sports proposera une liste exhaustive des disciplines toujours interdites, dans un guide en cours d'élaboration. «*Un nouveau point d'étape sera fait d'ici au 2 juin pour évaluer les modalités de reprise des pratiques sportives en salles et des disciplines qui nécessitent un contact*», indique le communiqué.

ROBIN ANDRACA

Où peut-on trouver des masques ?

Les masques vont devenir obligatoires dans les transports en commun. Mais où se les procurer alors que, pendant le pic de l'épidémie, les pharmacies devaient réserver les fameuses protections aux soignants ? Désormais, les officines ont le droit de vendre des masques chirurgicaux aux particuliers. Mais elles devront les distribuer «*avec discernement*», rappellent les syndicats de pharmaciens. L'annonce est venue

à point, alors que ces professionnels s'agaçaient de voir la grande distribution être elle aussi autorisée à vendre des masques jetables dès ce lundi. Mais ceux-ci, vu l'état des stocks, risquent d'être difficiles à obtenir. C'est pourquoi vous pouvez aussi trouver des masques grand public, en tissu, lavables et réutilisables, dans les officines. Celles-ci en faisaient la demande depuis quelques semaines. Les buralistes ont également passé commande de mas-

ques en tissu et devraient commencer à en fournir la semaine prochaine.

Plusieurs communes ont également annoncé la distribution de masques alternatifs à leurs habitants. Ce sera par exemple le cas dans les villes de Rennes, Lyon ou encore Paris.

Enfin, l'Association française de normalisation (Afnor) a mis en ligne des guides pour pouvoir réaliser son masque en tissu soi-même. Et a créé une plateforme mettant en relation les personnes en recherche de masques avec des confectionneurs recensés dans chaque département.

PAULINE MOULLOT

Les prix des masques sont-ils encadrés ?

Le ministère de l'Économie et des Finances a annoncé mercredi dans un communiqué que les enseignes de la grande distribution alimentaire vendraient des masques grand public (en tissu et réutilisables) et des masques à usage unique à partir de ce lundi, avec des approvisionnements qui monteront en puissance après le 11. Bercy indique que «*les enseignes de la grande distribution s'engagent à ce que le prix des masques soit limité afin de permettre leur acquisition par tous les Français*». Si aucun plafond n'a été fixé en général, le prix de base d'un masque grand public devrait être de l'ordre de 2 à 3 euros, soit un coût à l'usage de 10 à 30 centimes selon le nombre de lavages et de réutilisations possibles.

En revanche, le prix d'un masque à usage unique sera nécessairement inférieur à 95 centimes d'euros. Après avoir annoncé en début de semaine qu'aucun prix maximum ne serait fixé pour les masques réutilisables, au prétexte de la difficulté à fixer un montant pour ces protections dont la durabilité et l'efficacité varient selon les modèles, la secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, Agnès Pannier-Runacher, a salué «*la responsabilité des acteurs de la grande distribution pour leur engagement concernant les prix des masques vendus dans leurs magasins*». L'annonce, le 24 avril par le ministre de la Santé, d'un prix compris entre 2 et 5 euros par masque réutilisable avait suscité des commentaires par-

fois hasardeux de la part d'internautes ou de personnalités politiques, comme Marine Le Pen. Ces derniers avaient comparé les prix maximums pour ces masques réutilisables avec les mesures prises dans d'autres pays européens, comme l'Italie et l'Espagne, où des plafonds inférieurs à 1 euro ont été décidés. Mais uniquement pour les masques chirurgicaux à usage unique. En Italie, le gouvernement a en effet fixé le prix des masques chirurgicaux à 50 centimes l'unité. Même chose en Espagne, où le ministre de la Santé, Salvador Illa, a indiqué que la Commission interministérielle des prix des produits de santé avait convenu de fixer le prix maximum de vente des masques chirurgicaux au public à 0,96 euro. Il s'agit là encore de masques à usage unique, dont les prix ne peuvent pas être comparés avec ceux des masques en tissu réutilisables.

JACQUES PEZET



- Des enfants font du sport dans une rue de Paris le 21 avril. PHOTO CHRISTOPHE ARCHAMBAULT. AFP
- Un masque à Los Angeles, le 23 avril. PHOTO LUCY NICHOLSON. REUTERS
- Au Louvre, le 12 mars. PHOTO DENIS ALLARD
- Le 14 avril, à Paris. PHOTO DENIS ALLARD
- Télétravail à Paris mercredi. PHOTO DENIS ALLARD



Quelle reprise pour les activités culturelles ?

A la levée du confinement, seules les galeries d'art, les médiathèques et les bibliothèques pourront rouvrir leurs portes. Aussi autorisés à le faire : les «petits musées». Contacté pour savoir ce que désignait exactement cette appellation, le ministère de la Culture a répondu que «la concertation organi-

sée par le ministre avec les collectivités locales et les acteurs concernés est en cours, dans la logique de différenciation territoriale annoncée par le Premier ministre». Et que «cela dépendra en effet des circonstances locales (département vert ou rouge) et de la capacité du lieu, sous la responsabilité de son ex-

ploitant, à mettre en œuvre les mesures sanitaires, notamment la distanciation physique». Bref, le flou.

C'est en revanche plus clair pour les établissements qui resteront fermés après le 11 mai : les «grands musées», les théâtres, les cinémas et les salles de concert, et ce jusqu'à nouvel ordre. De plus, aucun événement ou festival regroupant plus de 5 000 participants ne pourra se tenir avant septembre.

R.An.

Ecoles, collèges, lycées : à quelle date rouvrent les établissements ?

Les élèves ne vont pas tous revenir en classe en même temps, et «pour tous les niveaux, le retour des enfants à l'école se fera sur la base du volontariat des familles», a annoncé le ministère de l'Éducation nationale. Mais pour ce qui est des dates de l'éventuelle rentrée, les choses se compliquent.

Pour les écoles maternelles et élémentaires, il y aura une «réouverture progressive à partir du 11 mai», avec «beaucoup de souplesse dans la façon de faire», a expliqué Jean-Michel Blanquer sur BFM TV. Les classes de sixième et de cinquième rouvriront, elles, dans les départements classés verts (où l'épidémie est moins forte) à partir du 18 mai. «Si la situation évolue positivement, on pourra ouvrir ensuite les collèges ultérieurement dans les territoires rouges», a affirmé le ministre de l'Éducation nationale. Pourquoi les écoles primaires ouvriront-elles plus largement et plus tôt que les classes de sixième et de cinquième ? «Principalement

parce que les élèves les plus jeunes ont plus de difficultés à travailler en autonomie et du fait de l'importance de l'acquisition des savoirs fondamentaux en primaire», nous fait savoir le ministre. Les quatrièmes et troisièmes ne subiront pas le même sort que leurs camarades collégiens, «car il s'agit d'un déconfinement progressif», justifient les services de Jean-Michel Blanquer.

Ces deux derniers niveaux de collège sont logés à la même enseigne que les lycéens, les BTS ou les étudiants de classes préparatoires. Pour eux, des réponses seront données début juin. «D'ici à la fin mai, on va pouvoir observer la situation sur un territoire donné et on aura aussi parfois des évaluations à une échelle plus petite, c'est ce qui permettra de décider l'ouverture ou pas. Mais dans l'intervalle, les élèves auront continué à avoir l'enseignement à distance», explique le ministre de l'Éducation nationale.

FABIEN LÉBOUCQ

Télétravail : peut-on être obligé de revenir sur le site ?

Le déconfinement ne devrait pas avoir de conséquences significatives sur le télétravail. Le gouvernement continue de préconiser le recours au travail à distance dès que cela est possible, «au moins pour les trois prochaines semaines». «Je le demande avec insistance aux entreprises. Nous en avons mesuré depuis la mi-mars le déploiement massif. Personne n'en ignore les contraintes, mais celui-ci doit se poursuivre pour limiter le recours aux transports publics et pour limiter plus globalement les contacts. Il n'y a pas sur ce sujet un avant et un après-11 mai», a déclaré Edouard Philippe le 28 avril. Le ministère du Travail confirme que «la consigne est bien de poursuivre le télétravail autant que possible, peu importe la couleur du département». L'em-

ployeur peut imposer ce mode de fonctionnement à ses salariés en cas de menace d'épidémie, au nom de l'article L1222-11 du code du travail (modifié par l'ordonnance «Macron» de 2017). Des aménagements à la marge seront possibles avec le déconfinement, afin de permettre «la réouverture progressive d'agence et de services», explique le ministère : «C'est difficile de rouvrir une agence bancaire ou Pôle Emploi si tout le monde est encore en télétravail.»

Malgré ces recommandations, le salarié ne peut pas imposer le télétravail à son employeur. Mais il peut demander certaines garanties car les employeurs ont une obligation de sécurité et de santé vis-à-vis de leurs employés. Sa responsabilité pénale est engagée.

«C'est à la charge de l'employeur d'évaluer les risques pour chaque poste de travail, de proposer des mesures adaptées et de contrôler la mise en œuvre de celles-ci. Tout ceci doit être renseigné et mis à jour dans le document unique d'évaluation des risques (Duer) qui doit être mis à disposition de l'inspection du travail. Les salariés peuvent aussi le réclamer», explique M^e Eric Rocheblave, spécialiste du droit du travail et du droit de la sécurité sociale.

L'absence de ce document ou de mise à jour est punie d'une amende de 1500 euros, et de 3000 euros en cas de récidive. «Si le document est incomplet, on informe l'inspection du travail, ou un avocat. Il est possible d'exercer un droit de retrait», indique M^e Eric Rocheblave. Si un salarié tombe malade sur le lieu de travail, et que le document n'a pas été mis à jour pour prendre en compte ce risque, «l'accident est de facto dû à la faute inexcusable de l'employeur».

EMMA DONADA

Epidémie de Covid-19 : situation au 29 avril, 14 heures

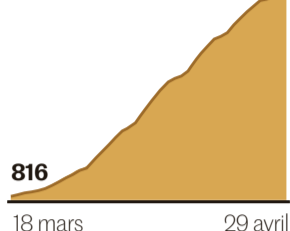
DÉCÈS EN FRANCE

24 087

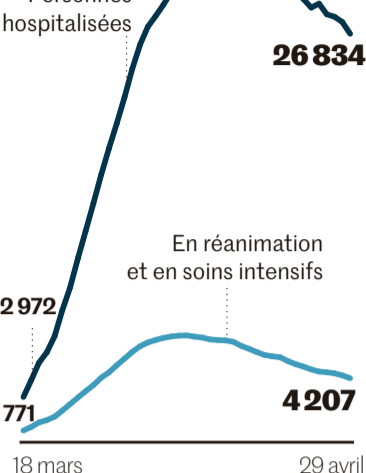
depuis le 1^{er} mars
dont 15 053 à l'hôpital
et 9 034 en Ehpad

RETOUR À DOMICILE

48 228

HOSPITALISATION
ET RÉANIMATION

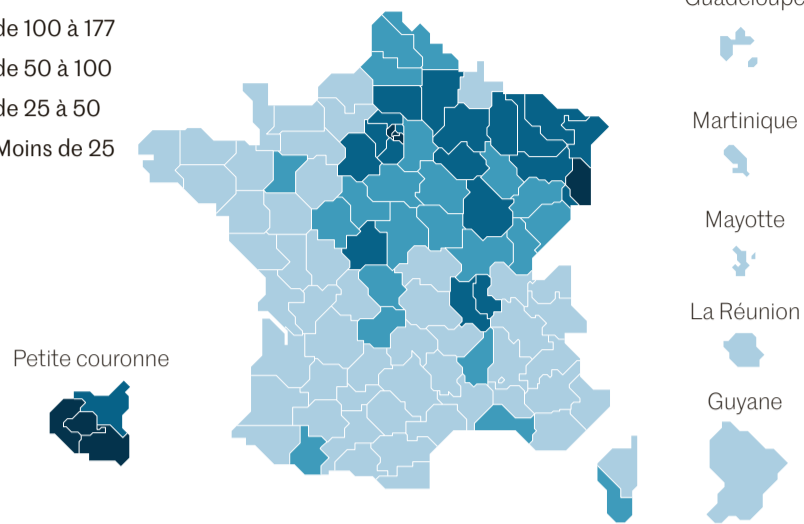
Personnes hospitalisées



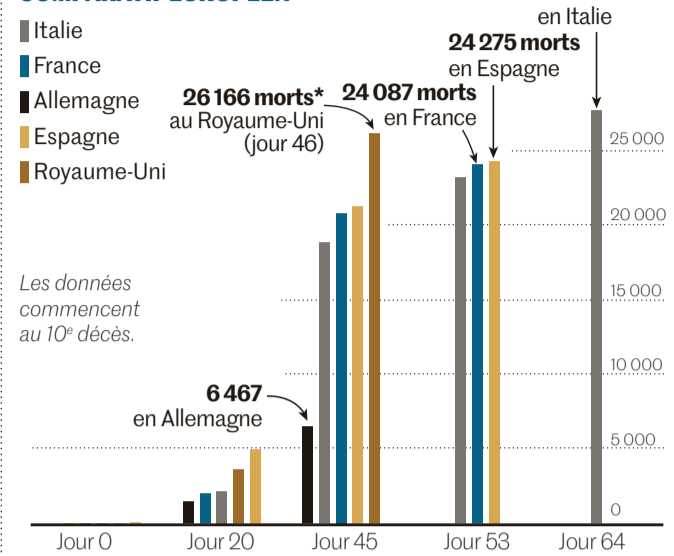
HOSPITALISATIONS PAR DÉPARTEMENT

pour 100 000 habitants

■ de 100 à 177
■ de 50 à 100
■ de 25 à 50
■ Moins de 25



COMPARATIF EUROPÉEN



Infographie Le Monde • Sources : Santé publique France, Johns Hopkins University

* Le Royaume-Uni inclut désormais les décès survenus en maison de retraite

Alerte sur des symptômes graves chez des enfants

Un nombre inattendu de mineurs sont hospitalisés pour des inflammations qui pourraient être liées au virus

L'alerte est prise au sérieux. Un nombre inattendu d'enfants sont hospitalisés dans les services de réanimation pédiatriques pour des myocardites aiguës (inflammation du myocarde, principal muscle du cœur) et des formes atypiques du syndrome de Kawasaki (maladie inflammatoire de type vasculaire) depuis une quinzaine de jours.

Une alerte a d'abord été adressée aux autorités sanitaires par les cinq services de réanimation pédiatrique d'Ile-de-France, lundi 27 avril. Puis les sociétés savantes, dont la Société française de pédiatrie, la Société francophone de rhumatologie et de médecine interne pédiatrique (Sofremip), le Groupe francophone de réanimation et urgences pédiatriques (GFRUP)... ont également adressé mercredi 29 avril une alerte aux professionnels de santé.

Depuis le 15 avril, « nous constatons une augmentation notable de cas d'enfants présentant des myocardites aiguës », expliquent les réanimateurs franciliens. Ces alertes surviennent après celles de la Société des soins intensifs pédiatriques britannique, lundi 27 avril et du NHS (National Health Service), le système de santé britannique, relayées par le journal spécialisé *Health Service Journal*. Les responsables hospitaliers se disent préoccupés « par l'apparition chez les enfants de ces syndromes, qui pourraient être liés au Covid-19 ». Des syndromes similaires ont été retrouvés chez des enfants en Ita-

lie, en Espagne, en Suisse ou aux États-Unis.

Alors que, depuis le début de l'épidémie, le nombre de cas graves de Covid-19 chez les enfants et les adolescents est très peu élevé, une vingtaine de jeunes, principalement âgés de 8 à 15 ans, sont concernés par ces symptômes en Ile-de-France, rapportent les pédiatres réanimateurs que nous avons interrogés.

« Les mêmes symptômes »

« Plus d'une dizaine de patients de 5 à 12 ans sont hospitalisés à l'hôpital Necker [AP-HP], sans aucune comorbidité. On ne peut pas parler d'afflux, mais on a un nombre important de patients qui présentent les mêmes symptômes », explique le docteur Mehdi Oualha, pédiatre réanimateur à Necker. De même, quatre enfants de moins de 10 ans sont ou ont été hospitalisés dans les services de réanimation à Robert-Debré (AP-HP), trois à Trousseau (AP-HP), deux à Bicêtre (AP-HP). Aucun n'a a priori de comorbidité. Quelques cas auraient été signalés ailleurs en France.

Ces enfants ont souffert de douleurs abdominales, de diarrhées et de vomissements, en général, puis de la fièvre, parfois une inflammation cardiaque, et un fort syndrome inflammatoire avec plus rarement des éruptions cutanées. « Le tableau clinique ressemble parfois au syndrome de Kawasaki, une maladie inflammatoire infantile dont les symptômes sont polymorphes, notamment cardiaques », explique le profes-

seur Pierre-Louis Léger, chef du service de réanimation pédiatrique de l'hôpital Trousseau. Cette maladie rare survient souvent avant l'âge de 2 ans et la plupart du temps avant 6 ans et touche un petit nombre d'enfants.

La question est de savoir si ces cas sont liés au SARS-CoV-2. Certains enfants ont été testés positifs, mais d'autres non. Sur la dizaine de patients de Necker, un petit tiers est porteur du virus sur des résultats PCR, les quatre patients de Robert-Debré sont tous positifs. À l'hôpital Trousseau, une jeune fille avait un test PCR négatif, mais un scanner évoquant très fortement la maladie du Covid-19.

Tous sont dans l'attente de résultats sérologiques. « L'ensemble des pédiatres, des réanimateurs (en Europe) travaillent pour voir s'il y a lieu ou non de faire un lien avec le Covid-19, ce que je ne sais pas encore au moment où je vous parle », a déclaré le ministre français de la santé, Olivier Véran, mercredi 29 avril à l'Assemblée nationale.

« La corrélation avec le Covid-19 existe mais la relation directe et le mécanisme ne sont pas connus », explique le professeur Stéphane Dauger, chef du service de réanimation pédiatrique de l'hôpital Robert-Debré, qui demeure très prudent. « On reste avec des points d'interrogation. Est-ce une atteinte directe du virus ? Ou des réactions post-infectieuses, des anomalies de la réponse immunitaire ? Ce n'est pas documenté pour l'instant. »

Tandis que le premier ministre Edouard Philippe a présenté la

stratégie de déconfinement, mardi 28 avril, cet afflux de jeunes patients intrigue les cliniciens. « Est-ce le virus qui induit la réponse inflammatoire, ou une réaction anormale du corps ? », questionne aussi la professeure Isabelle Kone-Paut, chef du service de rhumatologie pédiatrique à l'hôpital Bicêtre. « On voit aussi un emballement immunitaire avec une surproduction de cytokines chez ces enfants », ajoute-t-elle.

« L'une des hypothèses est que le Covid-19 n'aurait pas donné d'atteinte grave initialement, mais entraîné secondairement des réactions immunologiques à l'origine des troubles cardiaques », avance Pierre-Louis Léger. Pourquoi maintenant ? « On peut observer, à la suite de certaines infections virales, l'apparition, dans un second temps, de nouveaux symptômes cliniques appelés "post-infectieux", et ceux-ci parfois plusieurs semaines après », poursuit le réanimateur. « Le lien est possible et mérite d'être évalué rapidement », explique le professeur Etienne Javouhey, président du GFRUP.

« Très préoccupé »

Point rassurant, aucun décès n'a été signalé et l'évolution de ces patients semble à ce jour favorable, constatent les cliniciens.

Si, pour certains pédiatres, le lien peut être fait avec le coronavirus, « il faut être prudent, tempère Isabelle Melki, pédiatre spécialisée en maladie auto-immune à Robert-Debré. On ne peut rien affirmer pour l'instant, mais nous

« La corrélation avec le Covid-19 existe, mais la relation directe et le mécanisme ne sont pas connus »

STÉPHANE DAUGER,
chef du service de réanimation pédiatrique de l'hôpital Robert-Debré

« La corrélation avec le Covid-19 existe, mais la relation directe et le mécanisme ne sont pas connus », explique le docteur Robert Cohen, pédiatre infectiologue à l'hôpital intercommunal de Créteil (Val-de-Marne). « Les signes cliniques chez l'adulte et chez l'enfant sont protéiformes et non spécifiques », mentionne le site Infovac, une plate-forme d'information sur la vaccination.

Moins porteurs, les enfants sont aussi moins contagieux, comme le montre une récente étude des services de santé australiens. Dans les écoles de Nouvelle-Galles du Sud, 18 personnes (9 élèves et 9 membres du personnel), de quinze écoles, ont été testées positives au Covid-19. Parmi leur entourage de 735 élèves et 128 membres du personnel, seuls deux enfants semblent avoir contracté le virus. ■

enfants qui l'ont développée n'ont pas été testés positifs. Nous poursuivons nos recherches », a déclaré M. Hancock, mardi 28 avril, au micro de la radio LBC.

Partout en Europe, le coronavirus a fait très peu de victimes parmi les enfants. Selon un décompte officiel, neuf enfants de 0 à 19 ans sont morts dans des hôpitaux britanniques après avoir été testés positifs au Covid-19, ce qui représente 0,05 % de toutes les morts liées au virus qui s'y sont produites (21 678 recensés lundi soir).

« Depuis le début de l'épidémie en Europe, relativement peu d'enfants ont été touchés et les formes sévères ont été exceptionnelles », rappelle le docteur Robert Cohen, pédiatre infectiologue à l'hôpital intercommunal de Créteil (Val-de-Marne). « Les signes cliniques chez l'adulte et chez l'enfant sont protéiformes et non spécifiques », mentionne le site Infovac, une plate-forme d'information sur la vaccination.

Moins porteurs, les enfants sont aussi moins contagieux, comme le montre une récente étude des services de santé australiens. Dans les écoles de Nouvelle-Galles du Sud, 18 personnes (9 élèves et 9 membres du personnel), de quinze écoles, ont été testées positives au Covid-19. Parmi leur entourage de 735 élèves et 128 membres du personnel, seuls deux enfants semblent avoir contracté le virus. ■

PASCALLE SANTI
ET CÉCILE DUCOURTIEUX
(CORRESPONDANTE A LONDRES)

La baisse de la pollution aurait évité 11 000 décès en Europe

Le confinement a fait baisser les émissions de dioxyde d'azote de 40 % et celles de particules fines de 10 % en un mois

En Italie, en France ou en Allemagne, le confinement a entraîné une baisse sans précédent de la pollution de l'air. Les particules fines et le dioxyde d'azote (NO₂) étant responsables, chaque année en Europe, de plus de 400 000 morts prématurées selon l'Agence européenne de l'environnement, des chercheurs ont essayé d'estimer le nombre de vies épargnées grâce à cette chute spectaculaire des niveaux de pollution constatée avec la mise en œuvre, depuis un mois, de mesures pour lutter contre le Covid-19.

Environ 11 000 décès auraient été évités en Europe selon une étude publiée mercredi 29 avril par le tout jeune Centre for Research on Energy and Clean Air

(Centre de recherche sur l'énergie et l'air pur, CREA), un organisme de recherche indépendant international basé en Finlande et soutenu notamment par Climateworks et Bloomberg Philanthropies. Le Monde a eu accès aux résultats de ce travail inédit.

Avec 2083 décès évités, c'est l'Allemagne qui tire le plus grand bénéfice de cette chute des niveaux de pollution liée au ralentissement de l'activité économique, devant le Royaume-Uni (1752), l'Italie (1490), la France (1230) et l'Espagne (1081). Pour parvenir à ces estimations, les chercheurs du CREA ont analysé les données issues de plus de 3000 stations mesurant les concentrations de particules fines et de NO₂, à travers l'Europe entre le

1^{er} avril et le 26 avril, en les comparant aux niveaux des années précédentes tout en tenant compte des conditions météorologiques. Elles montrent globalement une diminution d'environ 40 % du niveau moyen de NO₂ et de 10 % pour celui de la pollution à particules. Ces réductions des niveaux de pollution sont plus ou moins importantes selon les pays.

Ainsi, pour le NO₂, les baisses les plus prononcées sont observées au Portugal, en Espagne, en Norvège, en Croatie, en France, en Italie et en Finlande. Pour les particules fines, les améliorations sont les plus nettes au Portugal, en Grèce, en Suède, en Pologne, Finlande et en Espagne.

Selon le CREA, cette chute de la pollution s'explique principale-

ment par la baisse de la production électrique à partir des centrales à charbon et celle de la consommation de pétrole (un tiers), liée principalement à la réduction du trafic routier.

« Éviter le retour du tout-voiture »

Outre les décès évités, l'étude identifie d'autres bénéfices sanitaires en l'espace d'un mois : 1,3 million d'arrêts de travail en moins, 6 000 nouveaux cas d'asthme évités chez les enfants, 1900 visites aux urgences à cause de crises d'asthme aiguës ou encore 600 naissances prématurées en moins.

« Les bienfaits inattendus des mesures prises contre le coronavirus montrent à quel point la pollution de l'air est nuisible à notre

santé et à quel point ses effets sur la santé sont négligés », commente Lauri Myllyvirta, analyste en chef au CREA. Une fois cette crise du Covid-19 terminée, il faudra pérenniser cette amélioration de la qualité de l'air en mettant en place des systèmes de transport et d'énergie propres. »

Plusieurs études, notamment en Italie, ont montré que la pollution de l'air était un facteur aggravant de l'épidémie et que les particules fines pouvaient servir de vecteur au virus. Durement touchée, à l'instar de toute la Lombardie, la ville de Milan vient d'annoncer un programme ambitieux visant à réduire l'usage de la voiture après le déconfinement : 35 km de rues doivent être transformés durant l'été, avec des trot-

toirs élargis pour les piétons, de nouvelles pistes cyclables et des limitations de vitesse à 30 km/h.

« La pollution de l'air doit être considérée, enfin, comme une menace sérieuse. Dès le 11 mai, il est impératif d'éviter le retour du tout-voiture et des embouteillages et d'inciter aux modes de déplacements les moins polluants », commente Marie Chéron, responsable mobilités à la Fondation Nicolas Hulot.

Le Réseau action climat, qui fédère une trentaine d'associations, demande la mise en œuvre, en France, d'un « fonds d'urgence vélo » de 500 millions d'euros. Pour éviter que déconfinement ne rime avec ruée vers la voiture individuelle. ■

STÉPHANE MANDARD

PV des gendarmes. Cela donne un total de 5 860 jours d'écoutes, que nous avons divisés par 360 = 16,2 années d'écoutes.

— plus de 85 000 conversations et messages interceptés : nous avons additionné les chiffres délivrés par les gendarmes dans les procès-verbaux de synthèse des interceptions téléphoniques. À la clôture de chaque écoute, les officiers de police judiciaire précisent le nombre de conversations « interceptées » et indiquent que « toutes les communications ont été écoutées ». Ils notent ensuite le nombre de conversations retranscrites pour les besoins de l'enquête. En additionnant leur nombre, nous arrivons au chiffre de 337. Auxquelles s'ajoutent quelque 800 messages reproduits par le centre technique d'assistance (CTA), donc un total d'au moins 1137.

Pour les besoins de cette enquête, nous avons rencontré plusieurs avocats impliqués dans le dossier. Nous avons également rencontré et discuté avec plusieurs mis en examen. Nous avons eu par téléphone au mois d'avril le procureur Olivier Gladly. Sollicité, le juge d'instruction Kévin Le Fur n'a pas souhaité répondre à nos questions, invoquant le « secret de l'instruction applicable à [s]es investigations en vertu des dispositions de l'article 11 du code de procédure pénale ». La présidente de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Nancy, Martine Escolano n'a pas répondu à nos sollicitations par mail. Il en va de même pour l'ordre des avocats de Paris, la Chancellerie et la Direction générale de la gendarmerie nationale.

En revanche, ces deux dernières nous ont répondu sur les taux de cotisation employeur que nous avons appliqués dans nos calculs pour notre deuxième article. Enfin, contacté par téléphone, le gendarme chargé de l'enquête n'a pas souhaité répondre à nos questions et nous a orienté vers la brigade de Commercy, qui n'a pas davantage répondu à nos sollicitations.

Ces articles sont par ailleurs nourris des nombreux reportages déjà effectués à Bure par Reporterre et Mediapart depuis plusieurs années.

Dans l'Hérault, l'épidémie de coronavirus révèle un système carcéral à bout de souffle

PAR PRISCA BORREL, FRANÇOIS DE MONES ET ANNABELLE PERRIN (LE D'OC)
LE MARDI 28 AVRIL 2020



La prison de Villeneuve-lès-Maguelone, le 26 mars 2020 © AFP

À Villeneuve-lès-Maguelone et Béziers, dans des établissements confrontés à la surpopulation carcérale, détenus et surveillants pénitentiaires doivent désormais affronter l'épidémie de coronavirus. Manque de matériel de protection, hiérarchie qui fait la sourde oreille et privation de liberté supplémentaire : la crise sanitaire exacerbe les tensions au sein des prisons héraultaises.

L'épidémie de Covid-19 n'épargne pas les prisons héraultaises. Épicentre de la contagion, le centre pénitentiaire de Villeneuve-lès-Maguelone a, dès le 30 mars, confirmé deux cas positifs au sein de l'établissement. Depuis, une vingtaine de détenus ont été placés en confinement individuel pour des symptômes similaires. Actuellement, selon l'Observatoire international des prisons (OIP), ils ne seraient plus que 11 en isolement.

L'administration a dû s'organiser avec les moyens du bord et une aile de la prison a été réquisitionnée pour y placer les personnes présentant des risques. « Ils ont évacué le rez-de-chaussée et déplacé les prisonniers aux étages pour créer une zone de confinement », raconte Luc*, 25 ans, incarcéré à Villeneuve-lès-Maguelone pour un vol de scooter. *Quand on a de la fièvre ou de la toux, on part en*

bas. » Des symptômes suffisants pour être mis en quarantaine, bien que les détenus « n'[aient] pas été testés », comme le précise Mickaël Escolano, surveillant et responsable local du syndicat Ufap-Unsa. Ce qui inquiète aussi bien les détenus que le personnel pénitentiaire. « Bien sûr que certains surveillants ont peur de travailler dans ces conditions ! », lâche le représentant syndical.



La prison de Villeneuve-lès-Maguelone, le 26 mars 2020 © AFP

Concernant le matériel de protection, à l'image du système pénitentiaire français, la direction a longtemps tergiversé. « On nous a donné des masques le samedi 26 mars, alors que nous les avons reçus plusieurs jours avant », raconte le surveillant. Pire, leur usage avait d'abord été interdit par la direction, qui craignait d'effrayer des détenus déjà à cran. Fin mars, lassé d'attendre, un surveillant de la prison de Béziers s'est doté d'un masque personnel pour entrer en contact avec les détenus, malgré l'embargo. Sommé de le retirer, l'agent a préféré quitter son poste de travail. « Il n'a pas eu de sanction, comme cela a pu être le cas dans d'autres prisons, mais on s'est privés d'un surveillant, alors qu'on était déjà peu nombreux », relève Cyril Haezebrouck (Ufap-Unsa), surveillant de la prison de Béziers.

Une situation également décrite par Luc* à Villeneuve-lès-Maguelone : « Personne ne nous a donné de matériel de protection. Les gardiens eux-mêmes n'étaient pas plus protégés que nous. Certains d'entre eux se fabriquaient même des masques de fortune avec des écharpes et des bandanas ! »

À Béziers, une centaine de masques a fini par être distribuée lors d'un énième revirement de situation. Le stock a fondu en trois jours. « De toute façon, on a eu

droit à des masques périmés depuis 2007, confie Thomas Jacquot, surveillant affecté à l'extraction judiciaire. *On nous a dit que la date de péremption ne concernait que l'élastique. Certains l'ont peut-être cru.* »

Du côté des détenus, la débrouille est légion pour se protéger du virus. Alors que l'administration ne leur en distribue pas, une partie des prisonniers porteraient des masques. *« Ils ont été volés à l'infirmerie ou jetés par dessus les murs dans des colis, témoigne O*, un jeune homme de 18 ans incarcéré à Villeneuve-lès-Maguelone. Les surveillants voient bien qu'on en porte. C'est toléré. Ils comprennent la situation et ne les confisquent pas. »*

À Villeneuve-lès-Maguelone, Mickaël Escolano déplore un manque de gel hydroalcoolique. *« On est en difficulté, on n'a droit qu'à de petites recharges. Les détenus en promenade n'en ont pas, et il n'y en a pas non plus dans les endroits collectifs. »* Une situation confuse qui exacerbe les tensions au sein du centre pénitentiaire, où sont écrouées 826 personnes pour une capacité de 607 places, selon les chiffres du ministère de la justice de janvier 2020.

« J'ai mis en place des gestes barrières, détaille Luc. Je ne serre plus la main et, dès que je rentre dans la cellule, je me nettoie. Mais ce n'est pas forcément le cas de mon codétenu, donc ça ne sert pas à grand-chose. Ce qui peut également provoquer des frictions, c'est de ne plus pouvoir faire circuler des objets comme les briquets. »*

À la prison de Béziers, face au manque, on privilégie désormais un système D surprenant. *« On a la chance d'avoir une responsable de l'économat [chargée de la gestion des stocks – ndlr] très performante. Elle s'est arrangée avec des prestataires privés, des tatoueurs ou encore l'armée pour pouvoir nous fournir du gel hydroalcoolique, des gants et des masques en tissu lavables »,* décrit Cyril Haezebrouck.

Concernant la « distanciation sociale », elle reste très difficile à faire appliquer dans ces conditions exiguës. *« Personne*

ne respecte la distance de sécurité dans les couloirs ou pendant les repas. C'est impossible », précise Luc*.

Pour ne pas se mettre en danger, certains font le choix de se priver de promenade. C'est le cas de Boris*, 31 ans, en proie à des états de psychose depuis le début de l'épidémie. *« J'ai peur de mourir et je me sens complètement abandonné. Je n'ose même pas aller à l'infirmerie. »* De nationalité roumaine et maîtrisant mal la langue française, forcé à partager sa cellule avec deux autres personnes, le jeune homme n'a pas encore vu de psychologue, en raison des faibles disponibilités du personnel en cette période. Selon son avocate, M^e Marine Giorgi, les prises de rendez-vous pour une consultation seraient passées de cinq à une fois par mois.

Pour garantir la sécurité de tous et éviter la propagation du virus, les parloirs ont également été supprimés du jour au lendemain. *« On l'a appris en regardant BFM »,* balance Luc*, qui se plaint du manque de communication. En plus d'être vécue comme une privation de liberté supplémentaire, la fin des parloirs empêche les détenus de récupérer cigarettes et vêtements propres. *« On doit se démerder pour les faire nettoyer à la maison d'arrêt et c'est le bordel. On a peur de se les faire voler »,* enrage Luc. D'autres, comme O*, choisissent de laver leurs habits à la main. *« On s'arrange pour les faire sécher dans nos cellules. Je préfère ça plutôt que d'être contaminé. »* Une méfiance qui ne fait qu'aggraver les conditions sanitaires de l'enfermement.

Composer en effectifs réduits

La fermeture des parloirs mais aussi des unités de vie familiale, des ateliers, ainsi que l'accumulation d'heures supplémentaires, permet de compenser la carence de personnel depuis le début de la crise. Dans les rangs des surveillants de Béziers, Cyril Haezebrouck compte une vingtaine d'arrêts pour garde d'enfants et une dizaine d'arrêts maladie.

Même constat à Villeneuve-lès-Maguelone, qui compte près d'un tiers de personnel absent. *« Pour l'instant, ça se passe bien parce que tout le monde comprend la situation. Et aussi parce qu'il y a très peu d'écrous en ce moment. On est passés de 900 à 800 écrous en peu de temps. Il y a beaucoup moins d'arrivants, et beaucoup de libérations de détenus en fin de peine »,* explique Mickaël Escolano.

Un absentéisme considérable mais dérisoire, comparé à celui constaté parmi les agents de l'extraction judiciaire, chargés des transferts de détenus entre la prison et le tribunal. Dans les véhicules, le mètre de distance est tout bonnement impossible à respecter. *« On est assis juste à côté d'eux. Et des cas de Covid-19, on a dû en transporter un paquet »,* souffle Thomas Jacquot, à Béziers. Dans son service, sur les 34 postes, 20 agents ont dû être arrêtés. Certains pour garder leurs enfants, d'autres... *« parce qu'ils ont les signes annonciateurs du Covid. Beaucoup sont arrêtés parce qu'ils toussent et qu'ils ne vont pas bien. Et l'administration prend ça à la légère »,* déplore-t-il.

Avec ses camarades, le surveillant a déjà fait plusieurs propositions à la direction du centre pénitentiaire pour tenter d'améliorer leurs conditions de travail. *« On a demandé à ne plus transférer les détenus dans des véhicules légers, mais dans les VTD [camionnettes disposant de cellules – ndlr]. Mais on ne nous a pas écoutés, parce que les hiérarchies locales ont peur de prendre des décisions sans directive de la Direction interrégionale**. On l'a bien vu avec les masques. On nous dit que les masques ne servaient à rien, puis on a dit à d'autres que s'ils arrivaient à avoir des masques en tissu, ils pouvaient les porter. C'est le monde à l'envers. On est une véritable armée mexicaine ! Des moutons de Panurge... »*

Le 20 mars, des surveillants biterrois ont vécu une extraction judiciaire particulièrement chaotique au sein du tribunal de Perpignan. Là-bas, l'unique geôle dans laquelle sont placés surveillants et détenus en attendant le début de leur

audience a rassemblé près de 15 personnes toute une journée durant. Sans masques ni gel. Une situation ubuesque en pleine crise sanitaire. « Il faut savoir que cette geôle ressemble plutôt à une cave. Elle doit faire dans les 15m² avec une table au milieu. Les agents et les détenus y sont restés enfermés de 8 heures à 18 heures ! On n'est même pas capables d'utiliser la visioconférence, alors que ce ne serait qu'une petite mesurette », s'insurge Thomas Jaquot. À la suite de cet incident, le directeur interrégional s'est fendu d'un courrier, daté du 27 mars, à l'attention du président dudit tribunal, convenant qu'il y avait effectivement quelques « voies d'améliorations »...

* Les prénoms ont été modifiés.

** Contactée, la Direction interrégionale des services pénitentiaires d'Occitanie a répondu par la négative à nos demandes d'entretien avec les directeurs locaux des prisons de Béziers et de Villeneuve-les-Maguelone.

Boîte noire

indépendant // rigoureux // curieux

le d'Oc

Cet article est proposé par **Le d'Oc**, site d'information lancé en février 2017 qui couvre l'actualité du Grand Montpellier, avec lequel Mediapart a noué un partenariat éditorial, **renforcé pour les municipales**, comme nous le faisons avec d'autres équipes de journalistes en région (**Mediacités**, **Marsactu** à Marseille et **Le Ravi**, mensuel satirique de la région PACA, **Le Poulpe.info** en Normandie), ou avec le **Bondy Blog** (Seine-Saint-Denis) et **Guyaweb** (Guyane).

Cinéma, musique: le Covid-19 accélère la numérisation de l'industrie culturelle

PAR MICKAËL CORREIA

LE MARDI 28 AVRIL 2020

L'épidémie du coronavirus est en train de reconfigurer l'industrie culturelle. Les plateformes numériques de vidéo à la demande se renforcent, au détriment des salles de cinéma, tandis que les concerts en live streaming viennent concurrencer la scène. Au-delà de la concentration aux mains de quelques acteurs, l'accélération de la numérisation risque d'uniformiser les pratiques.



Des voisins assistent au concert «One World : Together At Home», le 18 avril © AFP

La nouvelle a pris de court l'industrie cinématographique. Début avril, Amazon Prime Video annonçait en fanfare que la comédie française *Forte* serait disponible dès le 15 du mois en vidéo à la demande (VOD) sur sa plateforme. Et ce sans avoir été projetée auparavant dans un seul cinéma.

Le film de Katia Lewkowicz s'annonçait comme un succès populaire en salle. Les actrices Melha Bedia, Valérie Lemercier et Alison Wheeler avaient passé les deux premières semaines de mars à promouvoir *Forte* dans les médias. Mais pour cause de crise sanitaire, la comédie a été privée de sa sortie en cinéma, initialement prévue le 18 mars. Face au désastre économique qui se profilait, le producteur Nicolas Duval Adassovsky a vendu l'intégralité des droits du film à Amazon. Une première en France. Et un coup marketing sans précédent pour la firme états-unienne, qui peut proposer en exclusivité à ses abonnés un long métrage français.

Depuis le début de l'épidémie de coronavirus, les quelque 2 200 cinémas du pays accusent le coup. « C'est l'électrocardiogramme plat du côté des salles, se désole Marc-Olivier Sebbag, délégué général de la Fédération nationale des cinémas français.

L'ADN du cinéma, c'est l'expérience collective, partager ensemble un spectacle cinématographique. Au-delà de l'actuelle situation économique catastrophique pour les salles et du fait que nous n'avons toujours pas de date pour rouvrir, il y a l'angoisse de savoir si les gens reviendront au cinéma. »

Une peur loin d'être illégitime. En France, l'industrie du cinéma est soumise à la règle dite de la « chronologie des médias ». Les salles de cinéma possèdent les droits exclusifs d'exploitation des nouveaux films durant quatre mois avant leur accessibilité en vidéo à la demande, en DVD/Blu-ray ou leur diffusion à la télévision. Toutefois, dès le début du confinement, le Centre national du cinéma a reçu une dizaine de demandes de passage anticipé en VOD de la part de producteurs, et ce dans un contexte où les plateformes de service de vidéos en ligne étaient en pleine négociation pour modifier cette sacro-sainte « chronologie des médias ». Depuis le 2 avril, dans le cadre de la loi d'urgence du 23 mars 2020, le Centre national du cinéma a déjà accordé la sortie anticipée en VOD d'une cinquantaine de films, au grand dam des salles obscures.

Dans ce paysage cinématographique bouleversé, les plateformes numériques de vidéo à la demande se frottent les mains. Selon la société spécialiste des médias NPA conseil, la France comptabilisait chaque jour, durant la semaine du 23 au 29 mars, 5 millions de streamers, contre 2,7 millions il y a un an. Le nombre d'abonnements aux offres de services de vidéo streaming a quant à lui doublé depuis le début du confinement.

Netflix tient le haut du pavé, la plateforme représentant à elle seule les deux tiers de cette consommation digitale. Son application a été téléchargée dans le monde 8,3 millions de fois cette même semaine du 23 mars, contre 4,7 millions en moyenne avant le confinement. En à peine trois mois, le mastodonte du streaming a gagné près de 16 millions de nouveaux abonnés payants à la faveur du confinement. Un record absolu. En France, les opérateurs télécoms nationaux

LE PACIFIQUE, TERRITOIRE « PILOTE »

Quasiment épargnées par l'épidémie, les collectivités de Wallis-et-Futuna, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie peuvent être, selon Emmanuel Macron, des territoires « pilotes » du déconfinement. Ce dernier y a déjà débuté.

14,4 millions

C'est le nombre de téléspectateurs qui ont suivi les annonces d'Édouard Philippe mardi à l'Assemblée nationale, selon Médiamétrie.

Politique & Citoyenneté

Annoncer d'abord, concerter ensuite : l'usuelle méthode du gouvernement n'a pas vraiment été du goût des élus locaux. « La logique eût été de faire l'inverse », commente fataliste André Laignel, maire (PS) d'Issoudun (Indre) et vice-président de l'Association des maires de France (AMF). Après son discours à l'Assemblée nationale, Édouard Philippe s'est entretenu mercredi matin avec préfets et élus locaux, qui l'attendaient la besace remplie de questions. Car tous ont le sentiment de se voir refiler la « patate chaude », comme le résume Gaby Charroux, le maire (PCF) de Martigues (Bouches-du-Rhône) : « On attendait des réponses précises, notamment sur l'accueil des enfants dans les écoles et les crèches, ce qui est la préoccupation majeure. On n'en a eu aucune. » En ce domaine, le premier ministre a remis le couple « maire-préfet » au centre du jeu, en « laissant le maire dire aux responsables de l'éducation nationale » comment les écoles peuvent rouvrir. Mais, « ce que nous attendions, souligne André Laignel, c'est un véritable cahier des charges pour savoir dans quelles conditions nous pourrions rouvrir ». Lui aussi a la sensation que le gouvernement « reflète le bébé » et l'immense responsabilité qui va avec. « Comment voulez-vous que les collectivités territoriales et notamment les communes, puisque ce sont elles qui sont en première ligne, puissent prendre des décisions d'une sensibilité aussi exacerbée ? »

« Le besoin d'un cadre sanitaire clair et précis »

Cette date fatidique du 11 mai, pour les collectivités, est un « casse-tête impossible », juge pour sa part Patrice Bessac, le maire (PCF) de Montreuil (Seine-Saint-Denis), qui témoigne d'un « climat lourd, de peur, qui pourrait être renforcé par le classement du département ». Allusion aux couleurs « rouge » ou « verte » attribuées aux territoires à partir de ce jeudi, selon la circulation du virus notamment. Dans une Seine-Saint-Denis durement touchée, l'édile prévient qu'il ne mettra « pas en danger les enseignants, les personnels, les enfants et leurs parents par une action précipitée », et insiste sur « le besoin d'un cadre sanitaire clair et précis ». Mercredi, alors que le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, parlait de « protocole sanitaire », de « cadre national clair », de « souplesse locale et de dialogue » avec les élus, Patrice Bessac assurait n'avoir encore « aucune information » en la matière. Autre préoccupation majeure des municipalités : les crèches. « Ici, à Martigues, elles sont toutes publiques et municipales, et accueillent plus de 1 000 enfants », explique Gaby Charroux, dont les interrogations demeurent très nombreuses sur le barriérage, la garderie, la cantine, les demi-groupes...

Et puis, il y a l'enjeu des masques. « Nous en avons commandé pour les personnels mais nous ne les avons toujours pas reçus », se désole Gaby Charroux. Partout, les collectivités ont dû tenter de pallier l'impéritie de l'État, non sans difficulté. Exemple dans les Deux-Sèvres, avec les 38 000 masques



Partout, les collectivités ont dû tenter de pallier l'impéritie de l'État. À Antony, la mairie a distribué des kits de couture aux habitants volontaires pour fabriquer des masques destinés aux plus vulnérables. Claudia Lacave/Hans Lucas

DÉCONFINEMENT

Les collectivités face au casse-tête du 11 mai

Ce sont sur les élus locaux que repose la responsabilité de concrétiser le plan de l'exécutif. S'ils se félicitent de la prise en compte des différences territoriales, ils demeurent très inquiets.

commandés par le président du conseil départemental, Gilbert Favreau (LR), soit un par habitant. Problème : ils n'arriveront que... courant juin. Comment faire pour organiser la reprise de la vie professionnelle et sociale, l'ouverture des commerces et des services publics sans eux ? « Cette question des masques, ça vire à l'obsession, s'alarme dans son côté le maire de Martigues. On m'arrête dans la rue pour me poser la question. »

« Alerte pour les classes populaires »

Le 11 mai, c'est aussi la réouverture progressive des commerces et des transports. Avec là encore beaucoup d'incertitudes, par exemple sur les mesures de distanciation physique, notamment dans les transports en commun. Sans attendre la date clé, l'Île-de-France a mis en place mercredi la dis-

tribution de 500 000 masques dans 130 gares de la région, « en lien avec les maires » et afin « d'amorcer l'équipement des salariés ». L'association regroupant les régions de France se veut constructive. « En cohérence avec leur compétence économique, les régions apporteront leur pleine contribution à l'adaptation locale du déconfinement pour permettre aux commerces, aux entreprises et aux chantiers de redémarrer dans le respect des gestes barrières », expliquent ses membres, tout en regrettant que « les hôtels, cafés et restaurants ne puissent pas rouvrir avant le 2 juin dans les départements verts ».

Quant à la crise sociale et économique, pour beaucoup d'élus elle n'est pas traitée à la hauteur des enjeux. Patrice Bessac lance ainsi une « alerte pour les classes populaires », relayant leur étonnement financier. « On m'en parle dans la rue, rapporte-t-il : « Ça commence à

être difficile pour le loyer. » » La réouverture des commerces et des marchés, avec le cortège de petits boulots qui en découle, est attendue comme une délivrance. « J'en suis heureux, mais j'ai peur que beaucoup de commerces de centre-ville se cassent la figure », s'inquiète Gaby Charroux. Sans parler des cafés et restaurants, fermés jusqu'à nouvel ordre. Toutes les collectivités, notamment régions et intercommunalités, travaillent à des plans de soutien. Mais toutes sont également très inquiètes des répercussions financières, alors que leur budget doit être équilibré. L'AMF et l'association France urbaine préviennent : « Il sera indispensable de clarifier la question de la prise en charge financière par l'État des surcoûts liés au déconfinement. » Pour les élus locaux, le 11 mai ressemble à la fois à une première étape et à une urgence absolue. ●

BENJAMIN KÖNIG

Un système de santé sous respirateur

L'accès limité des vieux à la réa était "recommandé". La cellule "tests de dépistage" travaille depuis le 2 avril. La Sécu implose.

LE MINISTÈRE de la Santé a joué les caniches après la parution du dernier « Canard ». Un article posait cette question : une « circulaire ministérielle », datée du 19 mars, aurait-elle encouragé les équipes médicales à priver de réanimation des patients âgés et fragiles ? « Il n'y a pas de circulaire concernant la prise en charge des résidents d'Ehpad publiée à cette date », a rétorqué, dans les colonnes du « Figaro » (23/4), le service de presse d'Olivier Véran.

Chasse aux places

Exact, mais son cabinet joue sur les mots. Le Palmipède a improprement qualifié de « circulaire » un texte de « recommandations régionales » (référence : « Covid-19 010 ») portant sur la « décision d'admission des patients en unités de réanimation et unités de soins critiques ». Ce texte a été publié par l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France – avec le visa du ministère, évidemment.

Ces recommandations « non formelles » invitaient les soignants à « prendre particulièrement en compte pour les patients Covid [les critères d'âge] ». Et précisait la doctrine sur l'entrée en réa des personnes fragiles : « Une telle admission risquerait aussi de priver un autre patient d'une prise en charge en réanimation, alors qu'il aurait plus de chances d'en bénéficier. Ainsi est-il licite de ne pas admettre un patient en réanimation, dès lors qu'il s'agit d'une obstination déraisonnable, quand bien même une place serait disponible. »

Tenaillés par la crainte de ne pas disposer d'assez de places au moment du pic de l'épidémie, des professionnels ont, semble-t-il, suivi ces conseils, et pas seulement à l'Assistance publique de Paris. Dans un hôpital public d'Ile-de-France – des documents en possession du « Canard » en attestent –, aucun patient de plus de 70 ans n'a été admis en réa durant les six jours les plus critiques de la crise. Un « tri » que personne ne semble prêt à assumer aujourd'hui...



Avis troublants sur le trou noir de la Sécu

ET SI LES PRÉVISIONS cataclysmiques sur le déficit de la Sécurité sociale (41 milliards en 2020) présentées par Gérard Darmanin, le 23 avril, devant les sénateurs étaient encore trop optimistes ? Selon plusieurs experts de la Sécu, les trois principaux indicateurs se sont encore dégradés.

Et d'un, avec 246 100 chômeurs supplémentaires de catégorie A (sans petit boulot) enregistrés en mars, le chiffre de 1 million de sans-emploi de plus pourrait être atteint, voire dépassé, à la fin de l'année. Manque à gagner en cotisations sociales : une trentaine de milliards. Et de deux, l'accroissement des dépenses hospitalières sera, selon les calculs de la direction de la Sécu et de l'Agence centrale des or-

ganismes de Sécurité sociale, plus proche des 15 milliards que des 8 annoncés par Darmanin.

Gégé voit rouge

Et de trois, les comptables de Bercy considèrent que les entreprises seront incapables, en novembre et en décembre, de payer les contributions patronales reportées ces deux derniers mois par le gouvernement. Encore une bonne dizaine de milliards dans le trou...

Au total, le déficit de la Sécu pourrait approcher 55 milliards – soit le double du record historique de 2010. Il est vrai que Darmanin avait précisé aux sénateurs que ces 41 milliards ne constituaient qu'« une hypothèse favorable ».

A. G.

Tests de dépistage : un amateurisme dé-testable

L'ÉNORME RETARD de la France concernant les tests de dépistage s'explique mieux à la lumière d'un épisode peu connu. Il aura fallu attendre le 21 mars – une semaine après l'annonce du confinement – pour qu'un groupe interministériel soit constitué sur le sujet ! Ce samedi, dans l'urgence, une vingtaine de cadres des ministères de la Recherche, de l'Économie et de la Santé sont chargés de travailler sur la stratégie et l'approvisionnement.

Première mission : établir la liste des fournisseurs et leurs capacités de production. « Ce travail basique n'avait pas été fait, ni en janvier ni

en février, raconte, encore sidéré, un membre de la cellule. En deux jours et deux nuits, il a fallu rattraper un retard de plusieurs semaines. Cela ne coûtait pourtant rien de faire la liste des fournisseurs, même si on ne leur passait pas commande tout de suite, puisqu'il fallait attendre l'homologation des tests par l'Institut Pasteur. »

Cabinet privé à la rescousse

Ce n'est que le 2 avril – la France déplore déjà plus de 5 000 morts – que la « cellule tests », définitivement constituée, est installée au centre de

crise sanitaire du ministère de la Santé. Son coordonnateur, Thomas Lombès, passe alors la main à Nicolas Castoldi, le dircab de Frédérique Vidal, la ministre de la Recherche. « Avant la cellule, il y a eu un vrai problème de réactivité. En février, on a contacté le ministère de la Santé, sans obtenir de réponse pendant quinze jours, alors qu'on a de grosses capacités de production », raconte un fabricant.

Après le retard à l'allumage, l'embouteillage : le 9 avril, Bain & Company, un cabinet de consultants privé, est lui aussi missionné sur le sujet, quitte à doubler avec le groupe

interministériel. Selon la lettre de mission – épluchée par « Le Canard » –, cosignée par Frédérique Vidal et Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État à l'Économie, Bain est chargé d'« assister » le gouvernement « dans le développement de capacités de production nationales ». Objectif : assurer la « souveraineté » de la production. « Logique : on fait appel à une boîte privée pour assurer notre souveraineté ! » se marre un haut fonctionnaire. « C'est une mission d'appui. Ils nous ont proposé leur aide gracieusement », explique le cabinet d'Agnès Pannier-Runacher. Si c'est gratuit... I. B.

L'autre contagion – non confinée – que redoute l'Élysée

LA RÉCENTE POUSSÉE de fièvre dans les cités – à Villeneuve-la-Garenne, notamment – donne des sueurs froides au chef de l'État, qui redoute un embrasement. Ces dernières nuits, une trentaine de quartiers sensibles, dont près d'un tiers en province, ont été le théâtre d'échauffourées avec jets de cocktails Molotov, feux de poubelles, barricades enflammées...

Christophe Castaner, le ministre de l'Intérieur, a tenu des propos musclés sur BFMTV (23/4) : « Lorsque des tensions surviennent dans les quartiers, lorsque des violences sont commises, nos forces de l'ordre y mettent un terme. » Un discours que les préfets sont invités à relayer, comme l'indique une note du Centre interministériel de

crise (23/4) que « Le Canard » a en sa possession : « Dans la communication en réaction aux discours ambiants, bien insister sur le fait que des contrôles ont lieu dans les banlieues. »

Police and love

A ceci près que les poulets sont, cette fois, priés d'opérer avec tact ! En témoigne cette instruction diffusée sur les ondes par la Préfecture de police aux équipes bleu marine de la petite couronne parisienne, la nuit du 22 avril : « Il y a lieu d'éviter le contact et la confrontation avec les perturbateurs, notamment lors des interventions ne représentant pas de danger immédiat, afin d'éviter tout blessé parmi les forces de l'ordre ou les perturbateurs. »

La reprise de ce message pacifique sur les réseaux sociaux policiers a quelque peu mis à mal la posture martiale de Castaner.

Tout comme, deux jours plus tard, cette consigne écrite enjoignant aux policiers de Calvados de limiter leurs interventions aux faits les plus graves « dans les quartiers à forte concentration de population suivant le ramadan » (« Le Parisien », 25/4). L'un des problèmes du ministère de l'Intérieur, c'est que le poulailler est déplumé. En additionnant les flics malades, ceux en quarantaine et ceux qui doivent garder leurs enfants, seuls 55 % des effectifs sont opérationnels, contre 70 % en temps normal ». Ça dissuade un peu de rouler les mécaniques... D. H. et C. L.

Borne colle le blues au patronat

L'AURA FALLU trois semaines à Elisabeth Borne pour répondre à la lettre que lui avait adressée Geoffroy Roux de Bézieux le 3 avril. Le président du Medef y réclamait un « moratoire » sur l'application des décisions environnementales prises ces derniers mois par le gouvernement. Trois semaines et, surtout, la divulgation de la bafouille dans « Le Canard »

(22/4)... La ministre de la Transition écologique s'est finalement exprimée le 27 avril, sur Europe 1 : « Je vous le dis très clairement : l'urgence écologique est toujours là (...). Opposer économie et écologie, c'est une vision à la fois dangereuse et dépassée. » Direct. Et si spontanément !

Boss couvert de plaies

Le ton vigoureux d'Elisabeth Borne a ébranlé le chef du patronat. « Ce n'était nullement une polémique contre l'écologie, a rétorqué peu après, en comité restreint, ce grand incompris. On demandait simplement qu'on nous laisse le temps pour appliquer une dizaine d'articles sur environ 200 que compte la nouvelle législation. »

Et d'expliquer que ses troupes allaient être déçues : « La priorité numéro un des patrons, c'est la survie. Dans des secteurs comme l'aéronautique, la situation est terrifiante. Et, dans la restauration, restera-t-il demain des petits patrons pour pouvoir mettre en œuvre la responsabilité élargie qui impose au producteur de s'occuper de ses déchets ? »

Bah ! Il leur restera toujours Bézieux pour pleurer... A. G.



Vilaine coupure pub à la télé

TF1, la chaîne qui court après le « temps de cerveau disponible » des téléspectateurs pour vendre de la réclame, est au supplice. Après trois semaines de confinement, son pédégé, Gilles Pélisson, gémissait déjà (« Le Figaro », 5/4) : « Nous nous attendions à une chute d'au moins 50 % [du chiffre d'affaires publicitaire] pour le mois d'avril. » En réalité, tous les pros du secteur le murmurent : la dégringolade atteint 70 %...

Fabricants de bagnoles, vendeurs de parfums, fournisseurs de maquillage... les annonceurs se sont fait la malle les uns après les autres. D'où ce paradoxe à rendre dingos les fils de pub : alors que le temps passé par les Français devant la télé a augmenté d'une bonne heure par jour, les achats d'espace, eux, ont chuté de 30 à 35 %, soit l'équivalent... d'une bonne heure de télé par jour !

Dans le même temps, les tarifs exigés par les chaînes ont souvent fondu de moitié. Ceux qui en profitent sont les gros annonceurs du secteur alimentaire : avec ses douceurs bourrées d'huile de palme, Ferrero reste le premier acheteur d'écrans. Les groupes de luxe ou de cosmétiques, tel L'Oréal, manquent, en revanche, à l'appel. Mais ils compensent, à l'instar de LVMH, par de belles opérations caritatives, comme la distribution de gel hydroalcoolique.

Touche à mon spot !

A la fin de l'année, les télévisions estiment que la chute de leur chiffre d'affaires 2020 se situera entre 20 et 25 %. Autant de financements en moins pour la production audiovisuelle, le Centre national du cinéma et les sociétés d'auteurs. Histoire de ne pas perdre davantage d'argent en achetant des programmes remplaçant la pub envoyée,

les télévisions n'ont trouvé qu'une astuce : diffuser de plus en plus de spots d'institutions ou d'associations engagées dans la lutte contre le coronavirus.

On se console comme on peut... C. N.

Europcar prend l'État en auto-stop

LA SOCIÉTÉ d'investissement Eurazeo n'a pas hésité à faire le siège de Bercy pour sauver de la faillite Europcar, dont elle est le premier actionnaire (29,9 %). Résultat : plusieurs banques injecteront 223 millions d'euros dans le moteur du loueur de voitures – un prêt garanti à 90 % par l'État. Si Europcar n'est pas en mesure de rembourser, les contribuables passeront à la caisse !

« Cela revient à offrir une prime tous risques à des fonds qui jouent à acheter et à

vendre des entreprises ! » grince un dirigeant de société. Histoire d'attendrir les pouvoirs publics, les dirigeants d'Eurazeo ont pieusement renoncé, le 8 avril, au versement du dividende prévu de 1,50 euro par action, annonçant qu'ils allaient consacrer 10 % de leur rémunération variable au fonds de solidarité pour la lutte contre le Covid.

Jantes en or

Virginie Morgon, la présidente du directoire d'Eurazeo, va ainsi s'asseoir sur

109 818 euros. Heureusement qu'elle en avait gagné 4,7 millions l'an dernier ! En plaçant ses économies dans des programmes de co-investissement d'Eurazeo, elle avait aussi touché 12,7 millions en 2016, quand son ancien boss, Patrick Sayer, palpaient 17 millions. Le même vient d'empocher 6 autres patates en cédant 147 990 actions Eurazeo.

Le goût des belles actions n'empêche pas celui des actions boursières... O. B.-K.

"L'armée peut aider à sauver l'économie"

A QUELQUES MOTS PRÈS, c'est ce qu'ont prétendu Florence Parly et le général François Lecointre lorsqu'ils se sont présentés – le 17 avril au Sénat et le 23 à l'Assemblée – devant les commissions de la Défense des deux Chambres. En visioconférence, et parfois à huis clos, la ministre des Armées et le chef d'état-major se sont tous deux définis comme des « pourvoyeurs d'emplois ». Conscients de leur importance, ils ont affirmé qu'aucun ministère ni aucune administration publique n'étaient en mesure d'en dire autant. A les entendre, la relance de l'économie peut être obtenue en grande partie grâce aux liens que les armées entretiennent avec l'industrie et la technologie de pointe. A ces mots, si l'on ose dire, les patrons de cette industrie qui tue

ne se sentent plus de joie. La semaine dernière, trois des plus puissants d'entre eux – Dassault, Guillaou, patron de Naval Group, et Mayer, président de Nexter – ont adressé un message de soutien à Florence Parly, en réclamant un plan de relance en faveur de leurs productions, « dès après le 11 mai ».

Chloroquine "secret-défense"

Avec ces arguments : « L'exportation, c'est de l'emploi. [Notre industrie] n'est pas délocalisée, et, un euro investi, c'est un euro dépensé en France. » Tous espèrent, en bons patriotes, recevoir sous forme de commandes une partie des 14,7 milliards de dépenses d'équipement prévues pour les armées par le budget militaire de cette année

(37,7 milliards). Mais la ministre et le général se sont montrés parfois moins flambards, durant leurs auditions. Le 23 avril, on apprenait, grâce à une vidéo, puis, le lendemain, par un article de « 20 Minutes », que l'armée avait reçu de Chine un stock de la fameuse chloroquine, chère au professeur Didier Raoult.

Au Sénat, interrogeant Florence Parly pour savoir « si les médecins militaires appliquaient le protocole de soins du professeur Raoult », la sénatrice centriste Sylvie Goy-Chavent n'avait pas obtenu de réponse. Un jour plus tard, Florence Parly se voyait contrainte de reconnaître la réalité de cette commande passée très discrètement à Pékin et affirmait que la Pharmacie centrale des armées voulait disposer de cette chloroquine au

cas où serait démontrée son efficacité.

Enfin, voici un aveu intéressant, enregistré par des élus mais curieusement passé inaperçu : le 17 avril, un communiqué de la commission sénatoriale de la Défense précisait que Marilyn Gygax Généro, la patronne du Service de santé des armées, avait « indiqué ne pas avoir (encore) les moyens matériels d'effectuer des tests sur l'ensemble des militaires avant projection », c'est-à-dire avant leur départ en opérations extérieures. Au risque d'exporter quelques virus au Sahel, en Jordanie, aux Emirats, à Djibouti, etc. Aussitôt, les sénateurs ont demandé à Florence Parly que les soldats ne puissent partir à l'étranger qu'après avoir été testés. Sans se faire trop d'illusions... Claude Angeli



CONFINEMENT : LES FRANÇAIS PERDENT LE MORAL

Le moral des ménages français a subi, en avril, une chute historique. Selon l'Insee, l'indicateur a perdu 8 points par rapport à mars. Il s'agit de la baisse la plus brutale depuis sa création, en 1972.

600 à 900 millions

C'est, en euros, le « surcoût » pour les hôpitaux de la crise du coronavirus, lié notamment aux achats de matériel de protection, a indiqué mardi la Fédération hospitalière de France (FHF).

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Record de dividendes chez Sanofi

Le Big Pharma a confirmé, mardi, le versement de près de 4 milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires. Un scandale selon la CGT, qui exige que cet argent soit utilisé pour les besoins sanitaires liés à la crise.

Une manne astronomique pour les actionnaires du Big Pharma. Hier, lors de l'assemblée générale des actionnaires de Sanofi, le versement de 3,95 milliards d'euros de dividendes, un record depuis la création du groupe, a été validé au titre d'un exercice 2019 exceptionnel, avec 7,5 milliards de résultat net, en augmentation de 9,8 %. Un scandale pour la CGT, qui a demandé le non-versement de cette somme, estimant que celle-ci méritait d'être réinvestie dans la société pour, notamment, développer des médicaments en pleine pandémie mondiale.

Le 20 avril dernier, Sanofi avait annoncé en grande pompe l'investissement de 100 millions d'euros pour soutenir la solidarité nationale, en donnant des médicaments, en contribuant à l'amélioration des conditions d'accueil dans les hôpitaux ainsi que les Ehpad et en finançant des start-up spécialisées dans le dépistage du coronavirus. Très insuffisant pour Thierry Bodin, coordinateur de la CGT dans le groupe, qui précise que « cela équivaut à 2,5 % des dividendes et représente le montant de ce que va recevoir la famille Bettencourt, qui détient 9 % des actions. Le fonds vautour BlackRock va, lui, toucher 200 millions d'euros de dividendes. Ces 100 millions d'euros sont donc une goutte d'eau, à peine au niveau des crédits d'impôts perçus par le groupe! (119 millions en 2019) ». Le maintien du versement aux actionnaires passe d'autant plus mal en cette période où l'État appelle à la modération de ces pratiques. Si le leader européen persiste à valloir, en estimant qu'il démontre ainsi « la confiance de Sanofi en ses capacités à surmonter les conséquences économiques et financières de la crise actuelle », il vante en contrepartie son non-recours au chômage partiel, réservé « aux business les plus vulnérables », selon le groupe.

Suppression de 300 postes en recherche et développement

Une intention louable mais qui risque de faire retomber la facture sur les salariés. Au 1^{er} mai, les arrêts maladie pour gardes d'enfants prennent fin, faisant basculer ensuite les employés bénéficiaires dans le dispositif de chômage partiel. Quid chez Sanofi ? La réponse de la direction n'a pas



Paul Hudson, directeur général de Sanofi, le 6 février 2020. Benoît Tessier/Reuters

manqué de surprendre les représentants du personnel, comme le raconte Jean-Louis Peyren, coordinateur pour la CGT : « On nous a précisé que ceux qui avaient des RTT ou des heures dans leur compte épargne-temps (CET) pouvaient les poser. Pour ceux qui n'en ont pas ou plus, il est envisagé des absences autorisées mais non rémunérées... Ça nous a fait halluciner ! La direction nous explique que ce n'est pas à Sanofi d'assumer des choix individuels si, par exemple des salariés, décident de ne pas envoyer leurs enfants à l'école le 11 mai. On peut verser 4 milliards aux actionnaires mais on n'a pas les moyens de maintenir un faible nombre d'employés payés chez eux. »

Plus largement, cette stratégie d'économies de bouts de chandelle et de rentabilité à court terme du groupe n'a jamais été aussi contestée. En ligne de mire : le choix de se désengager depuis des années de la recherche sur les médicaments anti-infectieux, se privant aujourd'hui de nouvelles pistes pour lutter contre le Covid, ou encore la suppression de postes en recherche et développement (R & D). Dans ce secteur, 300 emplois sont en train de disparaître en ce moment même. Si la firme a fini par prendre le train de la pandémie en marche, en lançant des essais cliniques sur des molécules antibiotiques déjà connues (hydroxychloroquine) et les anticorps monoclonaux (Kevzara), tout en

s'associant à d'autres Big Pharma pour l'élaboration d'un vaccin, les profits, eux, n'ont pas tardé à tomber. Les résultats du premier semestre 2020, dopés notamment par la vente de Doliprane et d'antibiotiques, font grimper le chiffre d'affaires à 8,9 milliards d'euros, soit une hausse de 6,9 %. Pour Thierry Bodin, un renversement de philosophie s'impose. « Sanofi devrait au contraire s'engager à ne pas réaliser de bénéfices avec cette crise et à mettre en accès libre les brevets pour permettre de trouver un traitement. Cette situation sanitaire repose plus que jamais la question de l'appropriation sociale des industries pharmaceutiques. »

CÉCILE ROUSSEAU

« SANOFI VA ENRICHIR (...) QUELQUES DIZAINES D'ACTIONNAIRES QUI FONT LEURS FORTUNES GRÂCE À LA SPÉCULATION. »
LA CGT

UN VACCIN D'ICI À L'ÉTÉ 2021 ?

Plus de 100 projets de vaccins contre le Covid-19 seraient actuellement en développement, selon François Balloux, chercheur à l'University College de Londres. L'Agence européenne du médicament indique être en relation avec les responsables d'une « douzaine » de projets, dont deux sont déjà en phase d'essais cliniques. Les géants de l'industrie pharmaceutique, le français Sanofi et le britannique GSK espèrent ainsi proposer un vaccin commun d'ici à l'an prochain.



Protégeons leur habitat!

Les maladies émergentes proviennent souvent de pays aux écosystèmes menacés. Il est impératif de respecter ces territoires, alerte la vétérinaire Jeanne Brugère-Picoux.

Et si l'on écoutait davantage les vétérinaires pour étudier les maladies émergentes et combattre les pandémies? Professeure honoraire de l'École nationale vétérinaire d'Alfort, agrégée de pathologie médicale du bétail et des animaux de basse-cour, mais aussi membre de l'Académie de médecine, Jeanne Brugère-Picoux avait écrit dès 1989 une étude alarmiste sur l'encéphalopathie spongiforme bovine »

» (maladie de la vache folle), soulignant le risque qu'elle représentait pour l'homme. À l'inverse, aux épidémiologistes qui en 2005 prédisaient cinq cent mille morts par le virus de la grippe aviaire, elle opposait sa certitude d'une barrière d'espèce entre la volaille et l'homme. Dans les deux cas, les faits lui ont donné raison. Aujourd'hui, Jeanne Brugère-Picoux nous rappelle l'importance de bien connaître les animaux – en l'occurrence, pour les coronavirus, les chauves-souris – et de respecter les territoires de la faune sauvage.

Depuis quand parle-t-on de maladies émergentes ?

Depuis très longtemps ! Celui qui en a le mieux parlé, c'est Charles Nicolle, grand microbiologiste français, Prix Nobel de médecine, qui a dirigé l'Institut Pasteur de Tunis jusqu'à sa mort, en 1936, et a mené des recherches sur le typhus, la brucellose, le paludisme... Il a déclaré qu'il y aurait toujours des maladies nouvelles, comme un « fait fatal », et que nous ne saurions jamais les dépister dès leur origine. Il les comparait à Athéna sortant armée du cerveau de Zeus, et évoquait, face à elles, nos tâtonnements.

Mais les spécialistes affirment que les maladies émergentes sont beaucoup plus fréquentes qu'il y a vingt ou trente ans...

C'est d'abord une question de diagnostic : on repère plus facilement les virus. Certaines bactéries également – c'est le cas de la maladie de Lyme. Et on connaît enfin l'origine de pathologies très anciennes, comme la maladie de Bornaville, du nom d'une ville de Saxe, une encé-

phalite qui touchait le mouton et le cheval depuis plus de deux siècles. On sait maintenant qu'elle est due à un virus et qu'elle est probablement une zoonose, une maladie transmissible entre l'animal et l'homme, qui aurait causé, en ce début 2020, en Bavière, quelques cas d'encéphalite humaine mortelle. Pour la plupart, les maladies émergentes viennent des pays dont les écosystèmes sont les plus menacés. Voilà déjà dix ans que j'ai réalisé, avec l'Académie nationale de médecine et le Pr Michel Rey, un livre sur les maladies infectieuses exotiques menaçant l'Europe. La majorité affecte plusieurs espèces, et environ 75% sont des zoonoses. Elles émergent à la confluence de la faune sauvage, des animaux domestiques et de l'homme. Le risque de pandémie est accru par les échanges commerciaux et les voyages touristiques. Le changement climatique complète le tableau. L'exemple de l'*Aedes albopictus*, le moustique tigre, en Italie et dans le sud de la France, représente une menace sérieuse de transmission de maladies virales comme le chikungunya ou la dengue.

Et les coronavirus, d'où viennent-ils ?

Le coronavirus est un virus à ARN, cela signifie qu'il mute beaucoup. Avec une couronne de spicules, ces fameuses protéines S qui lui permettent d'entrer dans la cellule où il se multiplie. Le premier, décrit en 1930, était celui de la bronchite infectieuse des volailles. On n'en a pas beaucoup parlé, et les quelques autres décrits ensuite, dans les années 1960, étaient responsables de rhumes banals chez l'homme. En fait, avant l'épidémie de Sras en Chine de novembre 2002, due à un coronavirus

À LIRE

Manuel de pathologie aviaire, éd. Afas (2015), 700 p.

proche de celui qu'on connaît aujourd'hui, on ne s'y intéressait pas beaucoup. La préoccupation de l'époque, c'était Ebola, apparu pour la première fois en Afrique de l'Ouest en 1976, un filovirus (appelé ainsi à cause d'un aspect filamenteux) qui provoquait des fièvres hémorragiques. Les hommes atteints avaient ramassé des carcasses de grands singes contaminés par des chauves-souris frugivores. En 2005, un autre filovirus, le virus de Marburg, a déclenché une épidémie mortelle dans le nord de l'Angola. Le virologue français Éric Leroy a établi qu'il provenait d'une chauve-souris frugivore, la roussette d'Égypte, sans passer par un animal intermédiaire.

Dans l'épidémie actuelle du Covid-19, on parle du pangolin comme animal intermédiaire entre la chauve-souris et l'homme...

C'est le plus suspecté. Des travaux ont montré chez lui un virus voisin de celui qui nous affecte, mais les Chinois n'ont pas fait de prélèvements quand ils ont fermé le marché de Wuhan. Lors de l'épidémie de Sras, en 2002-2003, on a beaucoup dit qu'un petit mammifère, la civette palmiste masquée, avait joué le rôle d'animal intermédiaire. Toutefois, ce ne fut pas toujours le cas. Ce qui permet d'émettre l'hypothèse d'une contamination directe de la chauve-souris vers l'homme. Et puis le pangolin n'est peut-être pas le seul hôte intermédiaire : une publication canadienne très récente suspecte l'implication possible de chiens errants en Chine.

Pourquoi les chauves-souris hébergent-elles autant de coronavirus ?

Elles n'hébergent pas que des coronavirus, mais quantité d'autres virus, la rage, Ebola, Nipah ! Je ne pourrais pas vous en faire la liste. Elles vivent en colonies nombreuses, dans des grottes et des cavités, et certaines sont très utiles pour l'élimination des moustiques. Ce qui est notable, c'est qu'elles peuvent héberger des virus à des doses importantes sans être malades. Peut-être parce qu'elles fabriquent moins d'interférons, ces protéines de la classe des cytokines produites par les cellules du système immunitaire [et qui, chez l'homme, peuvent s'emballer en un dangereux « orage cytokinique », nldr]. Chez elles, les virus restent puissants, mais sans les affecter.

« Il faut comprendre que les chauves-souris sont inoffensives si on ne modifie pas leur écosystème. »

Est-ce la raison de leur mauvaise réputation ?

Je ne crois pas. Elles relèvent d'un imaginaire inquiétant parce qu'elles volent la nuit et qu'elles sont les seuls mammifères volants. Trois espèces seulement sur un millier, qu'on appelle les vampires en Amérique du Sud, sont connues pour consommer le sang des oiseaux ou des mammifères. En Amazonie, avec la déforestation, des vampires se sont rapprochés des maisons. Ainsi il y a eu des cas de rage humaine au Pérou et au Brésil, avec la contamination de jeunes enfants dormant à l'extérieur, dans leur hamac, et qui n'étaient pas réveillés par la morsure. Il faut comprendre que les chauves-souris sont inoffensives si on ne modifie pas leur écosystème et si on cesse de déforester. En Malaisie, où on a beaucoup déforesté, la proximité de plusieurs élevages de porcs et des chauves-souris a permis, à partir de 1998, l'émergence du virus Nipah. Le porc n'était qu'un hôte intermédiaire amplificateur. La contamination humaine s'est faite par l'environnement, ou par la voie alimentaire. Cela a aussi été démontré en 2004, au Bangladesh, où des personnes ont été infectées par le virus Nipah après avoir consommé du jus frais de palmier-dattier contaminé par des chauves-souris frugivores.

Les Chinois mangent-ils les chauves-souris ?

Oui, ils les chassent pour les manger, c'est un peu comme la viande de brousse en Afrique, qui est un vecteur du virus Ebola. Ce n'est pas le fait que les Chinois mangent les chauves-souris qui est le plus dangereux, mais qu'ils soient en contact très étroit avec elles et d'autres espèces animales. Sur un marché qui mêle de près humains et animaux vivants, le virus circule avec une forte densité, et les gens se contaminent par la voie respiratoire.

Le Pr Didier Sicard, qui a été président du Comité consultatif national d'éthique, demande qu'on criminalise les marchés d'animaux vivants et que l'on crée un tribunal sanitaire international...

Il a raison ! Les Chinois viennent d'interdire les marchés d'animaux vivants, comme ils l'avaient déjà fait en 2003. Cette fois, il faut vraiment que l'interdiction perdure, et qu'ils arrêtent de manger n'importe quoi. Car malgré les



barrières d'espèces, les virus mutent, il y a des recombinaisons possibles, et si ces pratiques continuent il y aura d'autres pandémies. Ces mœurs doivent cesser d'autant qu'elles contribuent à la disparition des espèces. Le pangolin est le troisième animal le plus chassé après le rhinocéros et l'éléphant. Avec un peu de chance, il va enfin être protégé ! Il faut aussi arrêter de consommer la viande de brousse en Afrique. N'oublions pas que le sida est une maladie partie du singe, et que, récemment encore, un Africain est mort de la variole du singe.

Le généticien Axel Kahn dit que le vaccin contre le Covid-19 arrivera avant un an...

C'est possible, mais il faut se souvenir du Sars-CoV-1, à l'origine du Sras : il a disparu (hormis quelques cas en 2004), et la mise au point du vaccin a été abandonnée. Aujourd'hui, la pression infectieuse est énorme, mais si l'épidémie s'arrête ? On oubliera le vaccin. Et si le Covid-19 persiste par vagues, mute, il faudra prévoir un vaccin six mois à l'avance sans savoir si ce sera le bon. Les virus sont un monde complexe. En 2008, tout le monde s'est affolé autour du virus H5N1, de la grippe aviaire. Je n'ai jamais cru à une pandémie, car il y a barrière d'espèce entre les volailles et l'homme. Et de fait, cette grippe ne s'est jamais adaptée à l'homme, et a fait peu de victimes. Finalement, c'est un virus H1N1, une grippe traditionnelle, qui est arrivée, et pour laquelle une seule dose de vaccin suffisait – alors que, pour la grippe aviaire, on en avait prévu deux. Mme Bachelot s'est retrouvée avec trop de doses vaccinales...

Elle avait aussi commandé des masques, qui nous manquent cruellement aujourd'hui.

Certes, et l'on peut trouver qu'on n'a pas réagi assez vite, mais il faut se remettre dans le contexte de départ, en novembre dernier. Les Chinois nous donnaient des statistiques qui laissaient présager une grosse grippe. On pouvait s'étonner des mesures drastiques de confinement prises dès fin janvier... Mais eux connaissaient la gravité de la maladie. Ai Fen, la cheffe des urgences de l'Hôpital central de Wuhan, a déclaré début mars qu'elle avait subi des pressions, en décembre, pour se taire. Depuis, on n'a plus de nouvelles d'elle ! Pour comprendre ce mutisme de Pékin, il faut se souvenir que, lors de l'épidémie de Sras en 2003, les voyages étaient moins fréquents, en particulier pour la population chinoise, et les Européens pouvaient contrôler plus facilement les visas d'entrée. Les Chinois ont peut-être atténué la contagiosité du Covid-19 pour qu'on ne ferme pas les frontières au moment du nouvel an chinois. Comme en 2003 avec le Sras, ils ont tardé à révéler la gravité de l'épidémie à l'OMS, qui n'a déclaré la pandémie qu'en mars.

La mondialisation impose à la Chine des responsabilités nouvelles : tenir enfin compte de la gravité des zoonoses. Du danger que cette proximité avec les animaux sauvages, en particulier dans le cadre de leur commerce et de leur consommation, représente pour l'humanité. Et informer loyalement le reste du monde.

Propos recueillis par **Vincent Remy**
Illustrations **Marta Orzel**
pour **Télérama**

JEANNE
BRUBÈRE-
PICOUX

1943
Naissance à
Gonnellieu (Nord).

1981
Membre de
l'Académie
vétérinaire
de France.

1995
Agrégée
de pathologie
médicale
du bétail
et des animaux
de basse-cour.

1997
Membre
de l'Académie
nationale
de médecine.

2010
Élue Vétérinaire
de l'année
par la profession
vétérinaire
française.

Confinement : la médiation familiale se réinvente

A Lyon, les professionnels mènent des entretiens via Internet. Un format inédit

LYON - correspondant

Comment assurer la médiation familiale en situation de confinement généralisé ? Depuis le 17 mars, la question pousse les professionnels de la région lyonnaise à réinventer leur pratique, afin d'aider couples et familles à retrouver la fluidité des relations humaines. « Nous avons appelé toutes les familles pour leur signaler que nous étions toujours là, qu'elles pouvaient compter sur nous », explique Véronique Jacquemain. La directrice du Centre de la famille et de la médiation (CFM) constate : « Après un temps de sidération, nous avons ressenti le besoin de reprendre le travail dans cette période si particulière d'isolement. »

Les huit médiatrices de l'association ont poursuivi les trois quarts de leur activité, dans des formes complètement inédites. En menant des entretiens par Internet, principalement par Skype. Un défi pour une méthode aux processus rigoureux, essentiellement fondée sur des rencontres physiques en lieu neutre. « Les dialogues par écrans interposés sont déstabilisants. Nous avons l'habitude d'être avec les personnes. Pour nous, le langage non verbal est très important. Un sourire, un recul, une main sur l'épaule : les gestes nous renseignent, l'ordinateur coupe cette richesse corporelle », explique la médiatrice Françoise Duchâteau.

Les médiatrices du CFM apprennent à décoder de nouvelles

expressions via la vidéo. « J'essaie de me concentrer sur les voix, leur musicalité, le changement de ton, d'intonation, on redécouvre l'importance du silence dans la conversation », dit Catherine Guinle.

Problème de la confidentialité

« Les gens se déplacent beaucoup plus, ils sont plus libres de leurs mouvements », note une professionnelle, qui rapporte cette anecdote : en plein entretien par Skype, un père stressé est allé fumer une cigarette à la fenêtre, en portant son ordinateur. Après l'échange et une nuit de réflexion, il a envoyé un mail à l'aube, pour proposer un accord inespéré, dans un conflit très épineux. « J'ai eu l'impression que l'entretien à distance avait pu le rendre plus libre de dépasser ses émotions et de trouver ses ressources », analyse la médiatrice. Une de ses collègues a eu la surprise de voir un couple continuer à échanger sans elle, après une coupure de réseau. Comme si ce nouveau mode de communication généraït des moments propices aux relations qu'on croyait rompues.

Les entretiens étant majoritairement individuels, Internet pose surtout le problème de la confidentialité. Qui est autour de l'écran ? Qui est dans la pièce lorsqu'une mère, ou un père, livre ses émotions intimes, évoque ses angoisses ou ses récriminations, face à un médiateur lointain ? Les médiatrices demandent à leur interlocuteur de se poster seul dans une pièce, d'éloigner les enfants, de couper le téléphone... et



de ne pas enregistrer ! Le risque serait de voir utiliser l'entretien contre l'ex-conjoint dans le cadre d'une procédure. Tout le contraire de la médiation, qui consiste à apaiser et renouer le dialogue, dans la confiance et l'équilibre. Florence Gautheron va jusqu'à demander un engagement écrit et signé : « La médiation à distance c'est mieux que rien, nous devons adapter le cadre dans cette période bousculée », justifie la responsable de la médiation au sein de l'union départementale des associations familiales (UDAF).

« Nous devons être souples et pragmatiques, le confinement peut être un catalyseur d'opportunités, dans ce climat d'insécurité collective, nous dépassons les logiques individualistes, ce qui favorise des solutions que nous pensions impossibles, mais il faut veiller à la validité des entretiens », estime Michaël Haenel, directeur de l'Association française des centres de consultations conjugales, un de quatre principaux organismes de média-

tion de la région lyonnaise. La médiation en période de confinement révèle crûment les inégalités sociales. Basée à Villeurbanne, l'association Colin-Maillard a préféré arrêter ses entretiens à cause du manque d'équipement des familles ou des logements trop exigus dans les quartiers défavorisés. « Quand la situation sociale et économique des personnes nous met dans une position intenable, nous devons arrêter, nos conditions éthiques ne sont pas réunies », estime Morgane Chaudières, directrice de l'association.

Innovations

Tenus à distance, les médiateurs ont la crainte de perdre le contrôle de certaines situations. Du coup, ils innove. En période de confinement, beaucoup de professionnels passent systématiquement un coup de fil après l'entretien par Skype, pour s'assurer qu'aucun malentendu ne s'est immiscé dans l'espace virtuel. Autre trouvaille, pour préserver

Tenus à distance, les médiateurs ont la crainte de perdre le contrôle de certaines situations

leur nécessaire impartialité : la « navette ». Auparavant, les entretiens communs permettaient à chacun de s'exprimer en direct, sans intermédiaire.

Pour compenser le manque de rencontres, les médiatrices du CFM s'autorisent à porter la parole et les propositions d'un conjoint vers l'autre parent. Ce qui exige une neutralité totale, essence de la médiation. « Nous devons introduire l'absent dans l'échange, nous activons la présence de l'autre », résume Françoise Duchâteau. « On nous demande du soutien en cette période

difficile pour les familles, mais nous ne sommes pas des coachs, nous devons maintenir l'équité », résume Claude Ben Amouzi.

Outre les bouleversements méthodologiques, les médiateurs, eux aussi confinés, se retrouvent à gérer les conflits depuis leur domicile. Avec l'impression que les couples et leurs problèmes envahissent leur sphère privée. « Jusqu'alors, j'avais un temps de réflexion dans le trajet pour me rendre au travail, je déposais les tensions au bureau avant le retour. Je n'ai plus la même distance, je ne serai pas la même professionnelle après tout ça », témoigne la médiatrice du CFM Alexandra Beaupin. « Cette période de crise favorise la créativité, nous pensons différemment, c'est une épreuve de vérité, de solidarité, nous parvenons à trouver des ressources insoupçonnées, il faudra le garder en mémoire », espère Liliana Perrone, pionnière de la médiation familiale. ■

RICHARD SCHITTLY

Des locataires en difficulté pour payer leur loyer

Les organismes HLM font face à une hausse des impayés. Les associations craignent une contagion aux bailleurs privés

Après la crise sanitaire liée au Covid-19, la crise sociale menace. Sur les quelque 30 millions d'actifs que compte la France, 10,8 millions de salariés sont au chômage partiel. Pour eux, cela signifie une perte d'au moins 15 % de leurs revenus. « En fait, beaucoup plus, selon Stéphane Peu, député (PCF) de Seine-Saint-Denis. Pour une coiffeuse, mère de deux enfants, qui perçoit habituellement un salaire de 1500 euros, la perte devrait être contenue à 225 euros, mais elle dépasse 600 à 700 euros par mois si l'on retranche aussi la prime de panier [indemnité repas], les pourboires, les heures supplémentaires... »

Pierre Concialdi, économiste à l'Institut de recherches économiques et sociales, un think tank proche des syndicats, évalue, lui, à 3,9 millions de ménages la population « à risque », c'est-à-dire qui perd, en moyenne, 29 % de ses ressources. Or, ces Français doivent face à des dépenses contraintes incompressibles, notamment de logement pour les 2,6 millions de ces ménages qui sont locataires.

Le gouvernement a volé au secours des entreprises et allégé leurs charges mais, jusqu'à présent, pas celles des ménages. « Il va falloir agir pour aider les loca-

taires à payer leur quittance », insiste Stéphane Peu. En tant qu'administrateur de l'office HLM Plaine Commune Habitat, l'élu a constaté que, sur la quittance de mois de mars, payable début avril, 20 % des loyers de ses 18 000 logements n'étaient pas encore rentrés à fin avril, soit une perte de 1,5 million d'euros. A l'office départemental Seine-Saint-Denis Habitat, qui compte 32 000 logements, 700 locataires en difficulté ont demandé un délai ou une aide financière pour honorer leur loyer de mars.

Manque à gagner

Marcel Rogemont, président de Néotoa, organisme HLM breton implanté à Rennes, à la tête de 22 000 logements, atteste aussi que, « pour l'instant, nous enregistrons des impayés de la part de 10 % de nos locataires, mais ils peuvent aussi être dus à des retards techniques, les banques et les bureaux de poste fonctionnant au ralenti. »

Le maire sortant (UDI) de Bobigny, Stéphane de Paoli, a annoncé, le 23 avril, une mesure spectaculaire : « annuler l'ensemble des loyers du mois d'avril » des 4 000 locataires de l'office public de sa ville. Le manque à gagner serait de 1,6 million d'euros, pris en

charge, à parts égales, par la municipalité et par l'office. Cette décision de l'édile et de son adjoint chargé du logement, candidat aux élections municipales et en ballottage défavorable à l'issue du premier tour, apparaît comme très électoraliste et crispe un peu les bailleurs sociaux, qui n'en veulent pas.

« Je suis curieux de savoir si une telle mesure est envisageable et même légale, car il s'agit d'organismes soumis aux règles de la comptabilité publique », rappelle Stéphane Peu. « Il ne faut pas laisser cette charge aux seuls locataires HLM et plutôt faire jouer la solidarité nationale », plaide Stéphane Troussel, président du conseil départemental de Seine-Saint-Denis et de l'office Seine-Saint-Denis Habitat.

« Notre association de locataires n'appelle pas à une exonération généralisée des loyers HLM, explique Jean-Yves Mano, président de Consommation logement cadre de vie. Nous demandons des règles transparentes, harmonisées entre tous les bailleurs sociaux de France et qui tiennent compte des pertes réelles de revenus. Je suis, en réalité, plus inquiet pour le secteur privé, où locataire et propriétaire sont seuls, face à face, et où le bailleur n'a pas toujours l'expé-

rience ni la marge de manœuvre nécessaires. »

Aurélien Taché, député (LRM) du Val-d'Oise, a réussi à entraîner 60 parlementaires et tout le Conseil national de l'habitat, instance regroupant les acteurs du logement, pour proposer au gouvernement quelques mesures fortes. Il suggère, par exemple, de reporter la fin de la trêve hivernale, déjà décalée du 30 mars au 30 mai, au 31 octobre, soit faire la soudure avec la suivante, qui débutera le 1^{er} novembre, et donc de ne pas procéder à la moindre expulsion avant le 1^{er} avril 2021... Mais cela suppose que l'Etat indemnise les bailleurs ayant obtenu un jugement d'expulsion qui ne peut être appliqué, et triple les crédits du ministère de l'intérieur à cet effet et qui sont notoirement insuffisants puisque passés de 78 millions d'euros, en 2005, à 33 millions d'euros en 2018.

Utiliser les dispositifs existants

M. Taché souhaite aussi la création d'un fonds d'aide à la quittance d'au moins 200 millions d'euros venant abonder les fonds de solidarité-logement (FSL) gérés par les départements. Enfin, il suggère d'indexer les aides au logement au-delà du taux de l'inflation, ce qui suppose de revenir

sur les mesures d'économies prises par le gouvernement depuis 2017, baisse puis gel des allocations-logement et sous-indexation de leur révision annuelle.

Le ministre chargé du logement, Julien Denormandie, n'a, pour l'instant, pas répondu au plan de M. Taché. Il préfère utiliser les dispositifs existants, comme le FSL, et met notamment en avant le versement d'une prime exceptionnelle pour 4 millions de foyers modestes : 150 euros pour les allocataires du RSA et de l'allocation spécifique de solidarité (ex-minimum vieillesse) et 100 euros par enfant pour les bénéficiaires de l'aide personnalisée au logement.

« C'est bien pour boucher les trous, mais ce n'est pas l'aide à long terme, au moins six mois, dont beaucoup auront besoin, estime Benoît Filippi, du Réseau stop aux expulsions logement (Resel). Quant au FSL, il faut en simplifier l'accès, en harmoniser les règles et le renflouer. » « Le gouvernement ne veut apparemment pas envoyer le message de ne pas payer son loyer ni ouvrir les vannes de l'argent public, ce qu'il sera cependant peut-être contraint de faire d'ici à la fin mai », analyse Jean-Yves Mano. ■

ISABELLE REY-LEFEBVRE

ATTAQUE

Deux policiers percutés volontairement par un automobiliste

Deux policiers de la direction de l'ordre public et de la circulation de la Préfecture de police de Paris ont été volontairement percutés par un individu au volant d'une voiture, lundi 27 avril, à Colombes (Hauts-de-Seine). L'un des deux fonctionnaires a été grièvement blessé à la tête. Le second s'en tire avec des blessures aux jambes et au bassin. Selon les premiers éléments de l'enquête menée sous l'autorité du parquet de Nanterre, le conducteur, âgé de 29 ans, aurait agi délibérément. Il n'était pas dans les radars de la direction générale de la sécurité intérieure. Les faits se sont déroulés vers 17h30, alors que les agents procédaient à des contrôles routiers pour vérifier les attestations de sortie, dans le cadre de la crise sanitaire. Ce sont deux agents de ce service, dont l'un a été légèrement blessé, qui ont procédé à l'interpellation de l'individu, connu des services de police pour des faits de droit commun anciens, remontant à plus d'une dizaine d'années. Des perquisitions ont eu lieu à son domicile. Mardi matin, le Parquet national antiterroriste évaluait la situation pour savoir s'il devait se saisir de l'affaire.



MARIO WAGNER

Sur les traces de l'application StopCovid

Le futur outil de traçage numérique est un élément du plan de déconfinement présenté à l'Assemblée

Le 11 février, après avoir ravagé la ville chinoise de Wuhan, le nouveau coronavirus Sars-CoV-2 est aux portes de la ville de Hangzhou, 500 kilomètres plus à l'est. Ses habitants découvrent alors une nouvelle application pour leur téléphone. Conçue par le gouvernement et le géant de l'e-commerce Alibaba, elle affiche un code-barres vert. Si l'algorithme estime que la personne s'est déplacée dans une zone à risque ou a fréquenté de trop près un porteur du nouveau coronavirus, le code vire au jaune, voire au rouge. Et son utilisateur doit se confiner. Cette application est adoptée par une centaine de villes chinoises. Vu du monde occidental, où le virus n'a pas encore tué, l'idée d'une application de pistage de la population a des airs de dystopie.

Deux mois ont passé : mardi 28 avril, l'Assemblée nationale devait voter sur le plan de déconfinement. Un projet qui comprendra, notamment, le principe de StopCovid, une application pour identifier les « cas contacts » des malades du Covid-19. L'application française n'a pas grand-chose à voir avec son homologue chinoise en termes de fonctionnement et de garde-fous. Mais elle consiste tout de même à fixer dans la mémoire du téléphone l'intégralité des interactions de son porteur afin de l'avertir s'il a côtoyé un malade du Covid-19 et d'enrayer les chaînes épidémiques d'un virus qui se transmet avant les premiers symptômes.

Avec d'autres, Christophe Fraser a placé ces applications de traçage dans le débat public occidental. Ce chercheur à l'université d'Oxford s'est intéressé à l'évaluation mathématique de l'efficacité du « suivi de contact » lors de sa « première grande épidémie » – celle du SRAS, en 2004. Quand arrivent les premières données sur ce nouveau coronavirus, il comprend qu'il peut se jouer du suivi de contact traditionnel : lorsqu'on se sait malade, on a déjà infecté deux voire trois de ses proches.

Plusieurs de ses collaborateurs lui parlent alors de cette étrange application chinoise qui semble être, en partie du moins, utilisée pour du *contact tracing*. « On a tout de suite fait les maths » et vu que c'était prometteur, se souvient le scientifique. Il avertit le gouvernement britannique et plusieurs collègues à travers l'Europe. D'autres chercheurs, notamment en Allemagne, ont eu la même idée, mais ce sont les travaux de Christophe Fraser et de son équipe, publiés sur leur site mi-mars puis dans la revue *Science*, qui vont donner aux applications de traçage une caution épidémiologique décisive. Les chercheurs avancent même l'idée selon laquelle ce type d'application n'aurait pas besoin de géolocalisation, mais simplement de scan-

ner les environs avec le Bluetooth. Une intuition technique qui laisse entrevoir une éventuelle compatibilité avec les valeurs et le droit des pays européens.

Au moment où les scientifiques d'Oxford rendent publics leurs travaux, Singapour est déjà bien avancé. Si le gouvernement annonce le 20 mars le lancement de TraceTogether, son application de traçage par le Bluetooth, les données d'enregistrement du site Web officiel de l'application et de celui de son protocole montrent que les autorités planchent sur le sujet dès février. Aux côtés de Taiwan ou de la Corée, qui dopent eux aussi leurs procédés de suivi de contact aux données numériques, la cité-Etat servira souvent d'exemple, positif comme négatif.

IDÉE TABOUE

Dans une France tout juste confinée, l'idée d'une application de traçage est taboue. Le 20 mars, le secrétariat d'Etat au numérique assure qu'aucun projet de ce type n'est en cours. Cinq jours plus tard, le gouvernement tente de « vérifier l'intérêt sanitaire » de cette idée. « Ce n'est pas dans la culture française », balaie même, le lendemain, le ministre de l'intérieur, Christophe Castaner. Mais les propositions et les idées affluent au cabinet de Cédric O, le secrétaire d'Etat chargé du numérique. Ce dernier demande à Aymeril Hoang, consultant et bon connaisseur du numérique, d'examiner, bénévolement, comment les nouvelles technologies sont mises à profit contre le Covid-19 dans le monde. Les deux hommes se connaissent bien : ils ont été conseillers ministériels à Bercy lors du quinquennat de François Hollande, avant un crochet par le privé et un retour aux questions numériques sous Emmanuel Macron, Cédric O comme conseiller numérique à l'Elysée, Aymeril Hoang en tant que chef de cabinet de Mounir Mahjoubi, alors secrétaire d'Etat au numérique.

Sa mission fait la part belle au *contact tracing*. Les initiatives singapouriennes et coréennes sont examinées et des contacts sont établis avec l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria), qui se penche lui aussi sur le sujet. Dès le 24 mars, l'Elysée présente un nouveau conseil scientifique dont l'une des missions sera de réfléchir à « l'opportunité de la mise en place d'une stratégie numérique d'identification des personnes ayant été au contact de personnes infectées ». Le 1^{er} avril, le premier ministre, Edouard Philippe, ouvre encore un peu plus la porte au traçage devant l'Assemblée nationale. Début avril, l'Inria s'organise face à ce sujet triplement inédit. D'abord, jamais une telle application n'a été conçue, les défis techniques sont multiples et les

scientifiques partent quasiment de zéro. Ensuite, il faut faire en quelques semaines ce qui aurait, en temps normal, pris des années. Enfin, il s'agit d'un projet très risqué en matière de libertés publiques.

L'Inria fait travailler son équipe de chercheurs spécialisés sur les questions de protection des données. Répartis entre Lyon et Grenoble et viscéralement attachés au respect de la vie privée, voilà qu'on leur demande de construire une application pour suivre des millions de Français. Dans le cadre d'un consortium européen et en collaboration avec leurs homologues allemands de l'Institut Fraunhofer, ils commencent la construction du protocole, l'épine dorsale de l'application qui détermine quelles données vont être stockées, où, et comment le système va identifier et notifier les contacts à risques. C'est là que se joue l'essentiel des enjeux en matière de libertés publiques. Depuis, plusieurs entreprises dont Caggeini, Orange et Dassault Systèmes collaborent avec l'Inria pour développer l'application.

Le 8 avril, les ministres de la santé et du numérique révèlent dans *Le Monde* leur plan pour StopCovid et la tâche confiée à l'Inria. Ils affirment que l'application sera fondée sur le volontariat, qu'elle reposera sur le Bluetooth et que le code sera ouvert. La décision de déployer l'application n'est pas prise, affirment les ministres, et dépendra de la fiabilité technique, incertaine à ce stade car le Bluetooth n'est pas conçu pour mesurer les distances. Lundi 13 avril, lors de son allocution, Emmanuel Macron fait, pour la première fois, référence au projet.

La France n'est pas la seule. Le Royaume-Uni annonce travailler à une application de traçage dès le 18 mars. En avril, l'Autriche, l'Islande et la Norvège sont les premiers pays à mettre entre les mains de leurs citoyens une telle application. Espagne, Italie, Pays-Bas... beaucoup se penchent sur la question. Tous ou presque suivent le même schéma : des applications, temporaires et d'utilisation volontaire, utilisant le Bluetooth sans géolocalisation. C'est dans les détails techniques que cette unité vacille. D'autant plus que surgissent deux nouveaux acteurs.

A la surprise générale, le 10 avril, Apple et Google annoncent un partenariat sans précédent pour ces deux rivaux sur le marché du téléphone mobile. Les deux firmes travaillent ensemble à une évolution de leurs systèmes d'exploitation afin d'insérer le suivi de contact numérisé dans tous leurs téléphones et permettre, par la suite, à diverses applications de « tracing » de fonctionner. Bien conscientes d'être sur le terrain miné de la vie privée, les deux firmes font des choix forts qu'elles estiment garantir la

protection des données personnelles. Elles prévoient de limiter le rôle d'un serveur central devant les recueillir et privilégier un stockage « décentralisé » de données personnelles sur chacun des smartphones des utilisateurs. Or plusieurs pays européens, dont la France et l'Allemagne, ont fait un choix inverse : privilégier un système reposant sur un serveur central contrôlé par les autorités sanitaires et hébergeant les données les plus sensibles.

« SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE »

La position d'Apple et de Google embarrasse Paris et Berlin. Le système qu'ils ont imaginé ne pourrait fonctionner avec l'architecture proposée par les deux géants du numérique. Problème : seule cette dernière permet d'utiliser pleinement la technologie Bluetooth sur les iPhone et d'autres smartphones équipés d'Android. Ces deux entreprises font, de la sorte, irruption dans les politiques sanitaires de plusieurs pays européens. L'Allemagne finit, le 26 avril, par opter pour un modèle dit « décentralisé » se rapprochant par là du duopole de la Silicon Valley. La France, elle, aimerait se passer de l'infrastructure de Google et d'Apple, mais doit pour cela faire lever certaines restrictions sur le Bluetooth. Des discussions sont encore en cours sur le sujet. « La France se prend la question de la souveraineté numérique en pleine face », constate, dépité, un très bon connaisseur du dossier.

La question de l'architecture de l'application déchire aussi le milieu de la sécurité informatique. Trois camps se dessinent : ceux qui défendent le modèle dit « centralisé », poussé par l'Inria via son protocole, appelé Robert. Ceux qui prônent un modèle « décentralisé », proche d'Apple et Google, qu'ils estiment mieux armé contre la surveillance de masse. Et enfin ceux qui renvoient ces deux modèles dos à dos, estimant trop importants les dangers d'une application de traçage.

Ces importantes réserves trouvent un écho dans le monde politique français, au-delà de l'opposition. Dans les jours suivant l'annonce de StopCovid, des députés macronistes se disent opposés à l'idée. Certains le sont toujours. Pour tenter d'apaiser les tensions, le gouvernement consent à exposer ses plans, les 28 et 29 avril, devant le Parlement. Des députés de tout bord réclament alors que ce débat soit suivi d'un vote. Après y avoir été opposé, arguant que le projet ne serait pas finalisé, le gouvernement accepte l'idée... Avant que, samedi 25 avril, l'exécutif annonce finalement que le plan de déconfinement sera voté dans sa globalité, empêchant un vote à part sur le principe du traçage numérique, sujet éminemment sensible. ■

MARTIN UNTERSINGER

BEAUCOUP DE PAYS EUROPÉENS SUIVENT LE MÊME SCHEMA : DES APPLICATIONS UTILISANT LE BLUETOOTH SANS GÉOLocalISATION. C'EST DANS LES DÉTAILS TECHNIQUES QUE CETTE UNITÉ VACILLE

DU PLOMB DANS L'AILE

« En seulement quelques semaines, nous avons perdu environ un tiers de notre activité (...) Et nous devons nous préparer à ce que cela puisse encore empirer », a indiqué, ce lundi, Guillaume Faury, président exécutif d'Airbus.

LA FNAC RECULE

Face au rejet des syndicats, l'enseigne culturelle a abandonné son projet d'indemniser à 100 % le chômage partiel en échange d'une modulation du temps de travail allant jusqu'à 43 heures de temps de travail hebdomadaire, a-t-on appris de la CGT.

Capital/travail

Le confort et la flexibilité sont souvent mis en avant pour vanter le télétravail. Qu'en est-il réellement ?

SÉGOLÈNE JOURNOUD Les avantages du télétravail ne sont effectifs que si l'on respecte certaines conditions de mise en place au niveau du lieu, du management, du collectif, des équipements, du temps et de la charge de travail. Hors situation d'urgence, le télétravail ne s'improvise pas, ça se construit collectivement, de façon paritaire et participative, et ça s'apprend. C'est-à-dire que la direction et les représentants du personnel doivent se réunir pour déterminer les enjeux du télétravail : pourquoi l'entreprise décide de cette modalité organisationnelle, qui est concerné, etc. En respectant ces conditions, les télétravailleurs pourront acquérir une plus grande flexibilité, une plus grande autonomie qui peut induire une augmentation de la productivité, liée aussi à la réduction du temps de trajet. Mais si le salarié travaille à son domicile, la porosité entre les sphères privée et professionnelle peut entraîner des risques. Le télétravailleur peut aussi ressentir une forme d'isolement social, développer un risque d'hyperconnexion, de surcharge de travail en raison d'horaires extensifs, et pour certaines populations un risque d'exposition accrue aux violences domestiques.



Celles et ceux qui travaillent chez eux voient leur temps professionnel et leur temps personnel se superposer. Pierre Méricée/REA

Le confinement accentue-t-il ces risques ou en crée-t-il de nouveaux ?

SÉGOLÈNE JOURNOUD Ce télétravail, exceptionnel pour certains, ne s'est pas produit dans les meilleures conditions. Il n'a pas forcément été volontaire et il est permanent, au lieu des trois jours maximum recommandés par semaine. En confinement, les conditions sont parfois difficiles en termes d'espace, d'environnement sonore. Les risques sont exacerbés, avec une superposition des temps professionnel et personnel, une problématique de gestion d'espace, et une gestion familiale en simultané. Il peut y avoir un isolement social, notamment si la dimension collective et de management à distance est peu présente. Actuellement, la charge globale est plus lourde, parce qu'il y a un écart entre ce qu'on me demande de faire (le travail prescrit), ce que ça me demande (la charge réelle) et ce que je ressens (la charge ressentie). On peut me demander de faire des tâches habituelles, mais avec de nouveaux processus, de nouveaux outils numériques, des visioconférences, etc. Pour beaucoup, il y a eu un apprentissage en situation réelle.

Les salariés sont-ils prévenus par leur employeur des risques auxquels ils s'exposent ?

SÉGOLÈNE JOURNOUD Nous n'avons pas le recul mais nous allons analyser cela à travers des matériaux et témoignages d'entreprises recueillis sur la période.



Ségolène Journoud
Responsable du département transfert à l'Anact (1)

C'est important d'agir en suivant les principes de prévention pour éviter les risques, adapter le travail à l'homme... En ce qui concerne le télétravail, il faut vérifier les équipements mis à disposition des salariés, s'assurer de la maîtrise des outils numériques, s'assurer du principe de déconnexion, que la ligne managériale a été sensibilisée sur sa nouvelle posture... Il faut aussi évaluer l'impact du télétravail sur la santé en organisant un premier bilan entre managers et salariés, faire le lien avec le représentant du personnel, mettre à jour le document unique d'évaluation des risques professionnels (Duerp). A-t-on

mis en place des règles de fonctionnement à distance avec l'équipe ? Quand et comment je peux appeler mes collègues ? Il faut avoir une attention particulière sur les nouveaux embauchés, les apprentis. Être au clair sur la disponibilité des salariés par rapport à la prise en charge des tâches domestiques et des enfants, pour être cohérent avec la charge demandée. L'employeur a toujours dans cette période une obligation en matière de prévention des risques et dans la mise à jour du Duerp.

La crise va-t-elle servir de laboratoire aux entreprises pour développer de façon pérenne le télétravail ?

SÉGOLÈNE JOURNOUD La crise a plongé d'emblée certaines entreprises dans le télétravail. Elles ont réagi comme elles le pouvaient, parfois très bien. Les entreprises devront

tirer des enseignements de cette période inédite, surtout si elles envisagent de poursuivre le télétravail. Salariés et managers doivent identifier les bonnes pratiques. Direction et représentants du personnel doivent aussi tirer des enseignements. Il faudra prendre en compte les recommandations des salariés. Puis mettre au point une charte, un accord, quelque chose de construit de façon collective et paritaire. Ce n'est pas parce qu'on a mis en place le télétravail une fois de façon exceptionnelle qu'on a coché toutes les cases. ●

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
KAREEN JANSELME

(1) Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail. L'Anact s'approprie et publie un kit méthodologique sur le télétravail en téléchargement gratuit sur anact.fr

ORGANISATION

« Le télétravail, ça se construit collectivement »

Sous confinement, les télétravailleurs ont augmenté de 7 % à 30 % de la population active. Une situation inédite qui expose à de nouveaux risques professionnels. Entretien.

CATASTROPHE DANS L'ESCAUT

100 000 m³ d'eaux polluées se sont déversées dans l'Escaut, après la rupture d'une digue d'un bassin de décantation de l'usine sucrière Tereos, près de Cambrai, le 9 avril. Le liquide asphyxie les poissons à mesure qu'il avance dans la partie belge du fleuve.

38%

C'est la part des Français qui disent avoir pris conscience que leurs déplacements pourraient être faits à pied ou à vélo, selon une enquête menée par le Forum Vies mobiles.

Une planète et des hommes

Plusieurs grandes entreprises privées engagent des groupes de pression auprès de la Commission européenne pour obtenir « l'annulation de nombreuses initiatives de transition écologique ». Ian Hanning/Réa

LOBBYING

Covid-19, la bonne excuse anti-écologique des groupes français

La crise du coronavirus semble une aubaine pour les multinationales françaises, qui s'en saisissent pour faire tomber une à une les contraintes environnementales qui leur pendaient au nez.

Le bras de fer est engagé. D'un côté, ceux qui voient dans la crise du coronavirus une opportunité d'accélérer la transition vers une économie bas carbone. De l'autre, ceux qui ont repéré l'occasion de relancer plein pot des secteurs écologiquement sur la sellette. Il faut bien le reconnaître, les seconds ont déjà marqué des points. Parmi eux : le 18 avril, la validation, par l'Assemblée nationale, d'un plan de soutien de 100 milliards d'euros aux entreprises fragilisées par la crise, dont 20 milliards seront fléchés vers celles dites stratégiques. Bercy n'en avait pas livré la liste. Vendredi 24 avril, le gouvernement a confirmé que 7 milliards d'euros seraient accordés à la compagnie aérienne Air France. Elle devrait par ailleurs recevoir une aide d'urgence de 2 à 4 milliards d'euros des Pays-Bas, eux également actionnaires. 10 milliards d'euros au total que Bruno Le Maire a lui-même qualifiés d'« historiques ». Le ministre de l'Économie l'a juré : cette aide n'est « pas un chèque en blanc ». En contrepartie, Air France doit « devenir plus rentable », a-t-il commandé. Elle doit aussi « devenir la compagnie aérienne la plus respectueuse de l'environnement de la pla-

nette », et présenter un plan de réduction des émissions de CO₂.

Le groupe a, visiblement, mieux compris la première injonction que la seconde : il vient d'annoncer la réouverture, dès le 11 mai et deux fois par semaine, de lignes intérieures entre Paris-Charles-de-Gaulle et Bordeaux, Brest et Montpellier. Des trajets réalisables en moins de quatre heures par TGV.

Le pilonnage de l'environnement par la relance a déjà démarré

Rien qui ne préfigure des meilleures intentions climatiques de l'aviation française. Quoi qu'en dise le gouvernement, le pilonnage de l'environnement par la relance économique a démarré. Comme en 2008, où la crise économique avait servi d'appui à plusieurs industriels et pays pour annoncer le report ou l'annulation de leurs engagements climatiques, la crise sanitaire semble être, pour les secteurs les plus polluants, une occasion de mettre à bas les contraintes qui leur pendaient au nez.

Dans un courrier du 3 avril révélé par le *Canard enchaîné*, le patron du Medef demande ainsi à Élisabeth Borne un moratoire sur la mise en place des dispositions énergétiques

et environnementales liées à la loi sur la lutte contre le gaspillage. Pour Geoffroy Roux de Bézieux, il est « indispensable d'envisager de reporter (...) les délais d'application de la loi afin de garantir une participation pleine et entière des entreprises à la préparation des textes sur l'économie circulaire ». Gêné aux entourmures, le gouvernement laisse entendre qu'il ne répondra pas à la demande. « La crise sanitaire n'efface pas l'urgence climatique », insistait Élisabeth Borne, ministre de l'Écologie, le 22 avril dans les *Échos*. L'exécutif ne se prive cependant pas de rendre d'une main ce qu'il fait mine de ne pas vouloir accorder de l'autre.

Un report de toute nouvelle réglementation européenne

Le 8 avril, sans publicité, il publiait un décret autorisant l'ensemble des préfets à déroger à certaines normes réglementaires dans des champs d'application aussi vastes que l'emploi, l'aménagement du territoire ou encore l'environnement. Dans ce dernier domaine, détaille le site Reporterre, le préfet pourra ainsi restreindre la durée d'une enquête publique, passer outre une étude d'impact et même limiter certaines consultations préalables.

Les groupes français n'entendent pas cantonner l'effet d'aubaine aux frontières nationales. Regroupées au sein de l'Association française des entreprises privées, plusieurs multinationales « font du lobbying auprès de la Commission européenne pour obtenir le report ou l'annulation de nombreuses initiatives de transition écologique », relève Maxime Combes, économiste et membre d'Attac, dans une tribune publiée par Bastamag.

Un document, publié par le média Contexte, révèle ainsi que les dirigeants français proposent de reporter de plusieurs mois, voire années, toute nouvelle réglementation européenne en matière écologique, singulièrement la directive sur les émissions industrielles pour réduire les polluants et gaz à effet de serre. Renault, L'Oréal, Danone, Saint-Gobain, Nestlé, Engie ou encore Suez figurent parmi les signataires. Il y a dix jours, les mêmes ratifiaient une tribune, aux côtés du député européen LaREM Pascal Canfin, du secrétaire général de la CFDT Laurent Berger ou encore du député européen EELV Yannick Jadot, appelant à mettre en œuvre des « investissements pour la relance verte et la biodiversité ».

MARIE-NOËLLE BERTRAND

enquête

Nicolas Rauline
@nrauline
— Bureau de New York

Is cultivent le secret. Mais les consultants antisyndicats ont été tirés de l'ombre par le documentaire « American Factory ». Oscarisé, financé par Michelle et Barack Obama, le film a été diffusé sur Netflix. On y voit « Eric », missionné par l'entreprise chinoise Fuyao, s'adresser aux salariés d'une usine de pièces détachées dans l'Ohio. Ces derniers devaient approuver ou rejeter, quelques jours plus tard, la création d'un syndicat. « Si vous choisissez de constituer un syndicat, il faut savoir que vous ne pourrez plus parler directement à votre manager, ça devient illégal. Si je suis un employé, je dois faire part de mes craintes à un représentant du syndicat », assure-t-il. Un témoignage rare pour une profession qui fuit les caméras.

Fuyao n'a pas hésité à déboursé plus d'un million de dollars pour s'attacher les services du Labor Relations Institute (LRI), une société installée dans l'Oklahoma, qui s'est fait une spécialité de conseiller les directions dans leurs luttes antisyndicales. La profession a beau se faire discrète, elle est reconnue aux Etats-Unis, réglementée... et en plein essor. Si le taux de syndicalisation est à son plus bas historique (10,3 % des salariés, alors qu'ils étaient plus de 20 % au début des années 1980, et même 6,2 % dans le privé), les conflits sociaux sont en forte progression. En 2018, ont été dénombrés 500.000 grévistes aux Etats-Unis, contre 25.000 seulement l'année précédente. L'an dernier, une gigantesque grève a paralysé toutes les usines de General Motors pendant un mois et demi.

Un véritable paradoxe et une aubaine pour un tas de consultants et avocats qui surfent sur la peur des syndicats. Ces derniers restent pourtant le meilleur allié des salariés pour faire grimper leurs salaires : aux Etats-Unis, un travailleur syndiqué gagne 22,7 % de plus qu'un non-syndiqué, selon le Bureau des statistiques du travail. Les tensions sociales provoquées par la crise du coronavirus pourraient accentuer la tendance. Les salariés d'Amazon s'organisent pour réclamer de meilleures conditions de travail, les travailleurs de la santé, déjà l'un des secteurs les plus mobilisés ces derniers mois, expriment leur ras-le-bol...

L'activité de ces consultants s'est développée dans les Etats-Unis de l'après-guerre. A l'époque, le New Deal puis la guerre ont institutionnalisés les syndicats. Ils sont à leur apogée et des entreprises cherchent le moyen de contrer leur influence. Un cadre juridique est dessiné, qui passe par des élections dans chaque entreprise, pour décider ou non de la création d'un syndicat. Les activités « antisyndicat » vont donc prendre la forme de campagnes électorales, avec ses mêmes logiques et ses mêmes dérives : un programme d'action, des promesses, une guerre de l'information, de l'intox, le déploiement de moyens financiers considérables... Mais, c'est à la fin des années 1970 et au début des années 1980 que la profession s'organise. La législation s'assouplit avec l'administration Reagan. De gros cabinets d'avocats s'y intéressent et ouvrent des départements de « relations de travail » ou plus explicitement de « stratégie d'évitement des syndicats ». « Aujourd'hui, il n'existe aucune statistique officielle sur le recours à ce type de consultants mais si l'on se base sur les sondages, 70 à 80 % des entre-

« L'atmosphère de peur est essentielle. [...] Nous pouvions jouer sur les rivalités, entre groupes ethniques, entre religions, entre classes d'âge. Nous pouvions utiliser le parcours de chacun pour lancer de fausses rumeurs, au risque de gâcher des vies, si besoin. »

MARTIN J. LEVITT
Ancien consultant



L'an dernier, une gigantesque grève a paralysé toutes les usines de General Motors pendant un mois et demi. Photo R. Cook/Reuters

Profession : consultant « antisyndicat »

SOCIAL // Aux Etats-Unis, les entreprises recourent à des consultants pour empêcher l'implantation de syndicats et dépensent des millions de dollars pour s'attacher leurs services. Une profession aussi stratégique que polémique, à l'heure où la crise du coronavirus aggrave les tensions sociales.

prises confrontées à un vote sur la création d'un syndicat font appel à leurs services », affirme John Logan, expert du sujet à la San Francisco State University.

Nissan, Volkswagen, Boeing

Ces dernières années, dans presque toutes les ouvertures d'usines dans le Sud, où la législation est plus permissive, la question s'est posée. Quand Nissan a ouvert son usine de Canton, dans le Mississippi, les syndicats ont dénoncé les agressions et les menaces dont certains employés auraient été victimes. Le personnel a finalement choisi de ne pas se syndiquer, par 2.244 voix, contre 1.307 en faveur de la création d'un syndicat. « Les salariés ont choisi de s'autoreprésenter, poursuivant la relation directe qu'ils apprécient avec l'entreprise », s'était alors félicitée la direction. Les mêmes accusations sont apparues contre Volkswagen à Chattanooga (Tennessee) et contre Boeing à Charleston (Caroline du Sud).

Deux types de services existent, selon qu'ils impliquent ou non un contact direct avec les salariés. En règle générale, les grands cabinets d'avocats qui exercent dans ce milieu évitent le contact. La loi américaine les obligerait en effet, dans ce cas, à dévoiler la teneur du contrat passé avec l'employeur. La mission échoie donc aux « consultants », qui peuvent aller à la rencontre des employés. Ils leur expliquent les avantages à ne pas créer de syndicats, vantent les mérites d'un dialogue social en dehors des structures syndicales... Quitte, parfois, à employer des méthodes musclées. « Durant les campagnes qui précèdent les votes, les violations de la loi sont fréquentes. Il y a souvent des menaces, des pots-de-vin. Mais les consultants parleront toujours

d'un travail d'éducation », souligne John Logan. Selon un rapport de l'Economic Policy Institute, les employeurs ont été accusés de violer les lois fédérales dans 41 % des campagnes sur la création d'un syndicat, notamment en renvoyant un leader dans 20 % des cas.

Perte d'influence des syndicats

Pour Terry Potter, un consultant du cabinet Husch Blackwell spécialisé dans les « relations de travail », les syndicats ont perdu de leur capacité d'influence. « Ils étaient forts, traditionnellement, dans l'industrie. Or, aujourd'hui, l'industrie américaine n'existe quasiment plus, juge-t-il. Les jeunes ne savent plus ce qu'est un syndicat. » Selon lui, le dialogue social a donc appris à s'exercer en dehors du cadre syndical. « Vous n'avez plus besoin d'un syndicat pour régler la majorité des problèmes, assure-t-il. Et si vous avez un problème de discrimination, de harcèlement, vous appelez un avocat et vous pouvez obtenir de votre employeur des millions de dollars. Vous pouvez aussi engager un recours collectif. » Lui qui est missionné par les directions d'entreprise dans un peu tous les secteurs, de la santé à l'automobile en passant par l'alimentation, met en avant la rigidité des syndicats. « La principale préoccupation des employeurs américains aujourd'hui, c'est de rester compétitifs. Et pour cela, il faut une certaine flexibilité, dans la durée du temps de travail, dans les salaires et les bénéfices. C'est ce que les syndicats ont du mal à accepter. »

Les témoignages de ces « union busters » sont rares. Martin J. Levitt fut l'un des seuls à se confier sur son métier, dans un ouvrage paru en 1993. « J'ai participé à près de 250 campagnes antisyndicats, je n'en ai

perdu que 5 », confiait ce « repenté », décédé en 2004, qui a pratiqué son métier dans les années 1970 et 1980. Pour lui, les motivations économiques ne sont pas au cœur de l'activité. « Les gens pensent que les entreprises vont combattre les syndicats par n'importe quel moyen pour des raisons économiques, pour augmenter leurs profits, déclarait-il avant sa mort. J'ai appris au cours de ma carrière, et j'ai encore renforcé cette conviction depuis que j'ai arrêté, qu'il n'y a en fait qu'un seul motif : le contrôle. » Martin J. Levitt a aussi livré quelques petits secrets de son ancienne profession. « L'atmosphère de peur est essentielle, soulignait-il. Plus on en savait sur la composition démographique d'une entreprise, mieux c'était. Nous pouvions jouer sur les rivalités, entre groupes ethniques, entre religions, entre classes d'âge. Nous pouvions utiliser le parcours de chacun pour lancer de fausses rumeurs, au risque de gâcher des vies, si besoin. »

Jon Schleuss raille, lui, les pratiques de ces consultants. Président de la NewsGuild-CWA, un syndicat de journalistes, il a eu affaire récemment à plusieurs histoires de ce genre dans des rédactions. « Certains sont pathétiques, confie-t-il. Lors d'une récente campagne, la direction d'un média avait copié-collé la présentation d'un de ces consultants dans Word. Il restait même des blancs où il était mentionné : "écrivez le nom du syndicat ici" ! » Autrefois actifs dans l'industrie, les consultants antisyndicats ont étendu le champ de leurs interventions. Récemment, Google a fait appel à IRI Consultants, l'un des principaux acteurs du marché, pour faire face à la contestation croissante de certains de ses employés. Sa décision de licencier quatre salariés, qui étaient investis dans la création d'un syndicat, fait l'objet d'une enquête. Mais les efforts du géant ont eu un effet limité : les employés d'un sous-traitant, qui travaillent dans le bureau de Pittsburgh, ont voté pour la formation d'un syndicat.

« Vitesse, innovation et obsession du client »

Amazon aussi a eu recours aux « union busters » après le rachat de la chaîne d'épicerie Whole Foods, alors que ses salariés souhaitaient s'organiser. « Nous ne pensons pas que les syndicats soient dans le meilleur intérêt de nos clients, de nos actionnaires, et plus important encore, de nos salariés, clamait une vidéo diffusée aux employés et qui a fuité. Notre modèle économique est basé sur la vitesse, l'innovation et l'obsession du client. Des choses qui, en général, ne sont pas associées à un syndicat. Lorsque nous perdons de vue ces priorités, nous mettons en danger l'emploi de chacun : le vôtre, le mien, celui de tous les salariés. »

Les arguments sont souvent les mêmes : avec un syndicat, les rapports avec sa

hiérarchie seraient impossibles, la compétitivité de l'entreprise chuterait, les emplois seraient menacés... « Il est interdit de menacer des employés avec la perte de leur emploi ou de leurs avantages s'ils rejoignent un syndicat ou s'ils votent pour la création de celui-ci », précise-t-on au National Labor Relations Board, qui régule les « relations de travail ». « Il est également interdit de fermer une usine en réponse à la constitution d'un syndicat. »

Pour Terry Potter, les conflits restent toutefois une exception. « Quand on fait appel à mes services, c'est avant tout dans un rôle de médiateur, de communication. Les employeurs ont parfois l'impression que leur message n'est pas entendu », assure-t-il. Pour lui, il s'agit donc de pédagogie. « C'est un travail d'éducation. Il s'agit de bien analyser toutes les conséquences que peut avoir la création d'un syndicat. Les syndicats peuvent promettre beaucoup, mais ne peuvent rien garantir. Il faut bien se rendre compte que leur seul pouvoir, c'est de demander. Demander des hausses de salaires, des avantages, une réduction du temps de travail... Au final, cela reste un processus de négociations. »

L'an dernier, le marché des consultants antisyndicats était estimé à 340 millions de dollars outre-Atlantique.

Ce pourrait être l'un des seuls, cette année, à ne pas connaître la crise.

Malgré les grèves, qui sont en hausse partout dans le pays, malgré les conflits, il affirme que les relations sociales ont plutôt tendance à se pacifier. « De plus en plus, les syndicats coopèrent avec la direction. Ils comprennent que tout le monde a quelque chose à gagner à travailler ensemble. » Dans un monde postcoronavirus, où le chômage sera élevé et les tensions exacerbées, les consultants antisyndicats devraient encore avoir leur rôle à jouer.

« Ce sont désormais, pour la plupart, des cabinets internationaux embauchés par des multinationales. Leurs méthodes peuvent se retrouver ailleurs qu'aux Etats-Unis », souligne John Logan. L'an dernier, le marché était estimé à 340 millions de dollars outre-Atlantique. Ce pourrait être l'un des seuls, cette année, à ne pas connaître la crise. D'autant que le contexte est plutôt favorable à la profession : l'administration Trump a assoupli certaines règles et nommé deux anciens consultants à l'agence du département du Travail qui régule le droit syndical... ■

A Béziers, une famille en quête de vérité

La sœur de Mohamed Gabsi, mort dans la nuit du 8 au 9 avril après son arrestation par la police municipale, s'est constituée partie civile. Selon elle, les forces de l'ordre avaient déjà «plaqué au sol et étouffé» son frère en décembre. Les résultats complets de l'autopsie devraient éclaircir les circonstances du drame.

Par
SARAH FINGER
Correspondante à Montpellier

Houda, la sœur de Mohamed Gabsi, 33 ans, mort à Béziers dans la nuit du 8 au 9 avril à la suite de son interpellation, refuse de désigner un coupable : «*Je veux juste connaître la vérité.*» Et savoir comment son frère, «*un grand costaud mais très vulnérable*», est décédé. Contrôlé dans le centre-ville par la police municipale, après le couvre-feu instauré entre 21 heures et 5 heures par la commune de l'Hérault, Mohamed Gabsi se serait montré très agité. Il aurait même fait preuve, selon le syndicat de défense des policiers municipaux, «*d'une violence inouïe à l'égard des agents*». Les policiers procèdent alors à son interpellation, filmée par plusieurs témoins.

«CRISES D'ANGOISSE»

Parmi eux, Sonia, qui réside tout près : «*J'ai d'abord entendu des cris. Lorsque je me suis approchée de la fenêtre, j'ai vu un homme maintenu au sol de longues minutes par trois ou quatre policiers municipaux. Il ne se débattait pas. Un des policiers a crié pour empêcher quelqu'un de filmer. Puis j'ai entendu la victime demander de l'aide plusieurs fois. Il criait : "Ils veulent me tuer, au secours !" Ensuite les policiers l'ont porté jusqu'à leur voiture et allongé à plat ventre sur la banquette arrière. A partir de là, il n'a plus crié.*» Houda enchaîne : «*Quand il était à l'arrière de la voiture de police, des témoins l'ont vu vomir. Il ne bougeait plus, comme un poids mort.*»

Mohamed Gabsi était-il déjà inanimé quand les policiers l'ont conduit jusqu'au commissariat ? C'est possible, selon

M^e Jean-Marc Darrigade, l'avocat de Houda, qui s'est constituée partie civile. «*Sur certaines vidéos diffusées par des témoins, on voit deux policiers s'engouffrer à l'arrière du véhicule pour y placer la victime. Puis ils ressortent. Si la victime était aussi excitée qu'ils le disent, ils ne l'auraient pas laissée seule dans cette voiture*», estime-t-il. Les trois policiers qui ont embarqué Mohamed Gabsi ont expliqué qu'il s'était calmé durant son transport ; ils l'auraient même entendu ronfler. Une déclaration troublante quand on sait qu'un des agents était assis sur les fesses de Mohamed Gabsi pour l'empêcher de bouger. Pour Houda, il s'agissait en fait des «*derniers râles*» de son frère. De fait, il arrivera inconscient dans la cour du commissariat où il mourra, malgré plusieurs tentatives de réanimation.

Le 11 avril, une information judiciaire pour «*violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner*» et «*non assistance à personne en péril*» a

été ouverte, et l'enquête confiée au service régional de police judiciaire (SRPJ) de Montpellier. M^e Luc Abratkiewicz, l'avocat des trois policiers, souligne que ces trentenaires expérimentés présentent de bons états de service. Il avance prudemment : «*On attend les résultats complets de l'autopsie de la victime pour nous éclairer sur ce qui a pu se passer.*»

Mohamed Gabsi, surnommé «*Helmi*» par ses proches, souffrait d'après Houda de schizophrénie, diagnostiquée à l'âge de 14 ans. La drogue faisait aussi partie de sa vie. «*Il faisait des crises d'angoisse. Il était reconnu comme handicapé. Les policiers*

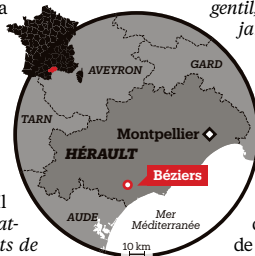
auraient dû avoir une approche protectrice envers lui», plaide sa sœur. Car selon elle, les policiers municipaux connaissaient son frère : «*Ils l'avaient déjà interpellé plusieurs fois. Helmi avait peur d'eux, et eux devaient en avoir marre de voir sa tête. En décembre dernier, ils l'avaient plaqué au sol et étouffé. Il avait fait un arrêt cardio-respiratoire et eu les ligaments du genou déchirés ; il avait dû se faire opérer.*»

«AUX OUBLIETTES»

Mohamed Gabsi était père de trois enfants de 5, 3 et 2 ans. Les deux plus grands ont été placés en famille d'accueil «*suite à des difficultés de la vie*», explique sa sœur, qui précise qu'«*il avait entamé des démarches pour les récupérer*». Condamné à huit reprises depuis 2005, notamment pour des violences et des vols, il est toutefois décrit par plusieurs témoins comme une personne pacifique : «*Momo était très*

gentil, timide, respectueux... On n'a jamais eu de problèmes avec lui», assure Linda Mendy, présidente de Cultures solidaires, une association qui offre des repas gratuits à un public précaire (lire ci-contre).

Une cagnotte Leetchi a été lancée pour aider la famille de la victime, et un comité de soutien est en train de se mettre en place. Au-delà des proches et des amis, il pourrait réunir des représentants de la Cimade, de SOS Racisme et de la Ligue des droits de l'homme (LDH). Car pour Xavier Moritz, responsable de la LDH à Béziers, «*il ne faut pas que ce drame tombe aux oubliettes parce qu'il s'est déroulé en pleine pandémie*». ♦



Capture d'une vidéo filmée par un témoin de

La police municipale, priorité du shérif Ménard

Depuis son élection en 2014, le maire de Béziers a gonflé les effectifs et armé les agents, dont certains sont prompts aux excès de zèle.

«**D**éjà, en temps normal, les relations avec la police municipale, c'est pas terrible. Mais en ce moment, c'est franchement compliqué», raconte Linda Mendy, présidente de Cultures solidaires, une association de Béziers qui vient en aide aux plus démunis. «Je possède une autorisation préfectorale pour me déplacer car Cultures solidaires distribue chaque soir des repas chauds, explique-t-elle. La police nationale me laisse circuler sans souci. Mais pas les municipaux, qui veulent tout contrôler.» Selon Linda Mendy, les personnes qui viennent profiter de ces repas gratuits ne sont pas épargnées par les contrôles, même si les distributions ont lieu avant le couvre-feu: «Pour les aider, on leur donne des attestations de déplacement vierges, car beaucoup n'ont pas d'imprimante, et certains ne savent ni lire ni écrire. Pourtant, des PV sont dressés parce qu'il y a des ratures, que l'attestation est mal remplie... Vous vous rendez compte? Ces gens se prennent des prunes pour venir manger!»

«**Nouvel ami**», Depuis l'élection de Robert Ménard à la mairie, en 2014, de nombreux Biterrois estiment que certains policiers municipaux ont tendance à se prendre pour des cow-boys zélés aux ordres d'un shérif autoritaire. «Il ne faut pas généraliser mais il est vrai qu'à Béziers, certains municipaux font du zèle. D'ailleurs, ils se surnomment les "GIPM", en référence au GIGN et au GIPN (1)», raconte un policier qui connaît bien Béziers et préfère garder l'anonymat. Selon lui, les contrôles effectués sur le terrain par la police nationale sont moins redoutés que ceux menés par la police municipale (PM): «De par notre formation, nous sommes très prudents. Alors que quand la PM intervient, le ton peut monter vite et on est parfois appelés pour calmer le jeu. Il est vrai que nous n'avons pas la même pression, car la PM dépend du maire, qui lui a donné beaucoup de moyens et attend beaucoup d'elle...»

Equipée, la PM de Béziers l'est en effet: «Ménard en a fait sa priorité. Il a rattrapé le retard pris par son prédécesseur et a doté ses policiers de tous les équipements modernes», se félicite Jean-Michel Weiss, secrétaire national de la Fédération autonome de la PM Hérault-Gard. Ces policiers sont aussi armés. Ici,

personne n'a oublié la campagne d'affichage de février 2015 qui exhibait un pistolet 765 avec ce slogan: «*Désormais la police municipale a un nouvel ami.*» Une police armée, et omniprésente: d'une quarantaine de policiers municipaux en 2014, les effectifs atteignent aujourd'hui une centaine d'agents. Et les recrutements se poursuivent, sous l'œil vigilant du patron de la PM, Fabrice Cantèle, qui officiait naguère aux côtés de Marie-Claude Bompard, maire de Bollène (Vaucluse) et cofondatrice du parti d'extrême droite la Ligue du Sud. «En 2018, les Biterrois ont déposé 6,5 fois plus de plaintes contre la PM que l'ensemble des Français contre la police nationale», affirme Visa 34, association antifasciste implantée dans l'Hérault.

Le respect du confinement revêt donc à Béziers une dimension particulière, comme en témoignent ces affiches municipales: «*Si vous arrivez à lire cette affiche, c'est que vous êtes peut-être en infraction.*» Le 26 mars, le début du couvre-feu passait de 22 heures à 21 heures, «sur décision du maire et en accord avec la préfecture de l'Hérault», précise le site de la ville. Le 7 avril, tous les bancs publics de Béziers étaient retirés pour éviter que les passants ne s'y attardent. Ceux qui bafouent les règles sont pointés du doigt: dans le «Journal d'un confi-

nement» édité en PDF quasi quotidiennement par la mairie depuis début avril, figure un «tableau de bord» qui recense le nombre de patients hospitalisés pour Covid-19 à Béziers, et ceux qui ont été placés en réanimation. Avec juste à côté, le nombre de contrôles et de PV dressés chaque jour.

«**Discernement**». Ces statistiques sont aussi sources de commentaires, comme dans l'édition du 14 avril, où l'on découvre des «*exemples de récidivistes interpellés à Béziers et placés en garde à vue*». Parmi eux, un «*homme de 79 ans, de nationalité croate, verbalisé à 19 reprises, convoqué pour être jugé par le tribunal correctionnel de Béziers*». La Cimade connaît bien cet homme: «*Placé sous curatelle, il vit dans des conditions précaires et n'est pas en mesure de comprendre le sens du confinement ni des contraventions*», résume Jean-Philippe Turpin, responsable local de l'association de soutien aux migrants, qui s'interroge sur le «*manque de discernement de la PM dans cette affaire*». «*Les règles de sécurité publique doivent s'appliquer à tous, dit-il, mais les libertés publiques ne doivent pas être mises en quarantaine.*»

S. Fi. (à Montpellier)

(1) Unités d'élite de la gendarmerie et de la police nationale.

RETROUVEZ

DESINTOX

DANS 28 MINUTES

PRESENTE PAR ELISABETH QUIN

DU LUNDI AU JEUDI A 20H05 SUR

arte

AVEC

Libération



l'interpellation de Mohamed Gabsi. PHOTO DR



LE MONDE diplomatique

POPULISME,
RÉPONSE
À PIERRE
ROSANVALLON
PAR CHANTAL MOUFFE
Page 3.

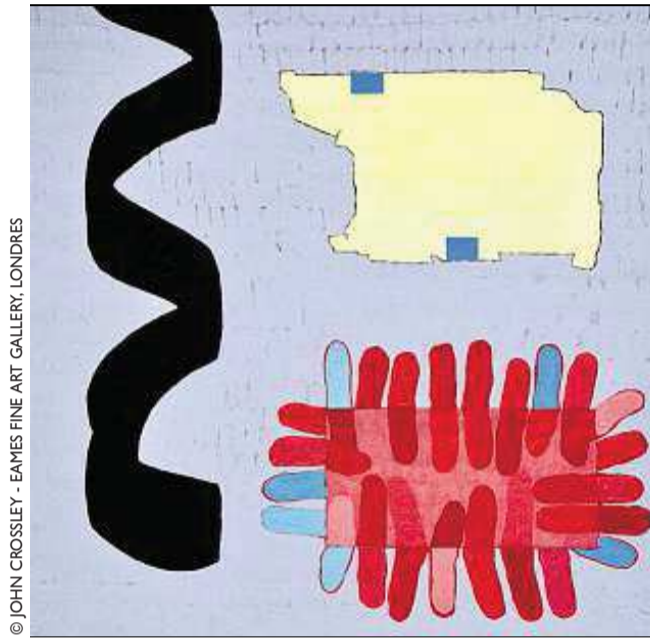
5,40 € - mensuel - 28 pages

N° 794 - 67^e année. Mai 2020

DOSSIER : COVID-19, APRÈS LA CRISE... LES CRISES

Un avant-goût du choc climatique

L'abîme dans lequel un coronavirus a précipité de nombreux pays illustre le coût humain de la négligence face à un danger pourtant parfaitement identifié. Évoquer la fatalité ne peut dissimuler l'évidence : mieux vaut prévenir que guérir. Les atterrissements actuels dans la lutte contre le réchauffement climatique pourraient conduire à des phénomènes bien plus dramatiques.



© JOHN CROSSLEY - EAMIES FINE ART GALLERY, LONDRES

JOHN CROSSLEY. - « The Lookout » (Le Guetteur), 2015

PAR PHILIPPE DESCAMPS ET THIERRY LABEL *

EN MARS 2020, la crise sanitaire a relégué l'actualité climatique loin des titres. Pourtant, ce mois fera date comme le dixième de suite avec une température moyenne au-dessus des normales. « Une telle série de dix mois "chauds" consécutifs à l'échelle du pays est inédite », note Météo France, dont les données permettent de remonter jusqu'à 1900. L'hiver écoulé a battu tous les records avec des températures supérieures aux normales de 2 °C en décembre et janvier, puis de 3 °C en février. Pour se rassurer, on a préféré retenir l'amélioration spectaculaire de la transparence atmosphérique. Lueurs d'espoir : l'Himalaya redevenait visible à l'horizon des villes du nord de l'Inde, ou le mont Blanc depuis les plaines lyonnaises.

Nul doute que la mise à l'arrêt d'une bonne partie de la production entraînera cette année une baisse inégalée des émissions de gaz à effet de serre (GES) (1). Mais peut-on vraiment croire qu'une décennie historique va s'amorcer ? En révélant la vulnérabilité de notre civilisation, les fragilités associées au modèle de croissance économique mondialisée, du fait de l'hyperspécialisation et des flux incessants de personnes, de marchandises et de capitaux, le Covid-19 provoquera-t-il un électrochoc salutaire ? La crise économique et financière de 2008 généra, elle aussi, une baisse sensible des émissions, mais elles sont rapidement reparties à la hausse ensuite, battant de nouveaux records...

Signe avant-coureur de possibles effondrements plus graves, le naufrage sanitaire actuel peut se voir à la fois comme un modèle réduit et une expérience en accéléré du chaos climatique qui vient. Avant de devenir une affaire de santé, la multiplication des virus pathogènes renvoie aussi à une question écologique : l'emprise des activités humaines sur la nature (2). L'exploitation sans fin de nouvelles terres bouleverse l'équilibre du monde sauvage, tandis que la concentration animale dans les élevages favorise les épidémies.

Le virus a touché en premier lieu les pays les plus développés, car sa vitesse de propagation est étroitement liée aux réseaux d'échanges maritimes et surtout aériens, dont le développement constitue également l'un des vecteurs croissants des émissions de GES. La logique du court terme, de l'effacement des précautions montre, dans ces deux domaines, la capacité autodestructrice pour les humains de la primauté accordée au gain individuel, à l'avantage comparatif, à la compétition. Si certaines populations ou régions s'avèrent plus vulnérables que d'autres, la pandémie affecte progressivement la planète entière, de même que le réchauffement ne se cantonne pas aux pays les plus émetteurs de dioxyde de carbone (CO₂).

(Lire la suite pages 20 et 21.)

(1) Cf. Christian de Perthuis, « Comment le Covid-19 modifie les perspectives de l'action climatique », *Information et débats*, n° 63, Paris, avril 2020.

(2) Lire Sonia Shah, « Contre les pandémies, l'écologie », *Le Monde diplomatique*, mars 2020.

* Hydroclimatologue, directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et à l'Institut des géosciences de l'environnement (IGE, Grenoble), contributeur aux travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Tous des enfants

PAR SERGE HALIMI

UNE fois encore leur monde est par terre. Et ce n'est pas nous qui l'avons cassé. On évoque en ce moment le programme économique et social du Conseil national de la Résistance ; la conquête des droits syndicaux et les grands travaux du New Deal. Mais bien des maquisards français avaient alors conservé leurs armes, et dans la rue un peuple attendait l'échappée belle « de la Résistance à la révolution ». Telle était d'ailleurs la devise d'un quotidien de l'époque qui se nommait *Combat*. Quant à Franklin Roosevelt, il sut faire comprendre à une partie des patrons américains que les révoltes ouvrières et le chaos social risquaient de balayer leur capitalisme adoré. Il leur fallut donc composer.

Aujourd'hui, rien de tel. Confinées, infantilisées, sidérées autant que terrorisées par les chaînes d'information en continu, les populations sont devenues spectatrices, passives, anéanties. Par la force des choses, les rues se sont vidées. Il n'y a plus ni « gilets jaunes » en France, ni HIRAK en Algérie, ni manifestations à Beyrouth ou à Barcelone. Tel un enfant apeuré par le grondement de l'orage, chacun attend de connaître le sort que le pouvoir lui réserve. Car les hôpitaux, c'est lui ; les masques, les tests, c'est lui ; les viresments qui permettront de tenir quelques jours de plus, c'est lui (1) ; le droit ou non de sortir - qui ? comment ? quand ? avec qui ? -, c'est encore et toujours lui. Le pouvoir a tous les pouvoirs. Médecin et employeur, il est aussi notre juge d'application des peines qui décide de la durée comme de la dureté de notre confinement. Pourquoi s'étonner alors que trente-sept millions de Français, un record, « deux fois le score d'une Coupe de monde de football », aient écouté le président de la République le 13 avril dernier quand celui-ci s'exprima sur onze chaînes à la fois ? Que pouvaient-ils faire d'autre ce soir-là ?

Le vertige s'accroît du fait que cette puissance ne sait pas où elle va. Ses décisions sont comminatoires, même quand elles se contredisent. Les masques ? Ils ne servaient à rien, c'était certain, tant qu'on n'en avait pas. Ils sont redevenus utiles - c'est-à-dire susceptibles de sauver la vie - depuis qu'on en dispose. La « distanciation sociale » s'impose, c'est entendu, mais la distance de sécurité s'accroît de 50 % quand un Français se rend en Belgique ou franchit le Rhin, et elle double s'il parvient à traverser l'Atlantique. Enfin, on nous dira bientôt quel âge et quelle corpulence interdisent toujours de sortir de chez soi. Mieux valait autrefois être vieux et gros qu'aujourd'hui « senior » et « en surpoids » : les premiers étaient au moins libres de leurs pas. On apprendra aussi pourquoi les écoliers ont cessé d'être contagieux pour des enseignants proches de la retraite à qui on continue pourtant de recommander de conserver leurs distances avec leurs petits-enfants.

Un jour, nous redeviendrons adultes. Capables de comprendre et d'imposer d'autres choix, y compris économiques et sociaux. Pour le moment, nous prenons des coups sans pouvoir les rendre ; nous parlons dans le vide et nous le savons. D'où ce climat poisseux, cette colère inemployée. Un baril de poudre au milieu d'une pièce, et qui attend son allumette. Après l'enfance, l'âge ingrat...

(1) Aux États-Unis, le nom de Donald Trump va figurer sur les chèques d'environ 1 200 dollars par personne que le Trésor américain enverra à des dizaines de millions de citoyens.

Qui va payer ?

Les crises se ressemblent. Lorsque la tempête fait rage, le capitaine en appelle à la solidarité. La menace passée, l'union s'évanouit : certains écopent en fond de cale, d'autres se trémoussent sur les ponts supérieurs. En sera-t-il de nouveau ainsi ou la pandémie provoquera-t-elle un changement de cap ?

PAR LAURENT CORDONNIER *

LA CRISE qui survient n'est pas de nature sanitaire, mais économique. Le battement d'ailes de papillon qui s'est sans doute produit au marché de Wuhan a cheminé suivant les lignes de fragilité du capitalisme mondialisé et libéralisé, lequel a redéployé depuis quarante ans ses « chaînes de valeur » au gré des éldorados de pacotille qui lui promettaient de paresseux profits : la captation financière, la concurrence « libre et non faussée » par les coûts salariaux, le juste à temps, le *lean management*, le pillage des ressources naturelles, l'obsolescence programmée, la réduction du nombre de masques et de lits dans les hôpitaux, l'austérité.

Nous n'en sommes qu'aux prémices mais, déjà, les économistes s'interrogent : qui va payer et comment ? Une profession qui ne gagnerait pas son pain sans cette levure qui s'anime à la simple invocation des « coûts » ne saurait manquer une si belle occasion de poser la question. On ne pourrait, pour cette fois, lui donner tort. C'est en effet l'une des interrogations majeures qui accompagneront la perspective d'un « retour à la normale » : qu'est-ce qui est « normal », qu'est-ce qu'un « retour », et existe-t-il des « perspectives » qui ne boucheraient pas à nouveau l'horizon ?

Économique, cette crise ne ressemble pourtant à rien de vraiment connu dans l'histoire du capitalisme. Ni classique ni keynésienne, elle ne résulte ni d'un choc d'offre, dû à des entraves institutionnelles, technologiques ou provenant de la disponibilité insuffisante des facteurs de production (le capital, le travail et les ressources naturelles), ni d'un effondrement soudain de la demande, bien que le régime de formation de la demande soit structurellement défaillant depuis quarante ans. Elle découle essentiellement de décisions souveraines (et, pour une plus faible part, de mesures de protection prises individuellement) qui ont conduit à mettre brutalement à l'arrêt des pans entiers de l'appareil productif. Le Bureau international du travail (BIT) estime que « 1,25 milliard de travailleurs représentant près de 38 % de la main-d'œuvre mondiale sont employés dans des secteurs qui doivent faire face actuellement à une baisse sévère de la production et à un risque élevé de déplacement des effectifs. Parmi les secteurs-clés figurent le commerce de détail, l'hôtellerie et la restauration ainsi que le secteur manufacturier (1) ».

(Lire la suite pages 22 et 23.)

(1) « Observatoire de l'OIT : le Covid-19 et le monde du travail, 2^e édition », Organisation internationale du travail, Genève, 7 avril 2020

* Économiste, professeur à l'université de Lille.



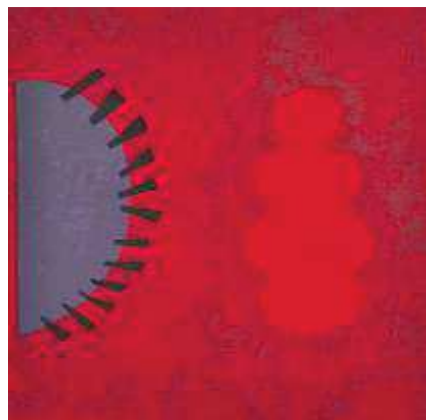
★ SOMMAIRE COMPLET EN PAGE 28

Abonnement : France : 5,40 € - Belgique : 6,00 € - Espagne : 6,00 € - États-Unis : 8,95 \$ - Grèce : 6,00 € - Hongrie : 1,995 HUF - Irlande : 6,00 € - Italie : 6,00 € - Liban : 9,500 LBP - Luxembourg : 5,90 € - Maroc : 5,40 € - Pays-Bas : 6,00 € - Portugal cont. : 6,00 € - Réunion : 5,50 € - Royaume-Uni : 5,50 £ - Suisse : 8,80 CHF - TOM : 7,99 XPF - Tunisie : 5,90 DT

Soutenez l'indépendance
du Monde diplomatique



www.amis.monde-diplomatique.fr



JOHN CROSSLEY, – « In the Back »
(Un coup en traître), 2017

Surveillance

« L'épidémie de Covid-19 questionne comme jamais dans l'ère moderne les libertés civiles et le droit à la vie privée. Et pourtant, personne ne se pose cette question. À mesure que l'autoritarisme se répand, que les lois d'urgence prolifèrent, que nous sacrifions nos droits, nous sacrifions aussi notre capacité à stopper le glissement vers un monde moins libéral et moins libre. Croyez-vous vraiment que, lorsque la première vague, la deuxième vague, la 16^e vague du coronavirus seront un souvenir oublié depuis longtemps, ces moyens de surveillance ne seront pas conservés ? Que ces ensembles de données ne seront pas stockés ? Quel qu'en soit son usage, nous sommes en train de bâtir l'architecture de l'oppression. »

Edward Snowden, interview à *Vice.com*,
10 avril 2020.

Comme avant

Dans *Le Journal du dimanche* du 19 avril 2020, M. François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France, suggère ce qui interviendra une fois la crise sanitaire apaisée :

« La France va sortir de ce choc avec une dette publique accrue d'au moins 15 points de PIB [produit intérieur brut], à 115 %. Dans la durée, il faudra rembourser cet argent. Le retour de la croissance par notre travail y contribuera. (...) Nous devons également, sans freiner la reprise à court terme, traiter ce qui était déjà notre problème avant la crise : pour le même modèle social que nos voisins, nous dépensons beaucoup plus. Donc il faudra viser une gestion plus efficace, d'autant que les Français ne souhaitent pas payer plus d'impôts. L'Allemagne peut répondre massivement au choc actuel parce qu'elle a su diminuer sa dette quand cela allait mieux. »

Autoprescription

À l'annonce du prolongement du confinement pour les personnes âgées et fragiles au-delà du 11 mai 2020, l'essayiste libéral Alain Minc, concerné par la mesure, défend « les principes de notre Sécurité sociale qui veulent qu'il y ait égalité de tous les malades devant la médecine » et fustige « un système d'assurance où, au lieu de trier les populations par l'argent comme aux États-Unis, on les trie par l'âge ».

France Info, 16 avril 2020.

Dans les cénacles libéraux, un seul mot d'ordre : une fois la pandémie passée, que tout redevienne comme avant. Et si la crise offrait au contraire l'occasion de rompre avec le modèle qui a favorisé l'apparition du coronavirus et sa propagation ?

PAR LORI M. WALLACH *

LA pandémie de Covid-19 pourrait mettre un terme à l'ère du libre-échange frénétique, ce régime économique taillé sur mesure pour le secteur privé qui, depuis des années, engendre des coûts considérables pour les populations et la planète. De puissants intérêts s'y opposeront : ils plaideront pour l'émergence d'un « capitalisme de crise » de façon à s'assurer que tout, demain, reprenne comme avant. Bien des dirigeants politiques s'avèrent dépourvus du courage ou de l'imagination nécessaires pour œuvrer à cette transformation – quand ils ne se mettent pas directement au service du patronat. Et pourtant, on peut identifier quatre raisons pour lesquelles la crise du Covid-19 pourrait offrir une occasion inédite. Après tout, le moment est peut-être venu pour une version positive de la stratégie du choc, ce mécanisme décrit par Naomi Klein qui a souvent permis aux dominants de profiter des crises pour réorganiser le monde à leur goût.

Première source d'espoir : la pandémie a contraint la plupart des habitants des pays développés à éprouver, dans leur chair, la douleur et l'angoisse qu'engendre la mondialisation libérale. Dans un monde façonné pour servir les multinationales, même les pays les plus riches ne sont pas en mesure de produire ou d'obtenir les respirateurs, les masques et les ressources médicales nécessaires pour traiter les malades. L'arrêt de la production dans un pays a provoqué une réaction en chaîne qui a mis les systèmes médicaux et économiques du monde entier à genoux. Ce qui a encore aggravé les dégâts engendrés par le coronavirus.

De nombreux biens essentiels sont aujourd'hui produits dans un, parfois deux pays. Une proportion considérable provient de Chine, et il s'avère très difficile d'accroître la production ailleurs. Avec l'organisation de chaînes de production mondialisées et extrêmement tendues, les entreprises qui voudraient se mettre à produire ce qui manque ne parviennent pas à s'approvisionner en matière première, en composants, en intrants. Deux exemples : la plupart des cent pièces qui entrent dans la fabrication d'un respirateur ne sont pas produites dans les pays où les appareils sont montés ; et 90 % des substances actives des produits pharmaceutiques sont produites dans deux pays seulement.

La dévotion au « dieu de l'efficacité » qui trône au sommet de l'Olympe libre-échangiste a conduit à faire la chasse aux capacités inutilisées. Dans ces conditions, toute la chaîne s'interrompt si l'un de ses centaines de maillons – une société, quelque part sur la planète – n'est pas en mesure de fonctionner. Quand, dans un pays, des travailleurs

* Directrice de Public Citizen's Global Trade Watch, Washington, DC.

Libre-échange,

tombent malades, quand on met en place des mesures de distanciation sociale pour limiter la contagion d'un virus, quand des gouvernements font passer les besoins de leur population avant leurs exportations, les pénuries de biens essentiels surgissent rapidement.

Cela signifie que de nombreuses personnes découvrent désormais le désastre que connaissaient déjà des millions d'ouvriers, de petits paysans, de communautés abandonnées sur le bas-côté de l'autoroute de la mondialisation.

La grenouille plongée dans une casserole ne s'aperçoit pas que la température de l'eau augmente. Seule une catastrophe soudaine était en mesure d'éveiller tous ceux qui, jusqu'ici, pouvaient considérer la menace comme lointaine. Même ceux qui s'étaient fait une spécialité de disserter sur les bienfaits de la mondialisation pour défendre les accords de libre-échange admettent désormais que les choses sont sans doute allées trop loin et qu'un modèle de production plus local offrirait bien des avantages. On ne compte plus les articles opérant un tel retournement dans les colonnes de *The Economist* ou du *Financial Times*, les missels des évangélistes du marché.

Deuxième source d'espoir : les bornes qui délimitaient le « cadre de la raison » ont volé en éclats. Plus aucun gouvernement n'envisage d'expliquer : « Désolé, nous ne pouvons pas prendre les mesures qui s'imposent car elles sont contraires aux règles des grandes organisations du commerce international. » Les réponses que la menace du Covid-19 exige conduisent les gouvernements à passer à la décharge les grands principes qui avaient servi de base à la mondialisation libérale. On imagine mal un retour rapide à la situation de départ, ne serait-ce qu'à cause du rôle nouveau que la pandémie contraint les gouvernements à endosser.

« ON NE PEUT PAS LAISSER LE MARCHÉ GÉRER SEUL L'ALLOCATION DE RESSOURCES RARES »

De nombreux États font les frais de ce qui avait jusqu'à maintenant constitué le cœur de leur politique : le manquement à leur devoir de protection des populations. Au lieu de se laisser dicter leur feuille de route par le secteur privé, certains se résolvent enfin à faire ce que leurs électeurs attendent d'eux : faire passer les besoins de la population avant le reste et intervenir là où on a besoin d'eux.

Il y a encore quelques mois, on aurait eu du mal à imaginer une telle épiphanie formulée par M^{me} Sabine Weyand, directrice générale du commerce de la Commission européenne. Ce fut le cas, lors d'un séminaire organisé par la Washington International Trade Association (WITA), le 9 avril : « Nous devons reconnaître qu'au cœur de la tempête on ne peut pas laisser le marché gérer seul l'allocation de ressources rares. Il faut accepter l'idée que nous devons les aiguiller vers le secteur de la santé plutôt que de laisser les spéculateurs accaparer tout ce qu'ils peuvent. »

Mais M^{me} Weyand plaide pour un retour au *business as usual* dès que possible. Le commissaire au commerce Phil Hogan se montre plus audacieux : il propose de lancer des négociations visant à éliminer toutes les restrictions au commerce d'équipements médicaux « de façon à s'assurer que les chaînes de production globale peuvent fonctionner librement » (discours du 16 avril). M. Hogan et les zélés de la mondialisation s'opposent à tout effort de relocalisation

Un avant-goût

(Suite de la première page.)

La coopération internationale devient alors capitale : freiner le virus ou les émissions de GES localement sera vain si le voisin ne fait pas de même.

Difficile de feindre l'ignorance devant l'accumulation des diagnostics. Grâce à la vivacité de la recherche en virologie ou en climatologie, la précision des informations disponibles ne cesse de s'affiner. Dans le cas du Covid-19, plusieurs spécialistes alertent depuis des années, notamment par la voix du professeur au Collège de France Philippe Sansonetti, qui présente l'émergence infectieuse comme un défi majeur du XXI^e siècle. Des alarmes tangibles n'ont pas manqué : virus grippaux tels que H5N1 en 1997 ou H1N1 en 2009, coronavirus tels que le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS-CoV-1) en 2003 puis le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (SRMO-CoV) en 2012. De même, le rapport Charney, remis au Sénat américain il y a quarante ans, alertait déjà sur les conséquences climatiques potentielles de la hausse de la teneur de GES dans l'atmosphère. Les dispositifs multilatéraux pour le partage des connaissances et l'action en commun existent depuis une trentaine d'années, avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), puis la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC). Enfin, les scientifiques ne ménagent pas leur peine pour informer les décideurs et les sociétés face à la menace d'un réchauffement qui s'accélère.

Les scénarios de crise sont également connus. Très rapidement après l'apparition du Covid-19, plusieurs chercheurs et autorités sanitaires ont prévenu du danger d'une pandémie (3). L'ironie de la situation tient au fait qu'à la mi-avril 2020 les territoires les moins touchés sont les voisins immédiats de la Chine : Taïwan, six morts ; Hongkong, quatre morts ; Macao et Vietnam, zéro (4). Échaudés par l'épisode du SRAS en 2003 et conscients du risque épidémique, ils ont mis en œuvre sur-le-champ les mesures nécessaires pour le réduire : contrôles sanitaires aux entrées, dépistages en nombre, isolement des malades et quarantaine pour les potentiels contaminés, port du masque généralisé, etc.

En Europe, les gouvernements ont continué à gérer ce qu'ils considéraient comme leurs priorités : réforme des retraites en France, Brexit de l'autre côté de la Manche, crise politique quasi perpétuelle en Italie... Puis, ils ont promis pour les semaines à venir les actions ou les moyens qu'ils auraient dû mettre en œuvre des mois plus tôt ! Cette incurie les a conduits à prendre des mesures beaucoup plus draconiennes que celles qui auraient pu suffire en temps voulu, non sans conséquences majeures sur le plan économique, social ou celui des libertés publiques. En reposant toujours à demain le respect de leurs engagements pris en 2015 dans le cadre des accords de Paris sur le climat – ou en reniant la signature de leur pays, comme le président américain –, les mêmes États pensent gagner du temps. Ils en perdent !

RETARDS ET RÉTROACTIONS POSITIVES CREUSENT NOTRE DETTE ENVIRONNEMENTALE

L'accélération soudaine qu'a connue la diffusion du virus en Europe avant le confinement devrait marquer les esprits. Les systèmes naturels n'évoluent que rarement de manière linéaire en réponse à des perturbations significatives. Dans ce genre de situation, il faut savoir détecter et prendre en compte les premiers signaux de déséquilibre avant d'être confronté à des emballements incontrôlables pouvant conduire à des points de non-retour. Quand les soignants ou le personnel des établissements pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) laissés sans protection et sans dépistage deviennent eux-mêmes porteurs du virus, cela crée des foyers de contamination en milieux hautement sensibles qui peuvent conduire à un effondrement des systèmes de santé, et impose un confinement généralisé. Semblablement, en matière climatique, effets retards et rétroactions positives – effets retours qui amplifient la cause de départ – creusent notre dette environnementale, à la manière d'un emprunteur impécunieux dont les nouveaux emprunts pour rembourser une dette ancienne seraient contractés à un taux toujours plus élevé. La baisse du couvert neigeux et la fonte des glaciers se traduisent ainsi par la disparition de surfaces réfléchissant naturellement le rayonnement solaire, créant les conditions d'une accélération des hausses de tempé-

rature dans les régions concernées, d'où une fonte encore renforcée alimentant d'elle-même le réchauffement. De même, la fonte du pergélisol arctique – qui couvre une superficie deux fois plus grande que celle de l'Europe – pourrait entraîner des émissions massives de méthane, un puissant GES qui intensifierait le réchauffement planétaire.

Une part grandissante de la population sent l'urgence à agir, confec-tionne ses propres masques, organise le secours aux plus âgés. Mais à quoi bon faire du vélo, composter ses déchets ou réduire sa consommation d'énergie quand le recours aux énergies fossiles est encore largement subventionné, quand leur extraction nourrit l'appareil de production et les chiffres de la « croissance » ? Comment sortir du phénomène itératif des crises amplifié par le discours politico-médiatique : négligence, émoi, effroi, puis oubli ?

Car il existe deux différences fondamentales entre le Covid-19 et le dérèglement climatique. L'une tient aux possibilités de régulation du choc subi, et l'autre à nos capacités à nous y adapter. L'autorégulation des épidémies par acquisition d'une immunité collective ne fait pas du Covid-19 une menace existentielle pour l'humanité, qui a déjà surmonté la peste, le choléra ou la grippe espagnole, dans des conditions sanitaires autrement difficiles. Avec un taux de létalité probablement inférieur à 1 % – bien plus faible que d'autres infections –, le virus ne menace pas la population de la planète de disparition. En outre, même s'ils en ont négligé les prémices, les gouvernements disposent de connaissances et d'outils appropriés pour amoindrir le choc de cette autorégulation naturelle.

Relativement circonscrite, la crise du Covid-19 peut être comparée dans sa dynamique aux incendies qui ont embrasé la forêt australienne en 2019. Il y a un début et une fin, bien que celle-ci soit pour l'instant difficile à cerner et qu'un retour saisonnier de l'épidémie ne soit pas

(3) Cf. Pascal Marichalar, « Savoir et prévoir, première chronologie de l'émergence du Covid-19 », La vie des idées, 25 mars 2020, <https://laviedesidees.fr>

(4) Site de l'université Johns Hopkins, 17 avril 2020, www.arcgis.com

une page à tourner

de la production, qu'ils caricaturent comme une quête futile d'« autarcie ». Mais la question n'est pas de choisir entre mondialisation et autarcie. Il s'agit de constater que bien des gens ont désormais compris qu'en régime de libre-échange leur pays n'était pas en mesure de les protéger. Ils ne l'oublieront pas.

« UNE FAILLE DE LA TAILLE DU GRAND CANYON DANS NOTRE SYSTÈME »

De la même façon, les discours béats vantant les mérites du juste à temps et de l'« efficacité maximale » puisque « tout le monde en profite » sonnent désormais creux : chacun se rend compte que ce système vise surtout à maximiser les profits au détriment de la santé, de l'équité et même de la sécurité nationale.

Signe que quelque chose a changé, les ministres du commerce des pays du G20 ont publié le 30 mars une déclaration expliquant que les mesures nécessaires à la lutte contre la pandémie pouvaient être considérées comme des exceptions légitimes aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Qu'autant de dispositions violent le carcan de l'institution souligne finalement la façon dont cette dernière empêche les pouvoirs publics de répondre aux besoins de leurs populations.

Troisième source d'espoir : la crise a bousculé les lignes de fracture politiques sur la question du libre-échange, en particulier aux États-Unis. Plutôt qu'une division gauche-droite, la pandémie révèle un autre clivage : populistes contre lobbyistes du secteur privé. M. Bernie Sanders et M^{me} Elizabeth Warren sont des populistes de gauche. Ils plaident pour la fin de cette mondialisation calibrée sur les préférences du patronat.

Mais cette vision du monde trouve désormais un écho chez des populistes de droite : « Cette pandémie a mis au jour une faille de la taille du Grand Canyon dans nos chaînes d'approvisionnement. Nous ne fabriquons plus certains produits essentiels sur le sol américain. Cela représente une menace pour notre santé, pour notre sécurité nationale et pour notre économie. Les Américains ne découvrent pas ce problème, mais Washington si. Wall Street, de son côté, espérerait qu'on ne le prendrait pas la main dans le sac. » Ces propos n'ont pas été prononcés par M. Sanders ou M^{me} Warren, mais par le sénateur républicain Josh Hawley, le 3 avril.

Quatrième source d'espoir : l'accélération d'une réévaluation généralisée – par les gouvernements, mais aussi par la population – des mythes entourant l'organisation économique du monde et du rôle alloué



JOHN CROSSLEY. – « Time After Time » (À chaque fois), 2016

à la Chine en tant qu'atelier de la planète. Illustration de ce revirement : Tokyo vient d'annoncer un programme de 2 milliards de dollars (1,8 milliard d'euros) visant à aider ses multinationales à quitter la Chine (1). Avant la pandémie, de nombreux pays cherchaient un moyen de doper leurs capacités de recherche et de production de façon à contrer « Made in China 2025 », le plan mis au point par Pékin pour dominer les industries de l'avenir (intelligence artificielle, véhicules verts, aérospatiale, technologies médicales, etc.). La préoccupation croissante concernant les efforts de Pékin pour promouvoir une forme d'autoritarisme high-tech, sa pratique de ce que certains commentateurs ont appelé un « mercantilisme de l'innovation (2) » et le développement de ses capacités militaires financé par un énorme excédent commercial, tout cela a bousculé les positions de l'élite politique et des responsables de la sécurité nationale de nombreux pays en matière de politique étrangère.

Ces quatre raisons suggèrent que la crise du Covid-19 pourrait réaligner les dynamiques qui structurent les débats autour de l'or-

ganisation de l'économie mondiale. Et ce à un moment où s'intéresser à qui produit quoi, où et comment devient une question de vie ou de mort.

Si nous parvenons à faire en sorte que la crise conduise à des changements positifs, nous pourrions reconstruire des économies locales, nationales et régionales plus fortes, conçues pour opérer avec des acteurs variés capables de produire les biens et services nécessaires à des prix abordables, en créant des emplois décents, en soutenant l'agriculture de petite échelle et en protégeant l'environnement. Sans surprise, la crise climatique exige les mêmes évolutions.

UNE BOÎTE À OUTILS BIEN CONNUE QUI A DÉMONTRÉ SON SUCCÈS EN CHINE

Se souvient-on que, jusqu'au milieu des années 1990, les règles du commerce international considéraient que la nourriture n'était pas une marchandise comme les autres ? Pourquoi ? Parce que tout le monde a besoin de nourriture pour survivre. Les États exigeaient donc de disposer d'une marge de manœuvre leur permettant de déterminer comment assurer l'approvisionnement de leurs populations, y compris en constituant des stocks ou en subventionnant certaines productions. La logique vaut toujours et devrait être étendue à d'autres secteurs-clés, comme les médicaments et les équipements médicaux, où les lacunes en termes de production nationale et régionale exposent certains pays à une extrême vulnérabilité.

On connaît bien le contenu de la boîte à outils des politiques industrielles nationales, qui semble avoir mauvaise presse partout sauf en Chine, où elle a démontré son succès. On y trouve : des mesures fiscales qui récompensent la production nationale et les industries vertes, pas les délocalisations ; des mesures de réglementation financière qui favorisent les investissements productifs, pas la spéculation ; une protection des contenus nationaux et régionaux dans divers secteurs ; des appels d'offres qui encouragent le développement de chaînes de production locales ; des règlements de propriété intellectuelle qui permettent un accès à des médicaments et des technologies bon marché tout en stimulant l'innovation ; la promotion de la recherche, de la formation des travailleurs, des apprentis... Que l'on mette ces politiques en œuvre ou non ne dépendra pas d'un manque d'idées, mais de détermination politique.

LORI M. WALLACH.

(1) Kenneth Rapoza, « Japan ditches China in multi-billion dollar coronavirus shakeout », *Forbes*, New York, 9 avril 2020, www.forbes.com

(2) Robert D. Atkinson, « The case for a national industrial strategy to counter China's technological rise », *Information Technology & Innovation Foundation*, 13 avril 2020, www.itif.org

du choc climatique

exclu. Les mesures prises pour s'y adapter sont relativement bien acceptées par la majorité de la population, tant qu'elles sont perçues comme temporaires.

À l'inverse, l'inaction en matière climatique nous fera sortir des mécanismes de régulation systémiques, conduisant à des dégâts majeurs et irréversibles. On peut s'attendre à une succession de chocs variés, de plus en plus forts et de plus en plus rapprochés : canicules, sécheresses, inondations, cyclones, maladies émergentes. La gestion de chacun de ces chocs s'apparentera à celle d'une crise sanitaire du type Covid-19, mais leur répétition nous fera entrer dans un univers où les répit deviendront insuffisants pour rebondir. De vastes régions abritant une grande partie de la population mondiale deviendront invivables ou n'existeront tout simplement plus, car elles seront envahies par la montée des eaux. C'est tout l'édifice de nos sociétés qui est menacé d'effondrement. L'accumulation des GES dans notre atmosphère est d'autant plus délétère que le CO₂, le plus répandu d'entre eux, ne disparaîtra que très lentement, 40 % restant dans l'atmosphère après cent ans et 20 % après mille ans. Chaque journée perdue dans la réduction de notre dépendance aux énergies fossiles rend ainsi plus coûteuse l'action à mener le lendemain. Chaque décision rejetée comme « difficile » aujourd'hui conduira à prendre des décisions encore plus « difficiles » demain, sans espoir de « guérison », et sans autre choix que de s'adapter vaillamment à un environnement nouveau, dont nous aurons du mal à maîtriser le fonctionnement.

Faut-il alors sombrer dans le désespoir en attendant l'apocalypse ? La crise du Covid-19 enseigne au contraire l'impérieuse utilité de l'action publique, mais aussi la nécessaire rupture avec la marche précédente. Après une accélération technologique et financière prédatrice, ce temps suspendu devient un moment de prise de conscience collective, de mise en question de notre mode de vie et de nos systèmes de pensée. Le virus SRAS-CoV-2 et la molécule de CO₂ sont des objets nanométriques, invisibles au commun des mortels. Pourtant, leur existence et leur effet (pathogène dans un cas ; créateur d'effet de serre dans l'autre) sont largement admis, tant par les décideurs que par les citoyens. En dépit de l'incohérence des préconisations

gouvernementales, l'essentiel de la population a rapidement compris les enjeux et la nécessité de certaines mesures de précaution. La science représente dans ces temps un précieux guide pour la décision, à condition de ne pas devenir une religion échappant aux nécessités de la démonstration et de la contradiction. Et la rationalité doit plus que jamais conduire à écarter les intérêts particuliers.

NE PAS CONFondre LA RÉCESSION ET LA DÉCROISSANCE DE NOS PRODUCTIONS INSOUTENABLES-

Tous les pays disposent de réserves stratégiques de pétrole, mais pas de masques de protection... La crise sanitaire remet au premier plan la priorité qui doit être accordée aux moyens d'existence : alimentation, santé, logement, environnement, culture. Elle rappelle aussi la capacité du plus grand nombre à comprendre ce qui se passe parfois plus vite que les décideurs. Les premiers masques faits maison sont ainsi apparus quand la porte-parole du gouvernement, M^{me} Sibeth Ndiaye, jugeait encore leur port inutile... En revanche, nous semblons mieux armés pour réagir à des menaces concrètes immédiates que pour bâtir des stratégies permettant de parer à des risques plus lointains, aux effets encore peu perceptibles (5). D'où l'importance d'une organisation collective motivée par le seul intérêt général et d'une planification articulant les besoins (lire l'article pages 16 et 17).

Bien davantage encore que le Covid-19, le défi climatique conduit à remettre en cause notre système socio-économique. Comment rendre acceptable une évolution aussi radicale, un changement à la fois social et individuel ? Tout d'abord en ne confondant pas la récession actuelle – et délétère – avec la décroissance bénéfique de nos productions insoutenable : moins de produits exotiques, de passoires énergétiques, de camions, de voitures, d'assurances ; plus de trains, de vélos, de paysans, d'infirmières, de chercheurs, de poètes, etc. Les conséquences concrètes de cette dernière ne deviendront acceptables par le plus grand nombre qu'en plaçant la justice sociale au rang des priorités et en favorisant l'autonomie des collectifs à tous les niveaux.

Un test très concret et rapide de la capacité des gouvernements à renverser les dogmes d'hier résidera dans leur attitude vis-à-vis du traité sur la charte de l'énergie. Entré en vigueur en 1998, en renégociation depuis novembre 2017, cet accord crée entre cinquante-trois pays un marché international « libre » de l'énergie. Visant à rassurer les investisseurs privés, il octroie à ces derniers la possibilité de poursuivre, devant des tribunaux arbitraux aux pouvoirs exorbitants, tout État qui pourrait prendre des décisions contraires à la protection de leurs intérêts, en décidant par exemple l'arrêt du nucléaire (Allemagne), un moratoire sur les forages en mer (Italie) ou la fermeture de centrales à charbon (Pays-Bas). Et ils ne s'en privent pas : à la fin mars, au moins 129 affaires de ce type ont fait l'objet d'un « règlement des différends » (6) – un record en matière de traités de libre-échange –, entraînant des condamnations pour les États d'un total de plus de 51 milliards de dollars (46 milliards d'euros) (7). En décembre, 278 syndicats et associations ont demandé à l'Union européenne de sortir de ce traité, qu'ils jugent incompatible avec la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le climat (8).

Au sortir de la crise sanitaire, les pays industrialisés auront moins besoin d'un plan de relance de l'économie d'hier que d'un plan de transformation vers une société dans laquelle chacun puisse vivre dignement, sans mettre en péril les écosystèmes. L'ampleur du recours indispensable à l'argent public – qui dépassera tout ce que l'on a pu connaître – offre une occasion unique : conditionner les soutiens et les investissements à leur compatibilité avec l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce changement.

PHILIPPE DESCAMPS
ET THIERRY LABEL.

(5) Cf. Daniel Gilbert, « If only gay sex caused global warming », *Los Angeles Times*, 2 juillet 2006.

(6) Site du traité sur la charte de l'énergie, www.energychartertreaty.org

(7) « One treaty to rule them all », *Corporate Europe Observatory - Transnational Institute*, Bruxelles-Amsterdam, juin 2018.

(8) « Lettre ouverte sur le traité sur la charte de l'énergie », 9 décembre 2019, www.collectifstopptafta.org